

N°38 - 2020



**CLIO
94**

The central graphic is a large, irregular outline map of the Val-de-Marne region. The text 'CLIO 94' is printed in a large, bold, sans-serif font across the center of the map. To the left of the map, there is a vertical illustration of a wheat stalk with several heads of grain, extending from the bottom left towards the middle of the map's left edge.

**BULLETIN DU
COMITE DE LIAISON
DES SOCIETES
D'HISTOIRE ET
D'ARCHEOLOGIE
DU VAL-DE-MARNE**

Volume publié avec le concours de
la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France
et
du Conseil Général du Val-de-Marne.



SOMMAIRE

PRÉFACE P. 5
(MICHEL BALARD)

<p style="text-align: center;">ENFANCE ET ADOLESCENCE DANS LE SUD-EST PARISIEN (ACTES DU COLLOQUE DE CLIO 94 DU 23 NOVEMBRE 2019)</p>
--

INTRODUCTION P. 7
(DIDIER LETT, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ PARIS-DIDEROT)

**MORTALITÉ DES ENFANTS ET ADOLESCENTS DU MOYEN ÂGE AU XIX^E SIÈCLE
À PARTIR DES SITES ARCHÉOLOGIQUES DU VAL-DE-MARNE** P. 17
(DJILLALI HADJOUIS, CNRS)

LES NOMS DE BAPTEME ET PRÉNOMS À SUCY DE 1668 À 1902 P. 37
(MARC GIRAUD, SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE SUCY-EN-BRIE)

**L'INSTRUCTION DONNÉE AUX GARÇONS ET AUX FILLES À BOISSY-SAINT-
LÉGER AUX XVII^E-XIX^E SIÈCLES** P.48
(ROGER GUILLEMARD, CERCLE HISTORIQUE DE BOISSY-ST-LÉGER)

UN TÉMOIGNAGE SUR L'ENSEIGNEMENT LAIC À CHOISY-LE-ROI P. 59
(FRANÇOIS ROBICHON, ASSOCIATION D'HISTOIRE LOUIS LUC)

**LES GOUVERNANTES EN CHARGE DE L'ÉDUCATION PRINCIERE
AUX XVII^E ET XVIII^E SIÈCLES** P. 71
(SOPHIE MILLOT, LE VIEUX SAINT-MAUR)

L'ORPHELINAT DE LA SEINE À SAINT-MAUR P. 85
(PIERRE GILLON, LE VIEUX SAINT-MAUR)

BIBLIOGRAPHIE SUR L'ENFANCE P. 135
(ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU VAL-DE-MARNE)

BIBLIOGRAPHIE VAL-DE-MARNAISE P. 140
(ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU VAL-DE-MARNE)

SOCIÉTÉS ADHÉRENTES P. 145

BUREAU DE CLIO 94 P. 149



PRÉFACE

En dépit de l'épidémie du coronavirus qui a annulé bien des activités associatives, CLIO 94 s'est efforcé de rassembler tous les textes devant figurer dans la publication de sa revue annuelle et de préparer l'avenir, c'est-à-dire la réunion d'une Assemblée générale au début d'octobre 2020, et le colloque annuel reporté à janvier 2021 et dont le thème "La guerre de 1870-1871 dans le sud-est parisien" permettra de commémorer le 150^{ème} anniversaire du conflit franco-allemand.

Le colloque du 23 novembre 2019 avait choisi d'étudier "Enfance et adolescence dans le sud-est parisien", pour nous en tenir, comme d'habitude, à une zone d'étude un peu plus large que l'actuel département du Val-de-Marne. Nous avons parlé dans les premiers temps de nos colloques de l'école et de l'enseignement primaire, en coordination avec une exposition que nous avons organisée dans l'aérogare d'Orly-Sud. Il ne pouvait donc être question de reprendre ce qui avait été alors bien exposé.

Dans son introduction, Didier Lett décrit l'image que les sociétés occidentales se sont faites de l'enfance à travers les âges : au Moyen Age, coexistent une vision négative de l'enfance (droit de vie et de mort du père sur sa progéniture, élimination des enfants handicapés) et une vision positive, l'enfant étant symbole d'innocence, de pureté et expression de la parole de Dieu. Le recul de la mortalité infantile et de la fécondité caractérise les époques moderne et contemporaine. Dans une communication non parvenue, Mathias Gardet évoquait la parole des "enfants en justice" pour vagabondage.

Comme le montre Djillali Hadjouis, l'archéologie révèle les causes multiples de la mortalité infantile : maladies parasitaires, scorbut, rachitisme, maladies neurologiques et peste sont mis en évidence par l'étude des squelettes d'enfants. Marc Giraud étudie l'évolution de leurs prénoms d'après les registres paroissiaux et d'état-civil à partir de l'exemple de Sucy.

On revient à l'instruction et à l'enseignement grâce à Roger Guillemard, historien de Boissy, et à François Robichon, historien de Choisy, tandis que l'éducation princière aux XVII^e et XVIII^e siècles fait l'objet de l'attention de Sophie Millot. Pierre Gillon enfin met en évi-

dence l'histoire d'une société philanthropique méconnue, par faute d'archives propres, la Société de l'Orphelinat de la Seine installée à La Varenne.

Toutes ces communications, originales, devraient susciter la curiosité des lecteurs intéressés par les images anciennes de l'enfance, si différentes de celles d'aujourd'hui.

MICHEL BALARD
PRÉSIDENT DE CLIO 94.

ENFANCE ET ADOLESCENCE DANS LE SUD-EST PARISIEN
(ACTES DU COLLOQUE DE CLIO 94 DU 23 NOVEMBRE 2019)

INTRODUCTION

L'HISTOIRE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

Considérée comme mineure, l'histoire de l'enfance et de l'adolescence a longtemps été négligée. Il faut attendre 1960 et le livre pionnier de Philippe Ariès, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, pour que ce sujet devienne vraiment objet d'histoire¹. Grâce à sa réédition en poche en 1973 et ses nombreuses traductions, l'ouvrage connaît un très grand succès. Ariès propose une évolution linéaire et une césure radicale. Il écrit : « l'enfant, ignoré au [et avant le] XVII^e siècle, découvert au XVIII^e siècle, devint bientôt tyrannique au XIX^e siècle ».

Essentiellement pour des raisons démographiques (la très forte mortalité infantile), selon Ariès, avant le XVIII^e siècle, on ne s'attachait pas à l'enfant : « On ne pensait pas que cette petite chose disparue trop tôt fût digne de mémoire : il y en avait trop, dont la survie était si problématique [...] On ne pouvait s'attacher trop à ce qu'on considérerait comme un éventuel déchet ». On le représente comme « un adulte en réduction », il n'existe pas de « sentiment de l'enfance » (concept souvent ambiguë dans l'ouvrage mais qui signifie moins l'affection à l'égard de l'enfant que la reconnaissance de la conscience d'une particularité enfantine) et la civilisation médiévale « n'avait pas l'idée de l'éducation ». Selon Philippe Ariès, de part et d'autre de cette césure existent donc deux types de famille : la famille « ancienne », unité morale et sociale mais non sentimentale (« elle assurait la transmission de la vie, des biens et des noms, elle ne pénétrait pas loin dans la sensibilité ») et la famille « moderne » qui « s'organise en fonction de l'enfant et de son avenir ». L'histoire de l'enfance s'est construite à partir de cette thèse, soit pour la corroborer, soit surtout pour l'infirmier.

Aujourd'hui, les historiens ont complètement remis en cause ces conceptions. Ils ont montré qu'il ne fallait pas juger l'enfance dans l'histoire à l'aune de nos valeurs contemporaines mais qu'il convenait, en faisant preuve de relativisme culturel et en abandonnant l'idée d'un progrès continu dans le domaine de l'histoire des mentalités, d'observer l'enfance dans son contexte démographique, social ou religieux. Ainsi, on peut affirmer qu'à toutes les époques, les parents ont manifesté un intérêt et des sentiments à l'égard de l'enfance et de l'adolescence mais selon des modes d'expression différents².

Si on peut faire l'histoire des enfants et des adolescents aux époques contemporaines à partir de leurs témoignages (journaux intimes, correspondances³), pendant très longtemps, par manque de sources directes, on a bâti une histoire du regard des adultes sur les enfants. On ne sait en effet, bien souvent, de l'histoire de l'enfance, au moins jusqu'à une époque très récente, que ce que les pédagogues, les législateurs ou les peintres en ont rapporté.

Après ce petit détour historiographique, cette introduction a pour but de replacer les enfants et les adolescents dans un contexte général, du Moyen Âge à nos jours (en suivant la périodisation retenue pour cette journée d'études) et en essayant de centrer plus particulièrement sur les points qui seront développés dans les communications (conditions démographiques, nomination, éducation, genre, paroles d'enfants et d'adolescents, etc.).

L'ENFANT AU MOYEN ÂGE (V^E-XV^E SIECLE)

L'époque médiévale hérite d'une double perception de l'enfance (négative et positive) provenant de l'Antiquité. Saint Augustin insiste sur les incapacités et les infirmités de l'enfance, fruit du péché, n'ayant pas la raison, être imparfait au regard de l'homme adulte, forçant les analogies avec le nain (par sa petite taille) le fou, l'homme ivre (par son manque de raison) ou la femme (par sa parole non contrôlée). Mais, les premiers penseurs chrétiens mettent également l'accent sur la pureté et l'innocence de l'enfant. Le christianisme cependant a tendance, incontestablement, à renforcer la seconde conception (positive). La *pietas* fait reculer la toute puissance paternelle romaine (la *patria potestas* qui octroyait au père le droit de vie et de mort sur les membres de sa maison). Dès le haut Moyen Age, un ensemble de lois (accentuant une tendance déjà sensible au Bas-Empire et dans les sociétés germaniques nouvellement installées dans l'ancien empire romain) vise à protéger l'enfant : interdiction est faite, sous peine d'excommunication ou de mort, de pratiquer avortement ou infanticide. Ces condamnations récurrentes au cours du haut Moyen Age nous renseignent autant sur une réelle volonté de protéger l'enfance que sur la réalité de pratiques abortives, voire d'infanticides, conséquences d'une époque particulièrement troublés (invasions, pestes, famines). Une réflexion intense se développe sur les âges de la vie sur leur classification et leur spécificité : *infantia* (jusqu'à l'âge de sept ans), *pueritia* (de sept à quatorze ans), *adulescentia* (de quatorze à vingt et un ou vingt-huit ans), *juventus* (de vingt-

et-un ou vingt-huit ans à trente-cinq ans), *virilitas* (de trente-cinq à cinquante ans), *senectus* (au-delà de cinquante ans). On adjoint souvent un septième âge, soit, en partageant l'*infantia* en deux âges, soit, plus fréquemment, en ajoutant *senium* au-delà de soixante ou soixante-dix ans. On assiste en particulier, tout au cours du Moyen Âge, à une très forte valorisation du tout petit enfant, celui qui ne parle pas encore (*infans* : *qui fari non potest*). S'il a reçu le baptême, n'ayant pas encore commis de péchés personnels, l'*infans* est considéré comme un être sacré, innocent et impeccable, symbole de pureté et d'innocence. S'appuyant, par exemple, sur les paroles scripturaires, telle que « De la bouche des tout-petits et des nourrissons, tu t'es ménagé une louange » (Matthieu, 21, 16), les hommes du Moyen Âge aiment à développer des analogies entre le Christ et le tout petit enfant et à faire parler l'*infans* qui vient révéler aux hommes la parole divine. Quels que soient son sexe, son âge ou son rang dans la fratrie, l'enfant médiéval est, généralement, entouré d'une très grande affection par ses proches qui ont le souci constant de son éducation. Les scènes où l'on voit Anne enseigner à Marie ou l'em mener à l'école ou la Vierge transmettre des connaissances à Jésus sont très fréquentes dans les enluminures qui illustrent les manuscrits de la fin du Moyen Âge.



Doc. 1. Anne emmène Marie à l'école, Heures à l'usage de Paris, France, 1^{er} quart du XV^e siècle, Angers, BM, ms. 136, folio 48v

L'éducation se déroule surtout à la maison, aux côtés des parents qui enseignent à l'enfant essentiellement les gestes du métier et comment être un bon chrétien pour assurer son salut. Pour les plus riches, existent des écoles, dans les monastères d'abord ou avec un précepteur personnel puis, à partir des XII^e-XIII^e siècles, de plus en plus dans les villes. Dans les milieux chevaleresques, l'enfant, à partir de dix ou douze ans est souvent placé chez un aristocrate de plus haut rang (souvent l'oncle maternel) pour parfaire son éducation : il s'agit de la pratique du *fostering*. Au Moyen Âge (et pendant très longtemps après), il existe deux conceptions pédagogiques très genrées. Les filles sont gardées et les garçons éduqués. Paolo da Certaldo, juriste et marchand florentin, vers 1360, dans son *Libro di buoni costumi*, pense qu'il faut demander l'avis des garçons pour leur choisir un futur métier ou une future épouse mais qu'il n'est pas nécessaire de consulter les filles pour les marier ou les placer au monastère. Les éducateurs médiévaux invitent les parents à « garder » leur fille, la protéger des dangers jusqu'au mariage, tandis qu'ils prônent, pour les garçons, une éducation plus ouverte sur le monde. Les pédagogues citent souvent, sous des formes variées, la phrase de *l'Écclesiastique* (7, 22) : « As-tu des fils ? Fais leur éducation et fais-leur plier l'échine dès l'enfance. As-tu des filles ? Veille sur leur corps et ne leur montre pas un visage rieur ». Les Florentins se montrent souvent les plus cyniques en la matière. Paolo da Certaldo, écrit : « Nourris bien tes garçons [...] mais la manière dont tu nourris la fille n'importe pas, pourvu que tu la tiennes en vie ; ne la rends pas trop grasse ». Le sens premier du mot « éduquer » (*ex/ducare* ; conduire en dehors de) s'applique donc surtout aux garçons. Ces deux principes différents structurent les modes de penser et le système éducatif médiéval.

Pour comprendre les attitudes à l'égard de l'enfance et de l'adolescence dans les périodes anciennes, il faut également prendre conscience du contexte démographique et, en particulier, de la très forte mortalité. En nous appuyant sur des données démographiques plus tardives mais qui peuvent s'appliquer à la période médiévale, on considère que le taux de mortalité infantile (avant l'âge d'un an) est de l'ordre de 200 à 400 pour mille. C'est-à-dire, qu'en moyenne, trois enfants sur dix nés vivants décèdent avant la fin de leur première année. Presque autant meurent avant l'âge de la puberté. Ainsi, c'est à peine un enfant sur deux qui pourra procréer. Les milieux pour lesquels on peut légitimement penser que les conditions de vie sont plus favorables que dans les autres groupes de la société n'échappent pas à ce marasme : 36 % des enfants engendrés par les rois carolingiens des IX^e-X^e siècles n'atteignent pas l'âge de 20 ans.

Les pédagogues humanistes (XIV^e et XV^e siècles) insistent, sans doute encore plus que leurs devanciers, sur la nécessité de faire des différences entre les âges, de distinguer des étapes dans l'enfance et donc d'adapter le comportement et le discours de l'adulte à l'âge. D'où, un débat important pour savoir à quel âge un enfant doit entrer à l'école, à une époque où celle-ci se développe. Les humanistes remettent également à l'honneur l'exercice physique. Ainsi, vers 1433-1434, Léon Battista Alberti écrit : « L'exercice peut beaucoup pour le corps, et encore plus pour l'âme si nous veillons à le pratiquer avec raison ».

L'ENFANT À L'ÉPOQUE MODERNE (XVI^e-XVIII^e SIECLE)

A partir du XVI^e siècle, les sources relatives à l'enfance deviennent plus abondantes : registres paroissiaux (où sont notés systématiquement le baptême et le décès des enfants, ce qui permet de réaliser des études démographiques), livres de raisons, mémoires, traités, images, sources hospitalières ou judiciaires, etc. A partir du XVIII^e siècle, l'historien peut travailler à partir d'ego-documents : correspondances, journaux intimes des adolescents, etc.

Au cours de l'époque moderne, même si l'on peut constater des progrès dans l'art d'accoucher et dans celui de donner des soins aux nouveau-nés, la mortalité infantile demeure très élevée. On considère ainsi que dans les familles françaises du XVIII^e siècle, sur quatre enfants nés vivants, un meurt avant d'atteindre son premier anniversaire, un autre avant dix ans. Avant 1750, c'est donc très difficilement que le renouvellement des générations est assuré. A partir de la fin du XVIII^e siècle, cependant, on constate une lente et irrégulière baisse de la mortalité infantile, tandis que, dans le même temps, au moins dans les familles aisées, à cause du développement de la contraception, on assiste à un léger recul de la fécondité. La très forte mortalité infantile des XVI^e-XVIII^e siècles explique l'importance très grande, qui se perpétue depuis l'époque médiévale, d'aller prier un saint ou la Vierge lors du décès d'un enfant mort sans baptême afin que ce dernier ressuscite un court instant, afin que Dieu accorde « un répit », uniquement dans le but de lui administrer le sacrement qui lui permettra d'aller en paradis. La présence de très nombreux sanctuaires « à répit » (260 sites ont pu être répertoriés en Europe au cours de l'époque moderne) est un des nombreux signes d'une très grande affection que les parents portent à l'enfant⁴.

A l'époque moderne, la pratique de la mise en nourrice semble assez courante. D'abord très développée dans les milieux aristocratiques et urbains, elle se « démocratise » au cours du XVIII^e siècle. Elle n'est pas incompatible avec le « sentiment de l'enfance ». Comme la pratique médiévale du *fosterage*, le fait de confier son enfant provisoirement pour son allaitement ne doit pas être vu comme un acte qui vise à se débarrasser d'un enfant car ce sont des pratiques opérées dans le bien de l'enfant et pour son mieux-être, même si, au bout du compte, le taux de mortalité infantile s'est considérablement accru à cause de cette pratique. De même, l'abandon, en relatif essor au cours du XVIII^e et XIX^e siècles, est presque toujours motivé par la volonté de parents trop pauvres qui, ne pouvant nourrir eux-mêmes leur enfant, décident de le confier à des hôpitaux qui lui assureront, espèrent-ils, un meilleur avenir. D'où, le développement de structures hospitalières spécialisées dans l'accueil des enfants abandonnés.

On assiste également, surtout à partir de la lutte entre protestants et catholiques (XVI^e siècle) où la catéchisation de l'enfant devient un enjeu crucial, à l'essor des institutions scolaires, en particulier les collèges (de Jésuites) où s'affirment des notions nouvelles de « classes », de programme, de progression sur plusieurs années sanctionnée par des examens. L'observation de l'enfant se fait plus fine, comme en rend compte le fameux *Journal de Jean Héroard*, médecin du futur Louis XIII, qui, jour après jour, de la naissance du dauphin le 26 septembre 1601 au 30 janvier 1628, consigne tous les faits et gestes de l'enfant (et de l'adolescent) ; les informations abondent sur son comportement, son régime alimentaire (le menu de plus de 16 000 repas a été noté), sa croissance physique et motrice et son développement psychologique⁵.

L'ENFANT À L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE (XIX^E-DÉBUT XXI^E SIECLE)

Au XIX^e siècle, comme dans l'ensemble des siècles qui ont précédé, on retrouve un regard et une perception double de l'enfant. D'une part, avec le développement du capitalisme sauvage, où les intérêts économiques passent avant tout, on assiste à une exploitation des petits enfants comme jamais sans doute l'histoire (ou la documentation) ne le laisse voir : enfants travaillant dans les mines ou les forges et surtout dans les manufactures textiles, quinze heures par jour, avec des rémunérations en moyenne quatre fois moins importantes qu'un homme adulte. Dans de nombreuses filatures anglaises du début du XIX^e siècle, la proportion des enfants représente plus du tiers du total des effectifs. Il faut

attendre les années 1840 pour voir une réelle prise de conscience de ce grave problème et une législation visant à protéger les enfants au travail. En France, la loi de 1841 fixe l'âge minimum d'admission des enfants au travail à huit ans et la durée journalière maximum à douze heures. La loi de 1874 porte l'âge minimum à douze ans (mais conserve douze heures comme limite maximum journalière) et interdit aux enfants (et aux femmes) de travailler sous terre. L'utilisation de la main-d'œuvre enfantine n'est certes plus massive à la fin du XIX^e siècle mais n'en demeure pas moins importante. Ainsi, en 1874, dans les usines Schneider du Creusot, on compte 4 882 ouvriers adultes pour 323 enfants de moins de seize ans.

Mais, parallèlement à cette exploitation des plus petits, jamais les sources ne dévoilent une aussi forte attention à l'enfance. Il suffit de citer tous les enfants mis en scène par la littérature du XIX^e siècle (certes pas toujours heureux) : Fantine et Cosette dans *Les Misérables* de Victor Hugo (1862), *Le Petit Chose* d'Alphonse Daudet (1868), Rémi de *Sans famille* d'Hector Malot (1873), *L'enfant* (Jacques Vingtras) de Jules Vallès (1879), *Le roman d'un enfant* de Pierre Loti (1890), *Poil de Carotte* de Jules Renard (1894), *La Mère et l'enfant* de Charles Louis Philippe (1911) ou *La guerre des boutons* de Louis Pergaud (1913).

L'Église, puis, de plus en plus, l'État, se préoccupent de l'éducation, même des tout-petits : *infants schools* anglaises du début du siècle, salles d'asiles françaises à partir de 1826 puis écoles maternelles créées par la République française après 1882 ou encore jardins d'enfants de Froebel en Allemagne. Partout, se développent des initiatives pédagogiques nouvelles qui traduisent un intérêt très fort pour l'enfant mais également une puissante volonté des pouvoirs publics de prendre en charge les enfants des classes laborieuses qui, aliénées par leur travail, n'ont plus le temps nécessaire et l'énergie suffisante pour s'occuper de l'éducation de leurs enfants.

Dans le même temps, on assiste à un très net recul de la mortalité infantile : on passe de 178 pour mille en 1871-1875 à 95 pour mille en 1921-1925 et 70 pour mille vers 1935. Ce reflux qui est dû essentiellement aux formidables progrès de l'ère pastorienne, à la lutte contre la fièvre puerpérale, l'utilisation du lait de vache bouilli, la stérilisation des tétines et des biberons, l'amélioration de l'hygiène lors de la grossesse, le recul des maladies infectieuses touchant le bébé et la modernisation des hôpitaux et des maternités. La volonté de sauver la vie de l'enfant à tout prix est également motivée par un souci populationniste.

Dans la France de la fin du XIX^e siècle, dans cette France qui, sans l'apport de populations étrangères aurait dramatiquement régressé (certaines années, le taux de mortalité dépasse le taux de natalité), face aux voisins et ennemis Allemands très prolifiques, la farouche volonté de défendre la fécondité et de lutter contre la mortalité est aussi une volonté politique de peupler la France pour que la patrie soit prête à verser le sang de ses enfants lorsque l'heure de la revanche de la guerre de 1870 aura sonné.

Avec les formidables progrès de la médecine et le succès de la psychologie et de la psychanalyse, on entre dans une civilisation tournée vers l'enfance. C'est pourquoi, les historiens bénéficient, pour l'époque contemporaine, de sources émanant directement des enfants (récits autobiographiques, journaux intimes) qui nous permettent d'élaborer une histoire de l'enfance qui n'est plus seulement l'histoire du regard que les adultes portent sur l'enfance. Ainsi, on peut citer le superbe journal tenu par le futur théologien Yves Congar entre 1914 et 1918, témoignage qui permet de voir comment la Grande Guerre est vécue et ressentie par un jeune enfant⁶. Mais ce dernier exemple montre aussi combien, dans ce siècle-là, comme dans tous les autres qui ont précédé, la reconnaissance d'une nature particulière, l'amour et la protection de l'enfant s'accompagnent de terribles souffrances. Les deux conflits mondiaux, en privant bien souvent de nombreux enfants de leur père pendant plusieurs années ou définitivement, en anéantissant, après des rafles de tristes mémoires, des enfances dans des chambres à gaz, ont montré qu'aucune époque de l'histoire, même celles qui semblent plus attentives aux premiers âges, l'enfance n'est à l'abri de la barbarie de l'adulte.

Le 20 novembre 1959, l'Assemblée générale des Nations unies adopte la Convention internationale des droits de l'enfant et 1989 a été décrétée l'année de l'enfance. Certes, dans les sociétés postindustrielles, la vie de l'enfant est globalement moins précaire ; des institutions, des installations sont toutes entières tournées vers les besoins de l'enfance. Depuis trente ou quarante ans, de nombreux textes législatifs prévoient que l'enfant doit bénéficier de hautes considérations et qu'il convient de lui procurer les conditions optimales (physiques, pédagogiques) afin qu'il puisse se développer dans une parfaite harmonie. Si, dans la France de 1950, 40% des enfants âgés de deux à cinq ans sont scolarisés, ils sont plus de 90% aujourd'hui. Mais, malgré ces avancées, des enfants du Quart-Monde, de plus en plus nombreux, sont dans la misère ; d'autres, dans les pays en voie de développement, sont rabaisés en rang d'esclaves ou de marchandises des réseaux de pédophilie.

Des millions d'enfants demeurent exploités, obligés, pour des salaires de misère et sous la menace de férules de confectionner des ballons de football qui feront rêver des millions d'autres enfants. On considère ainsi, qu'aujourd'hui, les enfants de moins de 15 ans représentent un quart de la main d'œuvre employée dans les tanneries du Caire. De ce travail dépend parfois la survie d'une famille.

Au début du XXI^e siècle, comme au cours des périodes antérieures, on constate donc qu'il existe des textes normatifs qui protègent les premiers âges de la vie, jugés fragiles et porteurs d'avenir mais qu'apparaît une réalité plus contrastée entre des images d'enfants joyeux et aimés et d'autres, hélas encore, d'enfants exploités, maltraités et victimes de la déraison des adultes.

DIDIER LETT
PROFESSEUR D'HISTOIRE MÉDIÉVALE À
L'UNIVERSITÉ DE PARIS

NOTES

- 1) Philippe Ariès, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Plon, 1960, rééd., Paris, Le Seuil, 1973.
- 2) On ne peut citer ici que quelques ouvrages portant sur les différentes périodes : Becchi E. et Julia D. dir., *Histoire de l'enfance en Occident*, 2 vol., Le Seuil, Paris, 1998 ; J. P. Neraudeau, *Être enfant à Rome*, Paris, Les Belles Lettres, 1984 ; Danièle Alexandre-Bidon et Monique Closson, *L'enfant à l'ombre des cathédrales*, Paris, Lyon, 1985 ; Pierre Riché et Danièle Alexandre-Bidon, *L'enfance au Moyen Âge*, Bibliothèque nationale de France/Le Seuil, Paris, 1994 ; Danièle Alexandre-Bidon et Didier Lett, *Les enfants au Moyen Âge (V^e-XV^e siècles)*, Paris, Hachette, 1997, rééd., Poche, 2004 ; Didier Lett, *L'enfant des miracles. Enfance et société au Moyen Âge (XII^e-XIII^e siècle)*, Aubier, Paris, 1997 ; Jacques Gélis, Mireille Laget et Marie-France Morel, *Entrer dans la vie, naissances et enfances dans la France traditionnelle*, Paris, Collection Archives, Gallimard, 1978 ; Catherine Rollet, *Les enfants au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 2001 ; Agnès Thiercè, *Histoire de l'adolescence (1850-1914)*, Paris, Belin, 1999. Pour un bilan historiographique récent, voir Didier Lett, Isabelle Robin-Romero et Catherine Rollet, « Faire l'histoire des enfants au début du XXI^e siècle : de l'enfance aux enfants », *Annales de Démographie Historique, Numéro spécial pour le Cinquantenaire de la SDH*, 1, 2015, pp. 231-276.

- 3) Voir par exemple pour la Grande Guerre, Manon Pignot, *La guerre des crayons : quand les petits Parisiens dessinaient la Grande Guerre*, Paris, Éditions Parigramme, 2004.
- 4) Voir Jacques Gélis, *Les Enfants des limbes. Mort-nés et parents dans l'Europe chrétienne*, Paris, 2006.
- 5) *Journal de Jean Héroard*, édité et présenté par Madeleine Foisil, Paris, Fayard, 1989
- 6) Yves Congar (L'enfant), *Journal de la Guerre 1914-1918*, annoté et commenté par Stéphane Audoin-Rouzeau et Dominique Congar, Paris, Le Cerf, 1997.

MORTALITÉ DES ENFANTS ET ADOLESCENTS DU MOYEN AGE AU XIX^E SIECLE DANS LE SUD-EST PARISIEN, À PARTIR DES SITES ARCHÉOLOGIQUES DU VAL-DE-MARNE

INTRODUCTION

Malgré un département très urbanisé au sud-est de Paris et à la taille largement inférieure aux départements franciliens voisins, le contexte environnemental du Val de Marne et son relief (2 plateaux, une plaine centrale irriguée par de nombreux cours d'eau) a favorisé l'implantation et le mouvement de plusieurs populations depuis la Préhistoire. Les aménagements successifs depuis les années 1980 notamment ceux consacrés aux berges de la Seine ont été fort heureusement bénéfiques au sauvetage, puis à la prévention archéologique de centaines de découvertes de grande importance, sans parler des sites de la confluence Seine-Marne, de la plaine centrale et des plateaux. Nous n'évoquerons pas les sépultures néolithiques et protohistoriques dont figure une des rarissimes sépulture double d'enfants du nord de la France datée du Néolithique final (Hadjouis, 1998a). Dans le cadre de ce travail, nous nous sommes limités aux seules nécropoles médiévales et de l'époque moderne, eu égard à l'importance des effectifs juvéniles dont la mortalité pour certaines concerne surtout les périnataux et les nourrissons.

Les sites du haut Moyen Âge sont représentés par 23 nécropoles dont certaines ont livré des niveaux d'occupation plus récente. Ceux du bas Moyen Âge sont connus dans 4 nécropoles, alors que l'époque moderne en a livré pour l'instant 3, identifiées au sein des couches supérieures d'édifices religieux. Si une bonne partie de ces sites a été fouillée depuis les années 1970 par les sociétés historiques et archéologiques, à partir de 1976 puis depuis la création du service départemental d'Archéologie du Val de Marne en 1978, ce dernier s'est livré à une véritable sauvegarde du patrimoine archéologique, non seulement par le biais de sa principale mission, les fouilles préventives, mais également par l'archivage des mobiliers, la restauration, les études multidisciplinaires, la formation et la communication. Les opérations d'archéologie préventive, essentiellement des diagnostics se poursuivent jusqu'à aujourd'hui.

Parmi la dizaine de nécropoles médiévales et modernes étudiées dans le cadre anthropologique (morphotypes, architectures cranio-faciales,

occlusion, postures) et sanitaire (paléopathologies squelettiques et dentaires, épidémiologie, états de stress, anomalies de développement ...), 5 retiennent l'attention quant à l'importance et la fréquence de certaines maladies infectieuses, métaboliques et neurologiques, diagnostiquées sur les squelettes de nourrissons et d'enfants. Il s'agit de la nécropole d'Ivry-Parmentier 2, des églises médiévales et modernes de Chevilly-Larue, de La Queue-en-Brie, de Chennevières-sur-Marne et du cimetière huguenot du temple de Charenton à Saint-Maurice.

LA NÉCROPOLE MÉROVINGIENNE ET CAROLINGIENNE D'IVRY-PARMENTIER 2 : UNE MORTALITÉ PÉRI-NATALE EXCEPTIONNELLE

C'est en comparant les effectifs démographiques et les espérances de vie à la naissance des populations rurales du Moyen âge et des époques modernes du Val-de-Marne, que l'on se rend compte que la mortalité des populations mérovingiennes et carolingiennes d'Ivry-Parmentier 2 représente de loin le ratio le plus élevé des sites étudiés. En effet, la fouille préventive de ce dernier, menée en 1992 et 1993 (Mousset, 1999) a livré de nombreuses sépultures primaires, secondaires et multiples, à une période où les nécropoles médiévales en France livraient peu d'individus juvéniles de la première enfance (fig. 1, 2). Une première publication sur ce site en 1996 mettait en avant les premiers éléments de la mortalité des tout-petits et la cause de leur décès (Hadjouis, 1996).



Fig. 1.

Sépulture de jeune enfant dans la nécropole carolingienne d'Ivry-Parmentier 2 © service archéologie du Val-de-Marne



Fig. 2. Sépulture d'enfant dans la nécropole carolingienne d'Ivry-Parmentier 2
© service archéologie du Val-de-Marne

Les populations

L'analyse morphométrique des crânes et leur dimorphisme sexuel s'est basée sur une cinquantaine d'individus adultes et donne les indications suivantes :

Les hommes ont :

- Un contour horizontal dolichocrâne de forme ovoïde (indice moyen 71)
- Une voûte haute (acrocrâne, indice moyen 110,13, et hypsicrâne, indice moyen 76,56)
- Un front large (eurymétopé, indice moyen 56,66)
- Des orbites hautes et arrondies (hypsiconque, indice moyen 87,17)
- Un nez moyen (mésorhinien, indice moyen 50,56)
- Un maxillaire non saillant (orthognathe, 85°)
- Un palais large (brachystaphylin, indice moyen 96,79)
- La mandibule est moyenne (mésognathe, indice moyen 87,29)
- Indice moyen de robustesse de la mandibule (40,97)

Les femmes ont :

- Un contour horizontal dolichocrâne de forme ovoïde (indice moyen 70, 13)

Une voûte basse (tapeinocrâne et chamaecrâne, indice moyen 80 et 57,06) et moyenne (métriocrâne indice 84,61 et orthocrâne, indice 60,77)

Un front large (eurymétope, indice moyen 74,59)

Une face moyenne (mésène, indice moyen 54,76)

Des orbites hautes et arrondies (hypsiconque, indice moyen 90,82)

Un nez leptorhinien (indice moyen 43,81)

Un maxillaire non saillant (orthognathe, 85°)

Un palais moyen (mésostaphylin, indice moyen 81,69)

La mandibule est large (brachygnathe, indice 83,81)

Indice moyen de robustesse de la mandibule (38,23)

Les individus des deux sexes ont un dimorphisme sexuel peu apparent portant des os des membres graciles et une stature moyenne de 1,72m chez les hommes et 1,63m chez les femmes.

La répartition des sexes déterminés d'individus adultes se présente de la façon suivante :

19 adultes d'âge et de sexe indéterminés (d'après la soudure des épiphyses)

9 adultes masculins, d'âge indéterminé (d'après la soudure des épiphyses)

4 adultes féminins, d'âge indéterminé (d'après la soudure des épiphyses)

1 adulte masculin âgé de 40-49 ans (d'après les sutures exocrâniennes)

1 adulte masculin âgé de 30-39 ans (d'après les sutures exocrâniennes)

2 adultes masculins âgés de 18-29 ans (d'après les sutures exocrâniennes)

2 adultes féminins âgés de 18-29 ans (d'après les sutures exocrâniennes)

1 adulte féminin âgé de 40-49 ans (d'après les sutures exocrâniennes)

2 adultes féminins âgés de 50-59 ans (d'après les sutures exocrâniennes)

1 adulte féminin âgé de 60-69 ans (d'après les sutures exocrâniennes)

Parmi ces individus, on retiendra uniquement 7 tombes qui proviennent de la période mérovingienne, toutes les autres sépultures sont datées par C 14 de la période carolingienne. Comme l'indique la répartition des âges et des sexes, le recrutement funéraire de la nécropole a concerné les adultes des deux sexes et surtout les enfants, à tel point que la première interprétation proposait l'idée d'une nécropole pour enfants (Hadjouis, 1997). La fouille a dégagé 49 sépultures primaires et 138 réductions. Il faudrait rajouter à ce nombre les 21 squelettes incomplets ou démembrés retrouvés en remplissage ou dans les remblais.

Parmi les réductions, on retrouve le plus souvent entre 2 et 5 individus, composés généralement d'immatures.

La mortalité

Sur les 208 individus que regroupent les sépultures primaires et secondaires, 76% sont composés de périnataux, de nourrissons et d'enfants. Parmi ce chiffre, 66% sont morts avant d'avoir atteint les 10 ans et 28% sont décédés dans la période fœtale et périnatale (fig. 3).

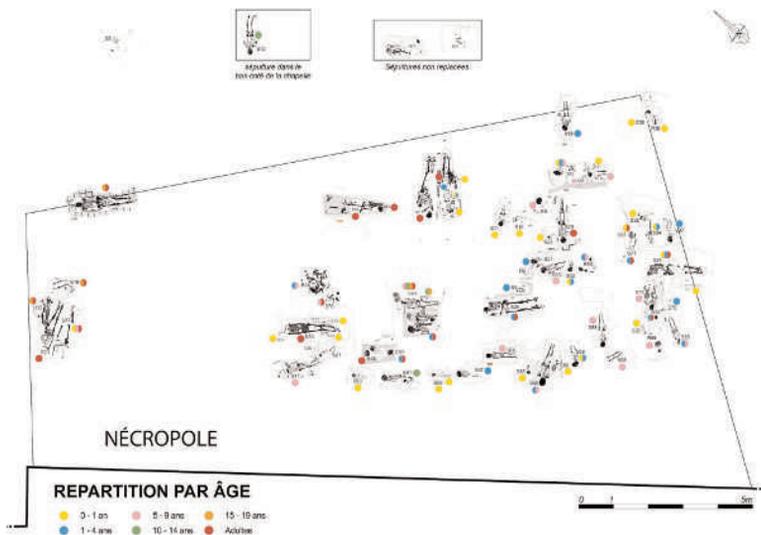


Fig. 3. Répartition des sépultures mérovingiennes et carolingiennes par classes d'âge dans la nécropole d'Ivry-Parmentier 2.

Noter la forte présence des individus immatures, dessin B. Deloumeaux

L'état sanitaire peu satisfaisant de la population de Parmentier nous suggérait au départ que la forte surmortalité des fœtus, périnataux et enfants était probablement due à des conditions environnementales favorables à des épidémies, ce qu'illustre d'ailleurs la courbe catastrophique de la mortalité et non en courbe de gauss, relative à une population naturelle. A cet égard, les maladies de la petite enfance et la malnutrition (rachitisme, périostose, ostéogenèse ...), de toute évidence liées à cette mortalité sont assez significatives. Chez les adultes, bien qu'en nombre relativement insuffisant (13 hommes pour 11 femmes), leur état sanitaire semble être affecté par des lésions squelettiques et dentaires tout aussi spectaculaires (caries, parodontose, déformations et

asymétries cranio-faciales, tumeurs malignes, spondylarthrose, fractures et blessures). Parmi cette nosologie figure un probable cas de maladie d'Albers-Schönberg qui a affecté l'ensemble du squelette d'un homme adulte.

L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS DE LA QUEUE-EN-BRIE : UNE POPULATION AUX CARACTÈRES ENDOGAMES

Le village de La Queue-en-Brie est situé à une vingtaine de Km au sud-est de Paris, sur le plateau de Brie. Le village et son église ont connu entre 1430 et 1652, incendies et massacres, d'abord par les anglais, puis par les huguenots assistés de rēîtres allemands en 1563.

Les premières fouilles de la nécropole de l'église sont dirigées de 1971 à 1977 par le Groupe Nature Caudacien, et poursuivies entre 1979 et 1982 en partenariat avec le laboratoire départemental d'Archéologie du Val de Marne.

La fouille des sépultures a permis de mettre en évidence 315 squelettes en place. Les corps sont déposés parfois dans des fosses, grossièrement creusées dans le calcaire, cependant la majorité des squelettes ont été enterrés dans des cercueils en bois ou simplement dans des lincoeurs comme en témoignent les clous et les épingles de cuivre.

Parmi les quelques 251 individus étudiés, la répartition des âges suggère une plus forte représentation des femmes (112 individus) par rapport aux hommes (81 individus). La courbe de mortalité dénote un déséquilibre montrant une nette faiblesse dans la population juvénile, où à peine 13% de la population compose les enfants(19) et les adolescents(12). Il apparaît par ailleurs que la mortalité féminine est plus importante chez les adultes jeunes, alors que chez les adultes âgés la tendance est inversée tout en gardant chez les femmes un pourcentage élevé. Cette tendance pourrait se traduire aussi bien par des difficultés d'accouchement que par des pathologies environnementales.

Le morphotype cranio-facial représenté dans cette population du plateau de Brie rejoint celui des villageois voisins de Chennevières-sur-Marne. Les résultats anthropologiques de ces deux dernières populations suggèrent des relations de parenté, tant leurs morphologies proches semblent totalement se démarquer du morphotype des sites de la plaine centrale et du plateau occidental de Longboyau. Deux para-

mètres biométriques et dynamiques essentiels de la croissance cranio-faciale et occlusale se distinguent chez la population de La Queue-en-Brie : la largeur maximale du crâne et un tableau architectural sollicitant une trop grande flexion basicrânienne (Hadjouis, 2017). Ces paramètres traduisent une plus grande brachycrânie (37%) suivie par des formes crâniennes hyperbrachycéphales (12%) et ultrabrachycéphales (8%) ainsi que la présence d'une dysmorphose de classe III sollicitant le plus souvent une pro-mandibulie (trop grande projection de la mandibule vers l'avant) (Cho, 2005).

Ce type de croissance s'est manifesté par la présence d'importantes malformations cranio-faciales chez les jeunes (fig.4) ainsi qu'une fréquence élevée de luxations congénitales et traumatiques de la hanche chez les adultes mais apparues pendant l'enfance. Les deux phénomènes suggèrent des causes qui résident dans la combinaison héréditaire et familiale de certaines formes de croissance. En effet, plus qu'ailleurs, la craniosténose, maladie neurologique qui affecte les sutures crâniennes et déséquilibre le flux céphalo-rachidien se singularise par différents types (scaphocéphalie 2, plagiocéphalie 2, brachycéphalie 2, trigonocéphalie 1). De même les asymétries ne sont pas négligeables à l'instar de la torsion du visage (1%), de la pseudo-plagiocéphalie (8%), de la rotation flexion latérale (2%) ou de la scoliose cranio-faciale (2%) (Cho, 2005, Cho et Hadjouis, 2005). Le croisement de ces malformations avec la luxation de la hanche (8%) (Dastugue, 1994, Hadjouis, 2006) plaide en faveur d'une endogamie (Hadjouis, 2018).



Fig. 4.

Crâne d'enfant de la nécropole de La Queue-en-Brie montrant une importante torsion du visage. La présence d'un mésiodens, minuscule dent surnuméraire entre les deux incisives centrales évoque un syndrome génétique,

© B. Allard, service archéologie du Val-de-Marne

CHENNEVIERES-SUR-MARNE : DES RELATIONS DE PARENTÉ SUR LE PLATEAU DE BRIE

La construction de l'église Saint-Pierre de Chennevières-sur-Marne est connue aux alentours du milieu du XIII^e siècle (Lheure, 2010). Elle est mentionnée en 1205 comme possession de l'abbaye de *Monte Estivo*, devenue l'abbaye d'Hiverneau. A plusieurs reprises des ossements ont été mis au jour sur le parvis de l'église, à l'occasion de travaux effectués en 1925, en 1928-1930, en 1940-1945 ainsi que dans les années 1980 et 1990.

Deux opérations archéologiques ont été engagées ces dernières années à l'extérieur de l'église en 2013 et 2019 ainsi qu'un sondage effectué en 2016 à l'intérieur de l'édifice. Dès la première opération, la mise en évidence du cimetière paroissial est nettement identifiée à partir du XIII^e siècle sur 3 niveaux, se terminant par des inhumations modernes du XIX^e siècle. La rédaction du rapport final de synthèse de la fouille de 2019 n'est pas encore achevée, cependant l'étude pathologique des sépultures de cette dernière, arrivée à son terme, a permis de livrer une synthèse de l'ensemble des sépultures fouillées jusqu'à aujourd'hui. Les résultats sont stupéfiants. Non seulement les mêmes anomalies de développement, les rythmes de croissance et les maladies rencontrées sur les individus immatures et adultes de la première opération archéologique se retrouvent sur les squelettes fouillés en 2019, les



Fig. 5.

Crâne d'adulte en vue inférieure de la nécropole de Chennevières-sur-Marne montrant le morphotype ultra-brachycéphale (largeur excessive des parois pariéto-temporales),

© D. Hadjouis, service archéologie du Val-de-Marne

interprétations avancées sur les relations sanitaires et parentales s'avèrent au final vérifiables, donnant à l'étiopathogénie de ces populations du bas Moyen Âge et des époques modernes plus de fiabilités. Par ailleurs, le morphotype brachy et ultra brachycéphale de cette population se rapproche de celle de La Queue-en-Brie (fig.5)

L'ensemble des sépultures de l'opération archéologique de 2013 est évalué sur un calcul de NMI (nombre minimal d'individus) estimé à 62 individus. A cela il faut rajouter environ une centaine d'individus dont une cinquantaine en connexion, fouillée en 2019.

Des anomalies de développement et des lésions évoquant une relation parentale

D'emblée, les fouilles de l'opération de 2013 avaient mis en évidence des sépultures autour de l'édifice avec une forte concentration d'inhumations de bébés et d'enfants dont la majorité présente des similitudes indéniables au niveau de leur état sanitaire et de la prévalence de certains caractères dentaires. Notons d'abord que trois sépultures d'enfants inhumées côte à côte (sépultures 32, 37, 38) montrent des similitudes dans la distribution de certaines anomalies et de pathologies du squelette vraisemblablement partagées, indiquant à tout le moins une proximité parentale. Ces caractères se distinguent par les anomalies du rythme dentaire différencié (même retard et même accélération du rythme de croissance), un tubercule de Carabelli, une invagination coronaire des incisives supérieures, une malformation crânienne, un *cubitus valgus* bilatéral, une asymétrie dimensionnelle du membre supérieur, un épaissement des os des membres, une forte courbure axiale des fémurs, un *Genu varum*, une asymétrie sternale (Ardouin et Hadjouis, 2014, Hadjouis 2018).

Les résultats des fouilles de 2019 ont livré d'autres caractères phénotypiques (anomalies de développement et malformations articulaires) à forte prévalence notamment chez les individus immatures. Chez ces derniers, une proximité parentale a été relevée sur certains caractères tels que le tubercule de Bolk, le *Genu valgum*, le pied *valgus* et le pied *varus* (fig.6). Ensuite les lésions diagnostiquées se sont avérées elles aussi partagées par plusieurs individus des deux sexes, le plus souvent aussi bien chez les jeunes que chez les adultes.

La relation parentale mise en évidence par des caractères phénotypiques évoqués plus haut sont d'autant plus argumentés par d'autres caractères épigénétiques à l'instar de la dysplasie obélique, amincissement uni ou bipariétal, retrouvé sur 2 individus (Le Double, 1903, Lacombe, 2004).



Fig. 6.

*Membre inférieur (fémurs et tibias)
en vue antérieure d'un enfant de la
nécropole de Chennevières-sur-
Marne montrant un des nombreux
Genu valgum (jambes en X),*

© D. Hadjouis, service archéologie
du Val-de-Marne

Même si elles ne représentent pas de relation parentale, d'autres affections permettent d'envisager pour les époques modernes (XIX^e siècle), un environnement sanitaire morbide qui a touché un grand nombre d'enfants. C'est le cas de l'ostéomyélite du jeune enfant, où l'infection a concerné 9 individus, le rachitisme, maladie métabolique (9 enfants) et surtout les cas de scorbut qui ont affecté 11 enfants âgés tous entre 9 mois et 1 an (fig.7). Ce dernier exemple illustré par l'hypovitaminose C n'a jamais été signalé en Île-de-France. Sa présence nouvelle dans la région parisienne n'étonne guère, et on devrait retrouver ce type d'affections carencielles dans les niveaux modernes les plus récents (XVIII-XIX^e siècles). D'ailleurs sa détermination partielle en 2014 notamment sur la pigmentation colorée des dents de jeunes enfants (hémorragie gingivale) nous avait déjà alerté sur cette caractéristique sans pouvoir au demeurant livrer un diagnostic rétrospectif, car méconnaissant ce type de lésions, apparues pour la première fois chez les marins scandinaves au XVIII-XIX^e siècle.



Fig. 7. Dents lactéales supéro-inférieures des séries incisivo-canines et prémolaires et germes de M1 d'un nourrisson âgé d'environ 9 mois évoquant une hémorragie gingivale par hypovitaminose C, en l'occurrence le scorbut, qui a donné aux dents une pigmentation orangée et brunâtre,

© D. Hadjouis, service archéologie du Val-de-Marne

Les diagnostics des différentes lésions les plus significatives tenant compte des résultats des deux opérations archéologiques sont présentées dans le tableau 1.

Tabl. 1. Répartition des maladies de l'enfant les plus significatives

Type de lésions	Nbre de cas
Ostéomyélite du jeune enfant	9
Rachitisme	5
Ostéochondrite disséquante	9
Scorbut	11
<i>Genu valgum</i>	10
<i>Genu varum</i>	7
Pied <i>varus</i>	6
Tubercule de Carabelli	8
Tubercule de Bolk	3

UN TEMPLE ET UN CIMETIERE HUGUENOTS DU XVII^E SIECLE

Pour la première fois, le département du Val de Marne voit sur son territoire la réalisation d'une opération préventive concernant un cimetière protestant du XVII^e siècle. Ce n'est que très récemment que le service archéologie de ce département s'est penché sur les époques les plus récentes de son histoire archéologique, alors qu'habituellement, la fouille d'édifices culturels et leurs nécropoles intéressait généralement des périodes médiévales, parfois même plus anciennes. A cet égard, le cimetière de Charenton à Saint-Maurice servira sans aucun doute d'exemple, puisque les découvertes et les différentes analyses suivies pendant de longues années lui confèrent un statut d'étude de cas à tout le moins dans son domaine sanitaire et géographique. En effet l'épidémie de peste qui a touché Paris et sa région est pour la première fois datée et reconnue sur des faits archéologiques dans le nord de la France (Hadjouis et al. 2008). L'étude complète du corps embaumé d'un jeune aristocrate londonien, Thomas Craven (analyses génétiques, bactériologique, géochimique, palynologique, radiographique, paléopathologique, médecine-légale) mort de la peste le 26 novembre 1636 et inhumé dans le temple de Charenton révèle à la fois le caractère exceptionnel de sa conservation et la similitude des plantes aromatiques utilisées dans le baume avec d'autres corps embaumés à l'instar de Louise de Quengo, fouillée, étudiée et ré-inhumée à Rennes (Hadjouis et Corbineau, 2009, Hadjouis, 2020). L'autre caractère nouveau de Charenton est la fouille archéologique, pour la première fois dans le nord de la France, d'un temple et d'un cimetière huguenots (Dufour, 2019).

La pathocénose du XVII^e siècle de Paris et de sa région notamment le sud est parisien montre pour la première fois des données sanitaires jamais signalées auparavant, compte tenu de l'absence d'orientation archéologique portant sur les époques modernes. C'est le cas à Charenton, de la présence de deux types de maladies, l'une épidémique (la peste), l'autre relevant des polyarthrites inflammatoires (RP) pourraient être liées pour la première fois dans ce territoire. L'épidémie de peste, récurrente à Paris depuis 1348 montre pour la première fois dans le nord de la France, un diagnostic bactériologique (*Yersinia pestis* d'après l'ADN) positif à 100% sur le corps de Thomas Craven et sur 3 autres individus issus du cimetière. La contemporanéité de l'épidémie de peste avec la présence d'un rhumatisme psoriasique diagnostiqué sur 26 squelettes suggère un croisement de leurs affections, non identifié sur les squelettes de périodes médiévales. A cet égard et compte tenu des autres maladies présentes à Charenton, le recul des maladies infec-

tieuses (11 cas) au profit des maladies chroniques et dégénératives suggère une transition épidémiologique qui pourrait englober Paris et sa région au XVII^e (Hadjouis, 2019).

Un jeune aristocrate londonien à Charenton

Si le corpus des individus immatures est aussi important que dans les autres nécropoles du Moyen Âge, atteignant presque 66% sur un total de 186 individus (Bucquet-Marcon, 2018), nous avons préféré mettre l'accent sur le corps d'un adolescent âgé d'environ 17 ans dont la noblesse et la lignée aristocratique de Londres lui confèrent un caractère singulier dans le paysage de Charenton. En effet, le corps embaumé de Thomas Craven, inhumé dans un sarcophage de plomb, étonne par l'incroyable conservation du baume qui entoure l'ensemble des parties anatomiques du corps. Pour des raisons de conservation mais aussi en l'absence de spécialistes de l'embaumement, le corps de Thomas Craven est resté depuis septembre 1986, date de sa découverte fortuite dans les sous-sols du conservatoire de musique de la ville de Saint-Maurice, dans son linceul protecteur, quoique dégradé au fil des ans.



Fig. 8.

*Corps embaumé de Thomas Craven en cours d'analyse lors de la dernière autopsie,
© B. Schmitt, service archéologie du Val-de-Marne*

Mais c'est surtout le baume, mixture composite rassemblant plantes aromatiques et autres matières végétales, qui a pris place des organes vitaux, après éviscération et sciage de la calotte crânienne et qui a concentré tous nos efforts pendant près de trente années de recherche (fig.8). D'emblée nous avons soupçonné la peste, responsable de la mort de ce jeune protestant en plein voyage d'Europe et depuis peu à Paris. Les archives mentionnent les nombreux épisodes épidémiques, où dès l'été 1348, la peste noire a déjà décimé le tiers de la population parisienne. Les zones rurales du sud-est parisien ont connu le même sort par des retours en 1361-1363 et 1366-1368 (Balart, 1987). Félibien qui a consacré plusieurs volumes à l'histoire de la ville de Paris, décrit précisément la peste de 1636 (Félibien, 1725). Cependant ni la masse volumineuse du baume enveloppant les ossements, ni les caractères de ces derniers ne permettent de diagnostiquer les développements de la maladie, en raison d'une mort rapide après la contamination du sujet, et seule une analyse ADN était porteuse d'espoir.

Les échantillons prélevés en différents points du corps ont permis la détermination de dix-huit taxons répartis entre arbres et arbustes : le cyprès (*Cupressus sempervirens*), le genévrier commun ou le genévrier cade (*Juniperus sp.*) et le chêne vert ou le chêne kermès (*Quercus* du groupe *sempervirens*). Le groupe des plantes herbacées enregistre dix familles botaniques réparties en quinze taxons, toutefois deux plantes, l'armoise absinthe et la marjolaine se distinguent avec des effectifs nettement plus importants, se répartissant de la même manière sur l'ensemble du corps (Ruas, 2020, Corbineau, 2020).

LA NÉCROPOLE DE L'ÉGLISE SAINTE-COLOMBE DE CHEVILLY-LARUE

Les opérations de fouille qui se sont déroulées dans l'église Sainte-Colombe et sa périphérie à Chevilly-Larue au cours des seules années 1980 (campagnes de fouilles de 1981, 1983-1984, 1985, 1987, 1997, 1998) ont permis de dégager plus de 643 individus dans les sondages et 306 inhumations primaires dont les datations suggèrent trois phases : du IX^e au XI^e siècle, du XIII^e au XV^e siècle et du XV^e au XVII^e siècle (Speller, 1987, Hadjouis et al. 2015).

De nouvelles opérations de fouilles réalisées en 1997 et 1998 dans la rue Jaume (fig. 1), sous la direction de Lichon (Lichon et Hadjouis, 1997, Lichon, 1998) ont mis en évidence un certain nombre de

structures domestiques et d'habitat dans la nécropole (fosses, fossés, murs, habitat). Deux niveaux de sépultures ont été attestés dont les plus anciennes appartiennent à la période XI^e-XII^e siècles. Sur les 77 individus dégagés, un quart est représenté par des enfants.

Comme nous l'avons mentionné dans les pages précédentes concernant le morphotype des populations médiévales des deux villages voisins du plateau de Brie (La Queue-en-Brie et Chennevières-sur-Marne), les caractéristiques morphométriques de la population de Chevilly-Larue orientent vers une morphologie crânienne mixte mais surtout à tendance mésocéphale et dolichocéphale, à l'occlusion de type classe 2 (extension crânienne avec une légère rétrognathie mandibulaire) et de taille généralement moyenne à grande (Hadjouis, 1998b, 1999, Hadjouis et Katz, 1998). Cependant, les analyses architecturales cranio-faciales comparatives suggèrent une forte prédominance de la dysmorphose de type extension (21%) par rapport à celle de type flexion (6%), alors que dans la population de La Queue-en-Brie, la flexion l'emporte largement sur l'extension (49%), étant donné les morphotypes barchy et hyperbrachycéphale de cette dernière (Cho et Hadjouis, 2005). Concernant les asymétries cranio-faciales, elles sont de l'ordre de 29% (Hadjouis et al., 2015).



Fig. 9.

Ostéomyélite sur un fémur d'adolescent de la nécropole médiévale de Chevilly-Larue, © D. Hadjouis, service archéologie du Val-de-Marne

Un grand nombre de maladies infectieuses (ostéite, ostéomyélite), dégénératives (arthroses vertébrales, maladie de Forestier) et métaboliques (rachitisme) a été déjà identifié et publié dans plusieurs revues spécialisées depuis les années 1990. Les individus immatures sont atteints par deux types de maladies, le rachitisme, probablement vitamino-résistant et la tréponématose, entre autre infections (fig. 9, 10). Des anomalies de croissance et des maladies carencielles ont également affecté les tous petits.



Fig. 10.

Ostéopériorite sur des fémurs d'un même adolescent de la nécropole médiévale de Chevilly-Larue, © D. Hadjouis, service archéologie du Val-de-Marne

Dans les maladies de cause générale, trois squelettes d'enfants ont été contaminés par une syphilis congénitale (tréponématose) présentant des incisives d'Hutchinson ainsi que 2 squelettes d'enfants rachitiques dont les dents présentent des piquetés coronaires caractéristiques des lésions dentaires rachitiques (Hadjouis, 2009).

Comme dans les populations de La Queue-en-Brie, adultes et enfants des deux sexes ont connu des craniosténoses mixte ou incomplètes (scaphocéphalie, plagiocéphalie ...) (9 cas) (Hadjouis et Katz, 1998). Chez d'autres, cette croissance est associée aux asymétries de la face (23 cas) (Hadjouis, 2018).

CONCLUSION

Depuis quelques années, les nouvelles opérations archéologiques du service archéologie du Val-de-Marne ont mis l'accent sur des périodes chronologiques qui ne l'étaient pas auparavant, à l'instar des époques modernes livrées notamment par les remplissages des couches supérieures des cimetières de villages ou des zones géographiques réputées, pour avoir été le siège de combats depuis le conflit franco-prussien de 1870 jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Les résultats des nouvelles fouilles, complétées par les anciennes collections, majoritairement étudiées dressent le bilan de trente années de recherches anthropologiques, épidémiologiques et paléopathologiques et suggèrent une lecture diachronique de la pathocénose du sud-est parisien. Cette dernière semble prendre un nouveau tournant à partir du XVII^e siècle notamment par le recul des maladies infectieuses au profit des maladies chroniques et dégénératives, bien documentées par les nouvelles données de fouille sur les huguenots de Charenton. Par ailleurs, la concentration d'inhumations d'enfants autour de 1 an à Chennevières-sur-Marne révèle aux côtés d'inhumations d'adultes des caractères phénotypiques qui illustrent des relations parentales. Enfin, les résultats livrés par les deux nécropoles du plateau de Brie suggèrent un même morphotype humain entre les deux villages de La Queue-en-Brie et Chennevières-sur-Marne.

DJILLALI HADJOUIS
SERVICE ARCHÉOLOGIE, CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU VAL-DE-MARNE ET UMR 5288 DU CNRS

BIBLIOGRAPHIE.

- Ardouin, S. et Hadjouis, D. 2014, *In*. Ardouin, S. Chennevières-sur-Marne, Eglise saint-Pierre, 55 rue du général de Gaulle, Rapport Final de Diagnostic, service archéologie, conseil général du Val-de-Marne, 192 p.
- Balart, M. 1987. Vers la « grande saison des morts » (13^e-15^e siècles). *In*. Croix, A. Histoire du Val-de-Marne, Paris, Messidor ; (Créteil) : Conseil général du Val-de-Marne, pp. 55-110.
- Cho, K-H. 2005. Asymétries cranio-faciales et dysmorphoses. Analyse architecturale cranio-faciale des populations médiévales de La Queue-en-Brie (Val-de-Marne), France). Thèse de doctorat en paléanthropologie du Muséum national d'Histoire naturelle de Paris, 2 t.
- Cho, K-H. et Hadjouis, D., 2005. Les asymétries cranio-faciales de la nécropole médiévale de la Queue-En-Brie (Ile-de-France, Val-de-Marne). *Biom. Hum et Anthropol.*, Paris, 23, 1-2, p. 95-104
- Corbineau, R. 2020 (sous-presse). La palynologie pour l'étude des sociétés passées, *In*. Hadjouis, D. dir. *Thomas Craven. Chronique d'un revenant*, préface Pierre-Alain Thillaud, collection Pathographie, De Boccard Paris, pp. 167-175.
- Dastugue, J. 1994. La luxation traumatique en paléopathologie. Quatre hanches luxées dans un même cimetière médiéval, *Bull. de la Société d'anthropologie du Sud-Ouest*, n°XXIX, pp. 159-177.
- Félibien, M. 1725. Histoire de la ville de Paris : Composée par D. Michel Félibien, revue, augmentée et mise au jour par D. Guy-Alexis Lobineau, tous deux prêtres religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur ..., t. 1-5 (en ligne), à Paris : G. Desprez, 1725, 5 vol.
- Hadjouis, D. 1996. Mortalité infantile et enfantine et causes de mortalité. L'exemple de la nécropole médiévale d'Ivry-Parmentier 2 (Val-de-Marne, France). *Bull. et Mém. de la Soc. d'Anthrop. de Paris*. T. 8.
- Hadjouis, D. 1997. Sépultures doubles d'enfants au Néolithique, *Archéologia*, n°338
- Hadjouis, D. 1998a. Les sépultures Chasséennes et SOM du site d'Ivry-bords-de-Seine, (Val-de-Marne, France). Résultats radiométriques, anthropologiques et paléopathologiques. *Revue archéologique du Centre*, t. 37, pp.13-31.
- Hadjouis, D. 1998b. Les relations entre les pathologies du rachis cervical et les dysharmonies cranio-faciales et dentaires. Applications téléradiographiques aux populations médiévales du Val-de-Marne et reconstitutions faciales, *Biom. Hum. et Anthropologie*, 16 (1-2), pp. 49-58.
- Hadjouis, D. 1999. Les populations médiévales du Val-de-Marne. Dysharmonies cranio-faciales, maladies bucco-dentaires et anomalies du développement dentaire au cours du Moyen Age. Préface Yves Coppens, Coll. Paléanthropologie et Paléopathologie osseuse, n° 1, Eds Artcom' Paris, 172 p.
- Hadjouis, D. 2006. Variations anatomiques posturales chez les populations franciennes du Moyen-Age au XVII^e siècle (Val-de-Marne). L'exemple des dyspla-

- sies luxantes de la hanche et des malformations articulaires du genou. *Biom. Hum et Anthropol.*, Paris, 24, 3-4, pp. 221-232
- Hadjouis, D. 2009. Les maladies alvéolo-dentaires chez les populations médiévales du Val-de-Marne, Actes Société française d'histoire de l'art dentaire, 2009, 14, pp. 38-42.
- Hadjouis, D. 2017. Forte fréquence de malformations architecturales cranio-faciales et de classes III dans une population médiévale du sud est parisien (La Queue-en-Brie, Val-de-Marne). *Société Bioprogessive Ricketts*, avril 2017, pp.8 à 11.
- Hadjouis, D. 2018. Atlas des maladies et traumatismes du monde médiéval et moderne. Préface Yves Coppens, ISTE éditions Londres, 278 p.
- Hadjouis, D. 2019. Paléopathologie des squelettes du cimetière protestant, In. Jean-Yves Dufour, *Temple et cimetière huguenot de Charenton à Saint-Maurice (Val de Marne)*, Honoré Champion éditeur, pp. 33-72.
- Hadjouis, D. 2020. (sous-presses). *Thomas Craven. Chronique d'un revenant*, préface Pierre-Alain Thillaud, collection Pathographie, De Boccard Paris.
- Hadjouis, D. et Katz, P. 1998. Craniosténoses du vivant et des populations du Moyen-Age. Analyse téléradiographique comparée des troubles cranio-faciaux et dentaires et reconstitution faciale, *Biom. Hum. et Anthropologie*, 16 (3-4), pp. 179-187.
- D. Hadjouis, Lavu D., Aboudharam G., Drancourt M., Andrieux P. 2008. Thomas Craven, noble anglais mort de la peste en 1636 à Saint-Maurice (Val-de-Marne, France) Identification et détermination de la cause de la mort par l'ADN, *Biom. Hum. et Anthropologie*, 26, 1-2., pp. 69-76
- Hadjouis, D. et R. Corbineau. R. 2009. Analyses d'une momie du XVIII^e siècle d'un protestant anglais mort en 1636 (Saint-Maurice, Val de Marne). Rencontre autour des sépultures habillées, Carry-le-Rouet (Bouches-du-Rhône), 13-14 novembre 2008, p. 128-135.
- Hadjouis, D., Huard, P., Lichon, A-A., Pittion, C. 2015. La nécropole de l'église Sainte-Colombe de Chevilly-Larue (Val-de-Marne) : Population et état sanitaire du Haut et Bas Moyen Age. In. Hadjouis, D. et Ardouin, S. Actes du Colloque Dynamique des peuplements, modes d'habitat et influences culturelles dans le Sud Est de Paris du Néolithique ancien à la période moderne, Créteil 3-4 juin 2010, supplément n° 3 à la *Revue Archéologique d'Île-de-France*, pp.241-249.
- Lacombe, J-P. 2004. Anthropologie du néolithique marocain. La nécropole de Skhirat : Approche chrono-géographique des dysplasies pariétales, *Anthropo.* 7, pp. 155-162.
- Le Double, A.F. 1903. Traité des variations des os du crâne de l'homme, Vigot, Paris
- Lheure, M. 2010. Le rayonnement de Notre Dame de Paris dans ses paroisses 1170-1300, Picard.
- Lichon, A. A. et Hadjouis, D. 1997. Chevilly-Larue, 7/9 rue Jaume (23 rue du Père Mazurié). Bilan scientifique, DRAC, Ile-de-France, pp. 130-131.

- Lichon, A. A. 1998. Chevilly-Larue Val-de-Marne, 7/9 rue Jaume (23 rue du Père Mazurier). Document Final de synthèse, AFAN/SRA Île-de-France, 71 p.
- Mousset, F. 1999. Ivry-sur-Seine, Place Parmentier-ilot 2. Rapport de fouilles, 3 t., laboratoire départemental d'archéologie du Val-de-Marne.
- Ruas, M-P. 2020 (sous-presse). Les macro-restes végétaux dans l'étude des contextes funéraires, *In*. Hadjouis, D. dir. *Thomas Craven. Chronique d'un revenant, préface Pierre-Alain Thillaud, collection Pathographie, De Boccard Paris, pp. 149-165.*
- Speller, A. 1987. Eglise Sainte-Colombe de Chevilly-Larue (extérieur nord et façade). Rapport de sauvetage archéologique. Laboratoire départemental d'archéologie du Val-de-Marne.

QUELS PRÉNOMS À SUCY EN BRIE ENTRE 1658 ET 1902 ?

INTRODUCTION

La SHAS organise chaque année une exposition et le thème de celle de septembre 2019 était : « Femmes d'antan ». C'est dans ce contexte qu'il nous est apparu intéressant de faire une étude des prénoms donnés dans la ville au fil des siècles. Etablie tout d'abord pour les prénoms des « femmes d'antan », elle a été complétée par ceux des hommes.

Cette étude a été grandement facilitée par l'existence d'un relevé intégral des registres paroissiaux du département établi par le Cercle d'études généalogiques et démographiques du Val-de-Marne, aujourd'hui disparu, mais dont les travaux sont disponibles aux archives départementales.

Nous avons numérisé ces documents dactylographiés et utilisé un logiciel de reconnaissance de caractères pour en faire une source exploitable dans un tableur. Pour couvrir la période que nous souhaitions étudier et qui va jusqu'à la fin du XIX^e siècle, nous avons complété cette source par une saisie des prénoms figurant dans les tables décennales de l'état civil de Sucy jusqu'en 1902.

L'analyse effectuée par tranche de dix ans porte sur l'évolution du nombre de prénoms, le choix desdits prénoms et les différences éventuelles entre les pratiques concernant les prénoms masculins et féminins.

Nous avons essayé de proposer des réponses aux questions que ce type d'analyse soulève :

Pourquoi ces prénoms ?

Pourquoi de nouveaux prénoms au fil du temps ?

Pourquoi une telle évolution dans les choix ?

Afin de remettre cette étude dans son contexte historique, nous commencerons par une rapide présentation de certaines études menées sur l'anthroponymie, études dont les références sont données dans la bibliographie.

NOMS, PRÉNOMS, IDENTITÉ

De nombreux travaux portent et ont porté tant sur l'anthroponymie que sur la question de la construction de l'identité.

Les plus anciens registres paroissiaux à Sucy-en-Brie débutent en 1658. A cette date en France une personne est identifiée par son nom et ses prénoms. Son nom est celui de son père (sauf le cas des enfants nés hors du mariage qui portent le nom de leur mère) et les prénoms sont attribués lors du baptême, puis lors de la déclaration à l'état civil à partir de 1792.

Il résulte des études et en particulier de celles conduites par Monique Bourin, que l'évolution entre la pratique ancienne d'un « nom unique » (notre prénom) donné lors du baptême et celle constatée actuellement, d'un nom et de prénoms, s'est faite progressivement à partir généralement du XI^e siècle par l'adjonction d'un surnom qui se transmettra ensuite du père aux enfants et complétera leur identité. [On peut noter que nos amis anglais utilisent toujours les termes *name* et *surname* pour réciproquement les prénoms et les noms.]

L'origine des noms (prénoms) dans nos régions est variée, les études montrent qu'à l'époque franque ils puisent leurs sources dans les *cognomina* gallo-romains (l'usage des *praenomina* et *nomina* s'étant perdu) et surtout dans les noms germaniques construits sur la base de deux racines (dites lexèmes par les linguistes), ainsi Clovis (Gloire-Combat) qui donnera Louis, Raymond (Conseil-Protection) ou Robert (Gloire-Brillant). Dans une même famille les noms se forgent alors en utilisant deux lexèmes familiaux.

La compréhension du sens de ces lexèmes disparaissant, les noms se figent. Plus qu'une façon d'identifier un individu, le choix du nom vise alors à le rattacher à une lignée prestigieuse, souvent de grands princes. Nous verrons dans notre étude le nombre important de Louis ou de Charles (en Île-de-France nos princes de référence sont les rois). Le polyptyque de Saint-Germain-des-Prés (IX^e siècle) qui concerne l'Île-de-France fait apparaître 90% de noms d'origine germanique.

A ces noms germaniques ou romains, s'ajoute l'usage de noms issus des écritures (surtout du Nouveau Testament) qui va en augmentant à partir du X^e siècle, d'abord Pierre puis Jean, Marie pour les filles.

Par ailleurs de nombreux prénoms féminins sont le résultat de la féminisation d'un prénom masculin Jean/Jeanne, Louis/Louise, l'inverse n'étant pas constaté.

Les historiens constatent aussi que le rôle de l’Eglise dans le choix des noms a été faible et tardif. Il faudra attendre le XVI^e siècle et en particulier le Concile de Trente (1545-1563) pour que l’Eglise édicte : « un nom qui doit être celui de quelqu’un qui ait mérité, par l’excellence de sa piété et de sa fidélité pour Dieu, d’être mis au nombre des saints, afin que par la ressemblance du nom qu’il a avec lui il puisse être excité davantage à imiter sa vertu et sa sainteté ; qu’en s’efforçant de l’imiter il le prie, et qu’il espère qu’il lui servira de protecteur et d’avocat auprès de Dieu pour le salut de son âme et de son corps ».

Mais à cette date la quasi-totalité des noms d’origine germaniques ont leur saint.

Des exceptions perdureront, en particulier dans les familles riches. Ainsi le premier maire de Sucy est César Ginoux (1746-1838) et point de saint César.

Notons enfin que c’est le décret du 20 septembre 1792 qui met en place l’état civil et transforme de « nom de baptême » en « prénom ».

LES PRÉNOMS À SUCY

Le fonds

Le fonds sur la base duquel est effectuée notre étude est formé de 7972 premiers prénoms (3874 femmes et 4098 hommes). Nous avons mené notre étude par période de dix ans et, par facilité, avons reporté dans le passé le découpage des tables décennales de l’Etat civil qui fait débiter les décennies l’année en « 3 », ainsi la première tranche pour le XVIII^e siècle est de 1703 à 1712 et la dernière du XIX^e de 1893 à 1902.

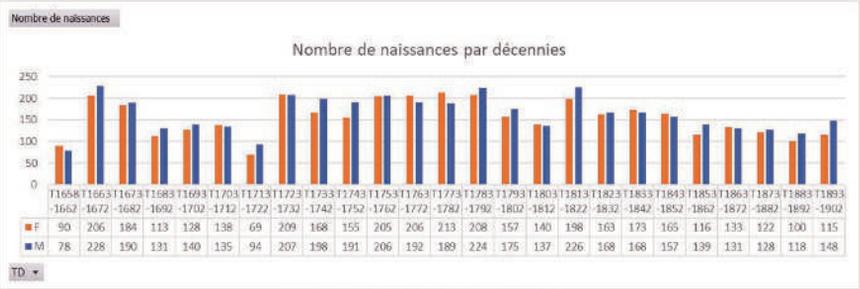


Figure 1 - Nombre de naissances par décennies

La Figure 1 présente la répartition du nombre de naissances pour chaque décennie. Nous constatons, à part pour la décennie creuse de 1713 à 1722, que les nombres de naissances sont toujours supérieurs à 100, pour les femmes comme pour les hommes, ce qui permet des analyses quantitatives.

Le nombre de naissances est plus élevé au XVIII^e qu'au XIX^e siècle, alors que nous savons que la population a été assez stable à Sucy. La population est même en légère augmentation en fin de période (1531 habitants en 1901 à comparer aux 1136 en 1850).

Analyse quantitative

Ce fonds peut être analysé quantitativement sur plusieurs axes. Rappelons que notre étude porte exclusivement sur le premier prénom donné.

La **condensation** permet d'évaluer le nombre moyen d'individus par nom. Il s'agit donc du rapport « Nombre d'individus »/« Nombre de prénoms dans le corpus ». Cette condensation peut aussi être présentée par la fraction inverse : « Nombre de prénoms distincts pour 100 individus ».

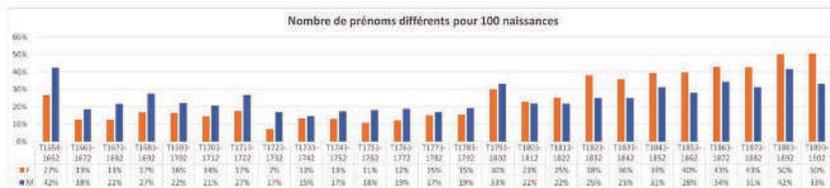


Figure 2 - Condensation des prénoms

La Figure 2 présente la situation constatée au fil des décennies. On voit que la décennie 1793-1802 est légèrement atypique, cela est lié à l'usage bref des prénoms dits révolutionnaires, phénomène qui touche plus les hommes que les femmes. On remarque aussi que la condensation est plus forte aux XVII^e et XVIII^e siècles qu'au XIX^e où en fin de période il y a environ 50 prénoms différents pour 100 naissances féminines.

La **concentration** est mesurée par la proportion d'individus désignés par le prénom le plus fréquent (C1) ou par les cinq prénoms les plus fréquents (C5).

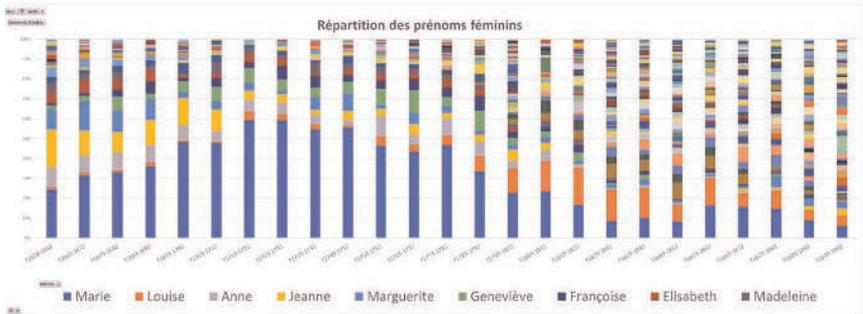


Figure 3 - Répartition de prénoms féminins

La Figure 3 nous permet de constater la prépondérance du prénom Marie au XVIII^e siècle (près de 60% de 1713 à 1732) et de grandes différences entre le XVIII^e et le XIX^e siècle (le C5 va varier de 75% à moins de 25%). La diversification va donc de pair avec une moindre concentration.

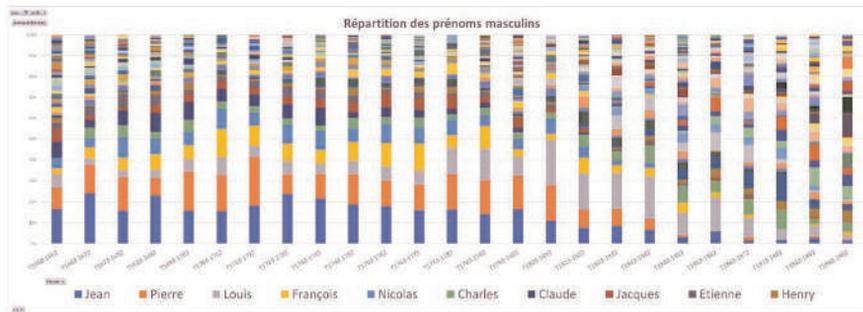


Figure 4 - Répartition des prénoms masculins

La Figure 4 nous montre une situation significativement différente pour les prénoms masculins. Le prénom Jean ne se détache pas vraiment de Pierre et Louis. Le C5 est de l'ordre de 60% tout au long du XVIII^e pour s'effondrer (comme pour les prénoms féminins) à partir du milieu du XIX^e siècle.

L'**extension** est la mesure du nombre de prénoms distincts.

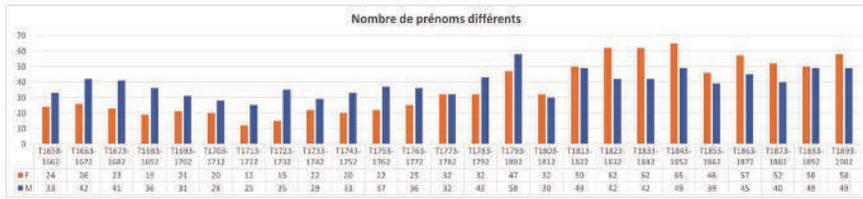


Figure 5 - Nombre de prénoms différents

Le grand nombre de prénoms différents s'explique par le fait qu'à côté des prénoms prépondérants de nombreux prénoms ne sont portés que très rarement.

De 1658 à 1902, sur les 214 prénoms féminins portés à Sucy, seuls 9 sont portés dans plus de 2% des cas et sur les 200 prénoms masculins, seuls 10 sont portés plus de 2% des cas (cf. Tableau 1), alors que sur toute la période 135 prénoms féminins et 109 prénoms masculins ne sont donnés qu'une seule fois.

Prénom	% (Nbre)	Prénom	% (Nbre)
Marie	32% (1237)	Jean	14% (555)
Louise	7% (258)	Pierre	11% (435)
Anne	5% (186)	Louis	9% (388)
Jeanne	5% (184)	François	6% (263)
Marguerite	5% (182)	Nicolas	5% (220)
Geneviève	4% (169)	Charles	5% (188)
Françoise	3% (130)	Claude	3% (132)
Elisabeth	2% (93)	Jacques	3% (122)
Madeleine	2% (84)	Etienne	2% (91)
		Henry / Henri	2% (84)

Tableau 1 - Les prénoms les plus fréquents

Evolution des prénoms féminins

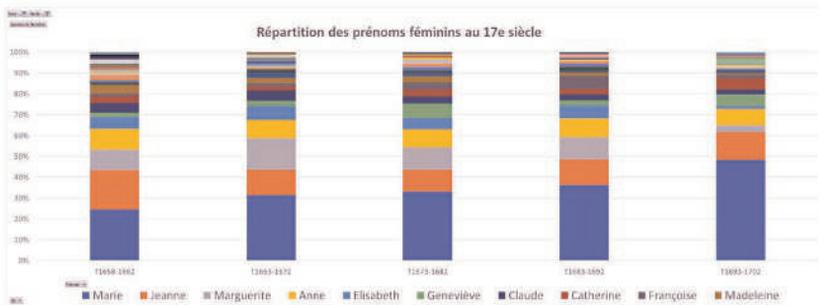


Figure 6 - Prénoms féminins au XVII^e siècle

Marie (35%) est le prénom le plus utilisé mais dans des proportions moindres que celles qui seront atteintes au XVIII^e siècle.

Les prénoms choisis ne présentent pas de surprises particulières : les prénoms bibliques (Marie, Marguerite, Anne) sont en bonne place. Jeanne, féminisation de Jean, est le second prénom (13%). On trouve aussi deux prénoms d'origine germanique, Elisabeth et Geneviève.

Autant Geneviève peut facilement s'expliquer car c'est un prénom « local » (Sainte Geneviève est la patronne de Paris et son abbaye est une des principales en Île-de-France), autant la présence d'Elisabeth n'a pas d'explication évidente.

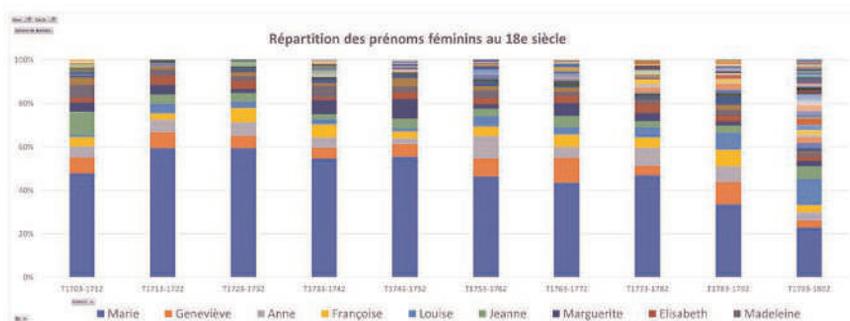


Figure 7 - Prénoms féminins au XVIII^e siècle

Marie va prendre au XVIII^e siècle une place prépondérante (46%) avec une pointe à 60% des prénoms donnés aux filles.

En analysant les seconds prénoms sur la décennie 1723-1732 nous constatons que 90% des Marie disposent d'un second prénom, alors que pour le reste des premiers prénoms la proportion chute à 20%. Ce second prénom des Marie était-il leur prénom d'usage ? Les travaux de Philippe Daumas signalent que dans d'autres actes ce second prénom est souvent utilisé et qu'il était peut-être le prénom d'usage, Marie étant un choix traditionnel presque imposé.

Cette progression de Marie se fait surtout au détriment de Jeanne et Marguerite. Geneviève est un peu plus choisie qu'au XVII^e siècle.

Pendant la décennie révolutionnaire il est intéressant de remarquer que les prénoms Marie et Louise résistent bien, mais que la liberté de choix entraîne une beaucoup plus grande diversité sans que les prénoms choisis soient particulièrement « révolutionnaires » (on trouve tout de même une Scolastique !).

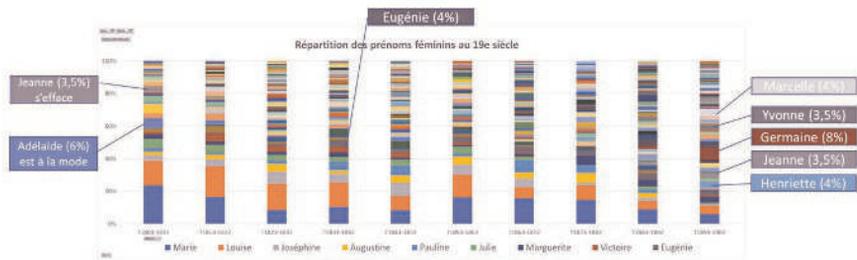


Figure 8 - Prénoms féminins au XIX^e siècle

Au fil du XIX^e siècle la transformation des pratiques va en s'accroissant. L'usage d'attribuer à tous les enfants le prénom de la mère ou de la marraine se perd progressivement (surtout quand les familles sont nombreuses), car la volonté d'une identification personnelle pour chaque enfant se fait jour.

Si Marie reste le premier prénom sur l'ensemble de la période (parfois devancé par Louise), la diversification est la règle. Le prénom Jeanne va s'effacer et ne revenir à la mode qu'en toute fin de siècle.

Des effets de mode se remarquent en effet. Si la mode du prénom Adélaïde en début de siècle n'a pas d'explication évidente, la mode persistante de Joséphine et celle plus ponctuelle d'Eugénie nous renvoient aux prénoms des impératrices.

La grande diversité des prénoms dans les deux dernières décennies fait apparaître en tête de liste des prénoms « classiques » dans nos esprits (ceux de nos grands-mères). Il est intéressant de comparer la liste triée en début et en fin de siècle (cf. Tableau 2), mais les petits nombres montrent aussi les limites d'une approche statistique sur une commune.

1803-1812		1893-1902	
Prénom	% (Nbre)	Prénom	% (Nbre)
Marie	24% (33)	Germaine	8% (9)
Louise	15% (21)	Marie	6% (7)
Adélaïde	6% (9)	Louise	5% (6)
Anne	6% (8)	Marcelle	4% (5)
Julie	6% (8)	Henriette	4% (5)
Jeanne	3% (5)		
Joséphine	3% (5)		

Tableau 2 - Les prénoms féminins en début et fin du XIX^e siècle.

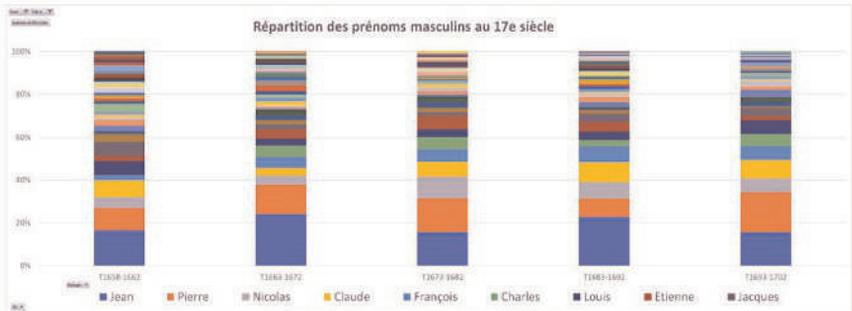


Figure 9 - Prénoms masculins au XVII^e siècle

Les deux prénoms bibliques sont clairement en tête Jean (19,5%) et Pierre (14%) mais à la présence de Nicolas et de Claude nous n'avons pas trouvé d'explication. Nous constaterons que Nicolas reste jusqu'à la fin du XIX^e siècle relativement fréquent dans la commune.

Les prénoms royaux François, Charles et Louis, sont présents parmi les 9 prénoms attribués dans plus de 2% des cas.

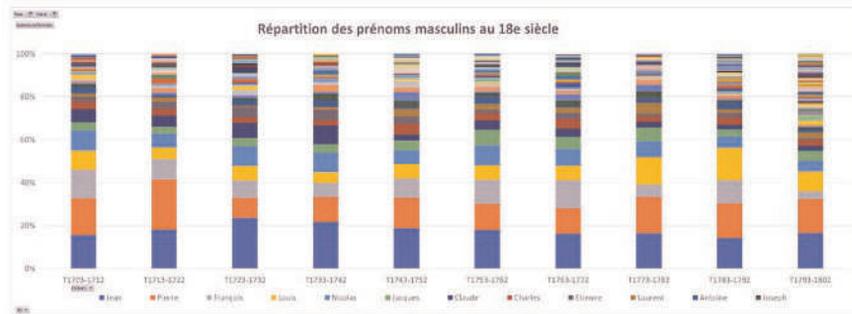


Figure 10 - Prénoms masculins au XVIII^e siècle

Le XVIII^e siècle s'inscrit dans la continuité du siècle précédent. La concentration est légèrement plus forte : le C5 (les cinq prénoms les plus fréquents) passe de 50% à 60% mais cette concentration est bien moindre que celle des prénoms féminins à la même époque.

12 prénoms masculins sont attribués dans plus de 2% ces cas, contre 9 pour les prénoms féminins. De même la Figure 10 nous montrait que la diversité des prénoms masculins est plus importante.

Pendant la décennie révolutionnaire la diversité augmente. Philippe Daumas dans son étude entre 1775 et 1825 constate que le prénom Louis, pourtant royal par excellence, se maintient dans la période partout en Île-de-France. Pour l’anecdote nous trouvons à Sucy deux Lepelletier (le nom de la commune sous la Révolution), deux Brutus, un Marat, un Voltaire, un Thermidor...

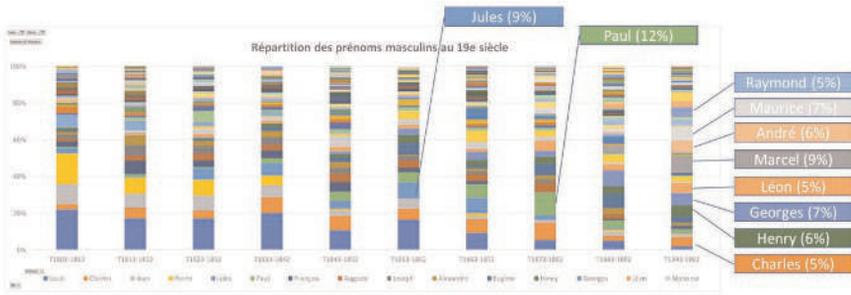


Figure 11 - Prénoms masculins au XIX^e siècle

Le XIX^e siècle apporte des changements importants, le premier d’entre eux et encore plus que pour les prénoms féminins, c’est la diversification. En début du siècle le C5 est de 61% alors que dans la dernière décennie le C5 n’est plus que de 35%.

Notons quelques effets de mode pour Jules et Paul.

Certains prénoms très fréquents vont disparaître dans la seconde partie du siècle (Nicolas, Pierre) et Jean va se raréfier tout comme Pierre, cela au profit de prénoms nouveaux comme Marcel, Maurice ou Georges. Le renouvellement des 7 prénoms les plus fréquents est total (cf. Tableau 3).

1803-1812		1893-1902	
Prénom	% (Nbre)	Prénom	% (Nbre)
Louis	22% (30)	Marcel	9,5% (14)
Pierre	17% (23)	Maurice	7,5% (11)
Jean	11% (15)	Georges	7% (10)
Nicolas	7% (10)	André	6% (9)
Antoine	3,5% (5)	Henry/Henri	6% (9)
Laurent	3% (4)	Raymond	5,5% (8)
Charles	3% (4)	Léon	5,5% (8)

Tableau 3 - Les prénoms masculins en début et fin du XIX^e siècle

Tout comme pour les prénoms féminins la fin de période correspond à nos prénoms « classiques », ceux de nos grands-pères. Ce que la Révolution n'a pas fait (faire presque disparaître les prénoms bibliques traditionnels) la diversification et l'individualisation l'ont fait.

MARC GIRAUD
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE SUCY EN BRIE (SHAS)

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Sources

Cercle d'études généalogiques et démographiques du Val de Marne : relevé systématique des baptêmes, mariages et sépultures pour la ville de Sucy à partir des registres paroissiaux [disponible aux AD du Val de Marne]

Etat civil de la ville de Sucy, tables décennales [disponible en ligne]

BIBLIOGRAPHIE

Monique Bourin et Pascal Chareille, *Nom, prénoms, surnoms au Moyen Âge*, éd. Picard, (Les médiévistes français, 12), Paris 2014.

Philippe Daumas, *Familles en Révolution : Vie et relations familiales en Île-de-France, changements et continuité (1775-1825)*, éd. Presses universitaires de Rennes, 2003. - Note : Chapitre VI : Entre contraintes et liberté : Le choix des prénoms [disponible en ligne]

Jean-Pierre Gutton, *Etablir l'identité : L'identification des Français du Moyen Âge à nos jours*, Presses universitaires de Lyon, 2010.

L'INSTRUCTION DONNÉE AUX GARÇONS ET AUX FILLES DE BOISSY-SAINT-LÉGER, AUX XVII^E - XIX^E SIECLES.

Très tôt, les enfants ont une petite « escholle » à Boissy-Saint-Léger. Le curé s'occupe de « l'instruction du peuple chrétien ». Le maître d'école est choisi et contrôlé par le curé et la Fabrique. En 1642, c'est un laïque, Etienne Maingot, vigneron, qui est maître d'école. Il doit aussi « avoir le soin de l'église, fournir le sel pour l'eau bénite, marquer et conduire l'horloge [...] sonner le premier coup de la basse messe et langélus trois fois le jour [...] ». Au cours de ses visites pastorales, en 1664, 1666 et 1667, l'archidiacre note qu'il a rencontré « une jeunesse instruite ». Le maître d'école perçoit 30 livres par an en 1668. Sébastien Maingot, qui est le maître d'école en 1682, demandera à être exempté de la taille en raison de sa fonction.

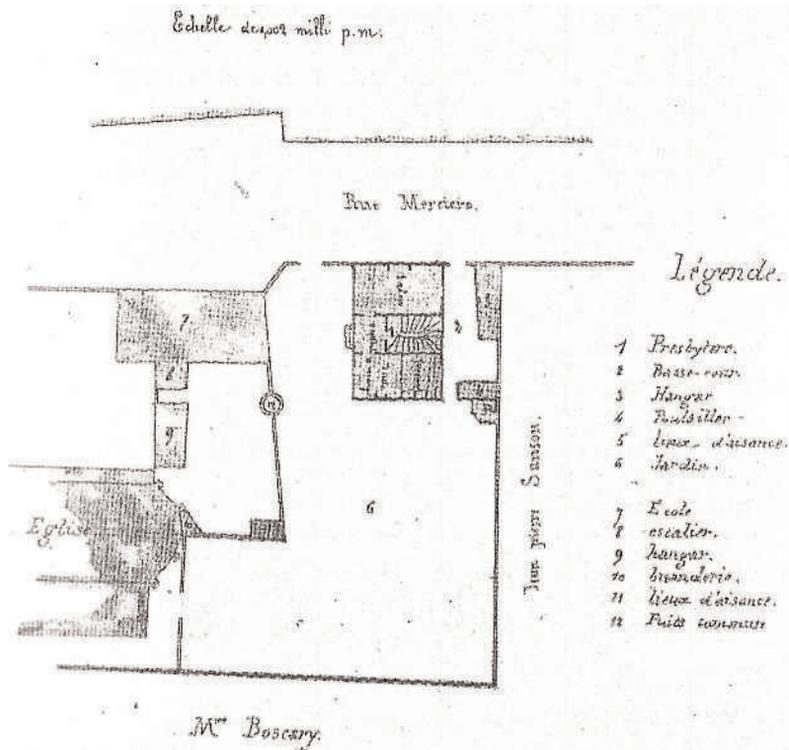


Eglise de Boissy avant 1866

Au XVIII^e siècle, une des quatre maisons dépendant de l'église sert d'école et de logement à Denis Rigaut, maître d'école. Celui-ci reçoit de la Fabrique 75 livres par an et des parents quelques sols. La Fabrique lui alloue en plus 25 livres pour sonner l'angélus, pour fournir le sel et l'eau bénite, et pour le soin de l'église. Il garde aussi les malades pour améliorer l'ordinaire. A partir de 1778, le maître d'école reçoit un supplément de gages de 50 livres par an pour l'instruction des enfants de père et mère pauvres. Ces 50 livres sont prélevés sur une rente léguée par Charles Chrestien, ancien avocat au Parlement de Paris, pour pouvoir donner une instruction à tous les enfants de la paroisse.

La situation de Denis Rigaut est des plus précaires, toute proche de l'indigence. La moitié de « sa fortune » est composée de ses gages de maître d'école, de garde malade et de moissonneur. Denis Rigaut est remplacé en 1788 par le maître de Lognes qui reçoit 24 livres pour son emménagement.

Les enfants ne fréquentent pas toujours régulièrement l'école. En 1735, le règlement du bailliage déplorait que « les enfants conduisant les bestiaux aux champs se trouvent privés des catéchismes et instructions ». L'école est un manque à gagner pour les parents pour le travail perdu et les quelques sols à donner au maître d'école. Il y a encore beaucoup d'hommes et de femmes qui déclarent « ne savoir écrire ni signer ».



Plan église et école

« UN HOMME DE LA PLUS GRANDE NÉCESSITÉ DE LE CONSERVER »

L'enseignement est en principe obligatoire et gratuit depuis 1794. La Convention estime qu'un homme libre doit savoir lire et écrire. Elle préconise la création d'une école par canton, mais n'a pas prévu de traitement pour l'instituteur. Il est seulement admis qu'il doit être logé par la commune et rétribué par ses élèves.

La loi du 11 Floréal An X (1^{er} mai 1802) confie à la commune le soin de créer et de prendre en charge l'école primaire. Elle doit rémunérer le maître d'école et mettre un local à sa disposition. Le 28 Pluviôse An XII (17 février 1804), le conseil municipal vote une somme de 148 francs pour pourvoir au logement de l'instituteur. Le village compte 500 habitants.

Le 13 juin 1807, pour répondre aux vues du gouvernement concernant l'éducation civile et religieuse des enfants, le maire, le curé et les habitants du village, passent une convention avec l'instituteur. Celui-ci s'engage à instruire les enfants et à être exact, à tenir l'école tous les jours, le matin de 8 h à 11 h, l'après-midi de 13 h à 16 h, et le jeudi après-midi, sauf les dimanches et fêtes. Il doit aussi assister aux offices religieux et aux administrations des sacrements. Les parents s'engagent pour leur part, à régler chaque mois, et pour chaque enfant, 10 sols pour la première classe, 15 sols pour la deuxième, 20 sols pour la troisième, 25 sols pour la quatrième et 30 sols pour l'école du soir. Les habitants s'obligent à payer, tous les six mois, sous forme de souscription volontaire, les frais de logement de maître d'école.

L'instituteur reçoit 20 francs de la Fabrique, portés à 50 francs en 1812. En outre, « vu le peu de moyen d'existence qu'il retire de sa place », la Fabrique lui alloue en 1817, 30 F par an comme chantre, 30 F comme sacristain, 15 F pour sonner l'angélus et un droit dans les inhumations. A partir de 1816, la commune verse un salaire à l'instituteur et prend en charge les loyers de son logement et de l'école.

Une imposition extraordinaire de 300 francs est votée en 1819 pour indemniser l'instituteur pour les leçons qu'il donne aux pauvres.

« L'INSTITUTEUR DOIT ETRE HONORABLEMENT RÉTRIBUÉ »

A plusieurs reprises, le Conseil supérieur de l'Instruction Primaire insiste sur l'utilité pour la commune chef-lieu de canton de posséder une école qui puisse servir de modèle. Or l'école, près de l'église, est petite, mal éclairée, mal aérée, le sol en contrebas de celui de la rue ; elle n'a pas de jardin, ni ne permet la séparation des sexes ; les garçons et les filles y sont réunis dans la même salle de 11 mètres de long sur 4,50 mètres de large, et la même petite cour, ce qui est « un grave inconvénient » ! A l'étage, il y a une chambre et une cuisine.

En 1834, l'école accueille 60 enfants en hiver et 45 en été. 10 enfants ne reçoivent aucune instruction primaire. Le nombre d'enfants fréquentant l'école est de 60 en 1841, 50 en 1842 (sur 60 en âge d'aller à l'école), 43 (sur 50) en 1845, 50 en 1846, 53 (sur 62) en 1850. 8 à 12 élèves sont admis gratuitement entre 1841 et 1850. On dénombre 600 habitants dans le village.

En 1840, le tarif mensuel est de 2F pour la première classe, 1,50 F pour la deuxième et 1 F pour la troisième. A partir de 1844, la rétribution mensuelle est fixée à 2 F au-dessus de 9 ans, à 1,50 F de 6 à 9 ans et de 1F au-dessous de 6 ans.

ces derniers y arriveront mouillés et transis [...] Le bruit, le mouvement de la mairie et de la Justice de Paix paraissent incompatibles avec le travail recueilli nécessaire à l'instituteur et à ses élèves [...] Du fait de l'éloignement de l'école, la distance, l'incurie, la prudence des parents, la dissipation et la paresse des enfants, nuiront à la fréquentation et à la bonne direction de l'école [...] » Et surtout, la délégation cantonale ajoute que « l'éloignement de l'école par rapport à l'église deviendra un obstacle très grave au contact si désirable entre le prêtre et les élèves [...] »

Le maire réplique « à ces explications mensongères et blessantes pour le pays, qu'il suffit de connaître la situation du village et de ses habitants paisibles pour avoir une tout autre opinion. Il est préférable que les enfants parcourent la Grande Rue sous les yeux de leurs parents, obligés de rentrer chez eux plutôt d'aller en masse, comme à ce jour, à une école cachée sous les murailles de l'église, en traversant, pour y arriver, deux ruelles entre des jardins clos de murs, sur lesquels ils tracent ensemble, et sans autres témoins que leurs camarades, des écrits et des images contraires à la pudeur. Quant à l'instituteur, il n'y regarde pas de si près quand il quitte ses élèves pendant les heures d'étude, pour aller chanter à l'église et assister aux enterrements, contrairement aux décisions du conseil municipal ».



En 1861, la nouvelle école accueille 42 garçons et 26 filles. 10 enfants sont admis gratuitement.

UNE ÉCOLE POUR LES FILLES ?

Le conseil municipal propose d'affecter le local, rue Mercière près de l'église, après divers aménagements, à l'établissement d'une école de filles à laquelle serait annexée une salle d'asile (maternelle) pour l'accueil des enfants des mères qui travaillent, sous la direction de Sœurs agréées. Il souligne que « l'enseignement donné aux jeunes filles dans les écoles mixtes est loin de valoir l'instruction presque supérieure que reçoivent les enfants dans les institutions dirigées par les Sœurs ». Mais le projet demeure sans suite.

Entre 1851 et 1862, quatre habitantes du village ouvrent, dans des maisons particulières, des écoles privées pour six à quinze jeunes filles en pension.

En 1868, le sous-préfet met la commune en demeure de créer une école publique de filles, compte tenu du nombre de ses habitants et de sa situation de chef-lieu de canton. 900 habitants vivent dans le village. Le conseil municipal confirme que les ressources de la commune ne lui permettent pas de construire une école séparée. Il estime qu'il y a lieu « de conserver encore quelques années l'école mixte qui fonctionne convenablement ». Il s'engage toutefois à s'occuper de cette affaire. L'année suivante, la salle de classe de l'école est divisée par une cloison allant du bas jusqu'en haut, pour séparer les deux sexes, 60 mètres carrés pour les garçons, 45 mètres carrés pour les filles.

Depuis 1867, le nombre des enfants admis gratuitement à l'école n'est plus limité, « le gouvernement désirant que les bienfaits de la gratuité s'étendent à tous les enfants de familles pauvres ou peu aisées ». L'instituteur reçoit un franc par mois de présence pour chacun des enfants admis à la gratuité de l'instruction.

En mai 1869, le conseil souhaite qu'à partir du 1^{er} janvier 1870, l'instruction primaire des garçons et des filles soit entièrement gratuite. Mais « aucune subvention ne pouvant être obtenue de l'Etat ou du département », il est contraint de continuer à percevoir la rétribution scolaire fixée à 2 F pour les enfants âgés de plus de 6 ans et à 1,50 F pour ceux âgés de moins de 6 ans. Elle subsistera jusqu'à l'instauration de la gratuité de l'enseignement en 1882.

Le conseil municipal ne juge pas utile de créer une Caisse des écoles (prévue par une loi de 1866) : il estime qu'il existe une société de propagation et d'encouragement de l'instruction primaire dans le canton, et que les élèves indigents sont suffisamment secourus par le Bureau de Bienfaisance et par la charité privée.

En 1866, parmi les habitants âgés de plus de six ans, 157 ont une instruction certifiée ou supérieure, 565 savent lire et écrire, 31 savent uniquement lire, et seulement 27 (10 hommes et 17 femmes) ne savent ni lire ni écrire.

L'INTÉRÊT DE LA FAMILLE HOTTINGUER POUR L'INSTRUCTION DES ENFANTS

La Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France est autorisée, en 1857, à ouvrir une Ecole normale dans une propriété, située rue Mercière, donnée par Jean Henri Hottinguer, châtelain du Piple. Ce pensionnat (aujourd'hui Cours Bernard Palissy) forme des institutrices protestantes pour les écoles primaires de filles. L'école, à direction protestante, sera autorisée à former des institutrices pour les écoles publiques en 1882.



L'école, dirigée par une directrice assistée de deux maîtresses d'internat, prépare aux brevets d'enseignement. A partir de septembre 1942, l'École normale acceptera les jeunes filles non protestantes en externat ou demi-pensionnaires. Elle cessera de former des institutrices en 1951.

En septembre 1876, la baronne Caroline Hottinguer fait part de son intention d'ouvrir un asile dans une salle du temple inauguré l'année précédente, « pour être utile aux familles pauvres souvent fort gênées dans leurs travaux par la nécessité de garder leurs jeunes enfants qui ne peuvent encore être envoyés à l'école ». Le conseil municipal accepte cette proposition mais, le 9 octobre, la baronne, voulant éviter tout conflit entre les cultes catholique et protestant, préfère renoncer à son projet. Le curé Parent avait écrit au préfet, le 2 octobre : « Nos enfants, tous catholiques (je ne connais qu'un seul enfant protestant, encore est-ce un enfant de domestiques qui peuvent toujours quitter le pays) seraient élevés à l'ombre d'un temple protestant, où je devrai aller les visiter. N'y a-t-il pas quelque chose de choquant et de peu honorable pour une commune catholique ? Ce n'est point une délation, mais je vous signale ce que je regarde comme un malheur que vous pouvez prévenir en rappelant à la commune qu'elle a les fonds nécessaires à la construction d'un asile ».

Le conseil décide alors de faire établir un projet. Mais la baronne Hottinguer, revenant sur sa décision, ouvre l'asile dans trois salles contiguës à la salle utilisée au culte. Elle en confie la direction à une personne protestante.



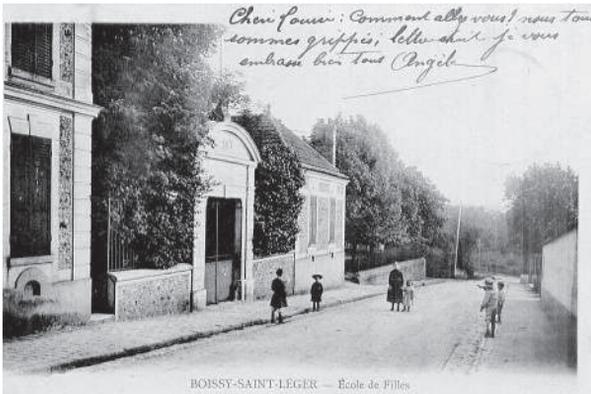
En février 1877, le conseil municipal constate que tous les parents concernés, sauf deux, ont inscrit leurs enfants à l'asile qui accueille ainsi 28 catholiques et 2 protestants. Finalement, il renonce à son projet, jugé trop onéreux,

de construction d'un asile et d'une classe primaire pour les filles. Il considère que « la contiguïté de la classe des filles avec celle des garçons n'a rien de contraire à la bienséance et aux bonnes mœurs, surtout avec la précaution de faire sortir l'une des classes dix minutes avant l'autre, et d'accompagner les enfants au moins jusqu'à cent mètres dans la rue ». La construction d'une école pour les filles est à nouveau ajournée. L'asile fondé par la baronne Hottinguer donnera pleinement satisfaction jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale. La première école maternelle ne sera ouverte qu'en 1958.

LES FILLES ONT ENFIN LEUR ÉCOLE

La classe des garçons est tenue par M. Obry, « bon instituteur laïc, père d'une nombreuse famille », et la classe des filles, par sa fille, dont l'abbé Cacheux dit, en 1878, qu'elle est « recommandable ». M. Obry reçoit un traitement annuel de 1 800 F, mais sa fille seulement 700 F !

En 1884, le nouvel instituteur François Lapchin note que la salle de classe est toujours divisée en deux, d'un côté pour 41 garçons, de l'autre pour 46 filles. Un poêle marchant au bois est installé dans la cloison séparatrice pour chauffer les deux classes. Le tout est trop resserré et nuit à la direction. L'école dispose d'une cour de 200 mètres carrés pour garçons et filles, où se trouvent quatre cabinets d'aisances à moins de six mètres de l'entrée des filles. L'instituteur est logé, mais pas l'institutrice.



Le conseil municipal décide enfin de construire une nouvelle école pour les filles sur un terrain donnant sur la nouvelle rue Vallou de Villeneuve. L'école, comportant une classe pour 60 élèves, un préau et un logement pour la directrice, est ouverte en 1885.



Le conseil émet aussi le vœu que soit créé « un petit collège d'enseignement secondaire à bon marché », qui rendrait service aux communes voisines. Il n'y a aucun collège, ni pension, dans le canton. Le préfet répond que « la commune ne peut s'imposer de si lourdes charges, et que les familles préféreront certainement l'enseignement élevé des lycées de Paris aux modestes études d'un collège. Ce qui peut rendre service aux populations aisées et intelligentes de la région, ce sont des cours complémentaires d'enseignement primaire supérieur dans des centres plus importants [que Boissy-Saint-Léger]».

François Lapchin souligne, en 1900, qu'il n'y a plus d'illettrés à Boissy-Saint-Léger, où on dénombre 1 100 habitants. De 1880 à 1900, 33 élèves sur 219 ont obtenu le certificat d'études primaires. Il ne faut pas oublier que de nombreux enfants doivent aller travailler en entreprise, dès l'âge de 11-12 ans... L'enfant est payé 1,50 F par jour l'été, quand le journalier homme perçoit 4 à 5 F par jour et la femme 2 F. En moyenne, au cours des années 1880, le kilogramme de pain coûte 40 centimes.

La loi du 29 mars 1882 ayant rendu l'enseignement primaire obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 13 ans, l'instruction morale et civique s'est substituée à l'instruction religieuse, qui demeure facultative en dehors de l'établissement scolaire. Certains parents soucieux que leurs jeunes filles reçoivent une instruction religieuse, créent des écoles privées, l'une en 1886, 40 rue de Paris, tenue par madame Drouhot (l'inscription « jeunes filles » est encore visible sur la façade), l'autre en 1890, rue de Wagram, tenue par madame Grosgrurin.

C'est ainsi que la Congrégation de la Sainte-Enfance est autorisée par le Conseil départemental de l'enseignement primaire à ouvrir une école privée

pour jeunes filles, le 1^{er} juillet 1896, dans la maison bourgeoise du 2 rue de l'Eglise. Des Sœurs en assurent la direction. Il est prévu d'accueillir 16 élèves en internat et une vingtaine d'élèves en externat. Après la suppression des congrégations, les six religieuses qui enseignent à l'école doivent abandonner le costume religieux et s'habiller en civil à partir du 1^{er} septembre 1903. L'école privée comportant un pensionnat de jeunes filles et une classe enfantine, accueille 27 élèves. L'école des Sacrés Cœurs a fêté son centenaire en 1996 et accueille toujours des élèves en maternelle et en élémentaire.



Il convient de souligner que tout au long du XIX^e siècle, les municipalités et les notables ont été constamment soucieux de donner une instruction aux garçons, mais aussi aux filles.

ROGER GUILLEMARD
CERCLE HISTORIQUE DE BOISSY-SAINT-LÉGER

UN TÉMOIGNAGE SUR L'ENSEIGNEMENT LAÏC À CHOISY LE ROI

Le thème retenu pour cette année 2019 « enfance et adolescence » nous a laissé quelque peu perplexe quant à son choix.

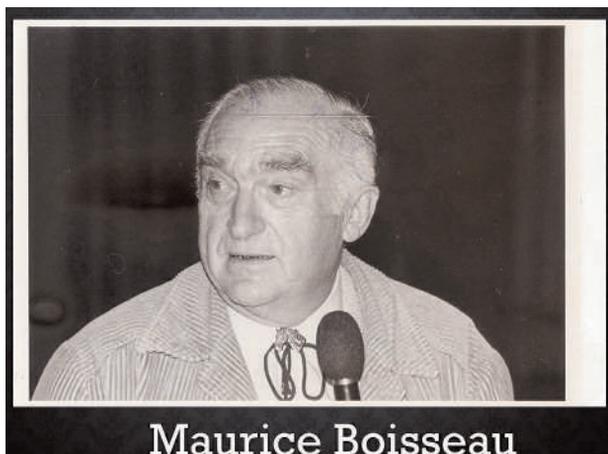
En effet, à Choisy-le-Roi, le passé Royal et le passé industriel n'ont laissé que peu de place à évoquer l'enfant.

Les archives communales ne reflètent que quelques clichés sur la vie de l'adolescent et de son évolution.

L'histoire de Choisy à laquelle nous sommes très attachés nous a donc conduit, pour rester dans le thème, à faire le choix sur ce que devient le système culturel et scolaire quand il passe au cours d'une vie de 1930 à 1960, du système Instruction Publique à un autre mode appelé Education nationale, avant peut-être, un jour, une autre appellation.

Ce témoignage qui va suivre est le fruit de longues conversations que nous avons eu avec notre vieil instituteur, acteur et observateur, attentif de la dernière moitié du 20^{ème} siècle, qui fut un explorateur de l'histoire de notre ville et qui aimait à partager son érudition avec autant de bienveillance que de conviction.

Décédé en 2006, Maurice Boisseau nous avait rapporté les faits d'ordre scolaire qui sont la transcription fidèle de petites notes retrouvées sur les carnets de ses parents, pauvres en revenus, riches en intelli-



Maurice Boisseau

gence, pauvres en instruction, riches en désir de savoir. Sa mémoire va donc s'appliquer à vous conter le vécu des moments qui ont fait date dans son parcours laïc d'écolier à instituteur en puisant dans le passé sans aucun passéisme du genre « Ah ! de mon temps ! ».

DONNONS LA PAROLE À MAURICE BOISSEAU

A l'école maternelle

Il faut, si vous me le permettez, remonter en deux ou trois touches au-delà de ma naissance en 1919, pour rappeler que dans ce domaine qu'on appelait l'Instruction Publique (Instruction Publique Avec Deux majuscules) nous parcourions un chemin d'écolier dans une institution d'état respecté au plus haut point dans les familles et par les élèves, même si le 31 juillet de chaque année, dernier jour de classe, nous chantions la fameuse comptine : « les cahiers sont au feu, la maîtresse au milieu... ».

Depuis 1881 l'école est obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans.
Depuis 1882 elle est facultative pour les enfants de 2 à 6 ans.

A Choisy-le-Roi, rue Noblet, l'école maternelle m'accueille.

Comme toutes les écoles maternelles, elle est la suite de ce qu'on a appelé jusqu'en 1837 la salle d'asile.

La salle d'asile, établissement charitable que les anciens nommaient encore l'asile. Ce fut un peu comme pour le passage des anciens francs aux nouveaux francs il y a une cinquantaine d'années.

Les personnes âgées entraient mal dans la nouvelle appellation « école maternelle » même si on passait de l'établissement charitable à l'établissement éducatif.

J'ai le souvenir de cette école maternelle dont les murs ont à peine changé, et dont la directrice chargée de classe Mlle Ferry était « la grande dame en noir ».

Ce noir couleur de la rigueur, de l'austérité et de la neutralité en ces jours si proches de Jules Ferry.

A l'Ecole publique, l'enseignant est un professionnel rigoureux qui en général établissait le respect qu'on lui accordait sur une reconnaissance de son savoir, supérieur au savoir des Français moyens qui avaient été moins bien scolarisés dans leur jeunesse.

L'enseignant était souvent célibataire. Que de « Mlle » dans les écoles.

J'ai retrouvé dans les papiers de la maison, un brouillon de lettres : mon père écrivait à mon instituteur et commençait son texte par « Monsieur Le Maître ».

L'instituteur éducateur certes, mais aussi sorte d'agent électoral, petit soldat de la citoyenneté républicaine dans le cadre d'une laïcité militante, d'un enseignement respecté de la morale et de l'instruction civique.



Notre quartier

Le secteur de la rue Noblet à Choisy, en bordure des champs qui virent s'achever en avril 1912 le parcours anarchiste du célèbre bandit Jules Bonnot, était une vaste surface de fin d'agglomération choisyenne. Le découpage des différentes rues se composait en fait d'une zone pavillonnaire, d'une zone d'immeubles qu'on disait bourgeois et d'une zone de logements sociaux.

Si je vous trace ici les limites du secteur scolaire de l'école, c'est parce que son recrutement n'était pas homogène.

La zone du Parc plus bourgeoise, les hommes portaient plus volontiers le chapeau. Dans mon quartier, nous habitons dans un logement modeste de deux pièces pour 4 personnes, situation qui explique pourquoi j'étais un gosse de la rue.

A la maternelle comme dans les autres maternelles on apprend à compter.

Eh bien nous, nous apprenions en chantant.

Cette directrice d'école, Mlle Ferry militait pour la reconnaissance des droits de la femme et mon père qui la connaissait bien lui faisait plaisamment remarquer qu'elle était en contradiction avec ses idées quand elle nous faisait chanter :

Nous n'irons plus aux bois
Les lauriers sont coupés
La belle que voilà
Ira les ramasser
La fille est belle. Mais à elle le travail, à elle le ramassage
L'école primaire

Le passage de la grande section de l'école maternelle à la grande école était un événement. On en entendait parler depuis des mois.

Quelques jours avant la rentrée du 1^{er} octobre, nos parents nous achetaient au grand bazar de la rue Jean-Jaurès, notre ardoise, la vraie, à cadre de bois, notre crayon d'ardoise, un porte-plumes et quelques plumes sergent Major ou Baignol et Farjon.

Les crayons de couleur s'ajoutaient au patrimoine de l'écolier. ils allaient servir à la petite frise traditionnelle qui séparait alors deux journées successives de travail sur le cahier de classe.

Pour marquer la solennité de l'événement, en ce 1^{er} octobre, nous revêtions le tablier noir, le célèbre tablier noir.

Noir comme le tableau, noir comme la robe de Mlle Ferry.

Ma mère, ancienne couturière avait confectionné ce tablier par économie certes mais aussi sans doute comme un symbole de la reconnaissance que notre famille offrait à l'école publique.

Parmi tous les instituteurs que j'ai pu côtoyer, je m'attarderai sur la personnalité de Gaston Tribert, instituteur sachant adapter son enseignement aux qualités personnelles des élèves. Il utilisait plus souvent la récompense que la punition.

La relation maître élèves était fort sympathique et ne diminuait en rien l'autorité de cet instituteur de grande réputation.

Quand je devins instituteur, il fut un modèle pour moi, autant dans sa pratique pédagogique que dans son souci de faire rayonner l'école publique par le moyen de diverses associations culturelles lui donnant ainsi tout son caractère d'humanisme laïque et républicain.

Dans ce chemin appelé péri-scolarité, rappelons-nous cette époque des années de l'après-guerre 14/18.

Nos pères avaient en mémoire ces moments pénibles dans la boue des tranchées, des fusillades et tirs d'obus. La France avait été

défendue ; l'état distribuait des récompenses dans un ordre de valeur correspondant à l'acte accompli : légion d'honneur, médaille militaire, croix de guerre et citation.



L'école vivait comme les anciens combattants dans cette organisation hiérarchisée. Après examen des notes de la semaine, de la quantité de bons points gagnés, les meilleurs d'entre nous étaient décorés le samedi. La croix était la récompense et allait orner le tablier pendant une semaine. Des honneurs si bien vécus par la population qu'il n'était pas rare de voir des gamins, les dimanches, porter la croix sur leurs costumes de sortie.

La distribution des prix, fin juillet, se déroulait sous le préau de l'école devant les autorités municipales.

Le professeur de chant demandait aux plus grands de chanter la Marseillaise, discours de M. le Maire, distribution des livres, de prix d'honneur prix d'excellence, toujours dans l'esprit hiérarchique avec têtes ornées de couronnes de lauriers. Les couronnes de laurier d'or, couronnes d'argent, les couronnes vertes sorte de consécration matérielle d'une Epiphanie laïque, furent sans doute moins bien acceptées par les familles et le corps enseignant car il me semble qu'elles disparurent vers les années 30.

Que de souvenirs !

Durant toute l'année scolaire, je partais pour la journée le cœur gai, l'estomac chargé de mon obligatoire cuillère d'huile de foie de morue, le cartable en bandoulière, jetant quelques regards de convoitises devant les étalages des confiseries de la mère Laurier avec ses roudoudous, ses caramels mous, ses bâtons de réglisse...

Instituteur à Emile Zola

Le temps passe et je revins à Choisy en 1945 comme instituteur à Zola. J'ai vécu dans cette école parmi une population scolaire fort différente de celle de la rue Noblet. Le temps et la guerre récente avaient changé les comportements. Cette population, cœur des usines, un brassage de nationalités modifiaient le contenu pédagogique et déjà on sentait la nécessité impérieuse d'adapter l'enseignement à ces nouvelles structures sociales et familiales ce qui bien évidemment ne se réalise est pas toujours aisément.

Le but c'est atténuer les disparités, d'intégrer au maximum ces cas sociaux que la guerre a fait naître pour ne pas en faire des cas d'échecs scolaires en maintenant rigueur morale, rigueur civique.



L'école laïque s'entourait de soutien, tant auprès de la population choisyenne qu'auprès d'associations amies. J'étais codirecteur du patronage laïque et du centre de vacances qui étaient installés dans le parc Maurice Thorez. Dans ce parc se déroulait chaque année une très grande fête populaire ; c'était la fête - kermesse de l'école laïque. Comme j'étais l'un des responsables de l'organisation j'avais pour tâche avec mes élèves de Zola de rassembler tous les lots ou les promesses de lots par des commerçants et industriels de la ville, lots qui seraient gagnés dans les jeux et dans une opération dite enveloppes toutes gagnantes.

Mes élèves en cette année 1955, le soir après la classe mettaient sous enveloppe l'annonce du lot gagné par le futur acheteur. Parmi ces lots il y en avait un offert par l'électricien de la rue Émile –Zola. C'était un rasoir électrique. Le jour de la fête au moment de la sortie des spectateurs un monsieur vint me trouver accompagné par mes petits vendeurs. Il se fâche car il n'a pas pu se procurer une enveloppe. Or j'ai dans ma poche une enveloppe que les enfants m'ont dans l'après-midi demander d'acheter. Je ne résiste pas à la déception du protestataire et je lui dis : « Tenez-la mienne ». l'homme gagne le rasoir électrique.

Le lundi matin de retour en classe nous faisons le point.



Chaque matin, la classe démarre avec le même rituel. C'est ce que les enfants appelle le quoi de neuf ? Temps de parole faits et anecdotes de petits récits que chacun exprime oralement avec des précautions dans la diction dans le vocabulaire pour bien créer les conditions d'écoute les meilleures.

Le but est d'apprendre à s'exprimer publiquement afin que cet apprentissage apprécié par l'ensemble de la classe devienne un plaisir de l'échange et de la communication véritable petit théâtre quotidien où les récits qu'ils soient écrits ou oraux deviennent les supports de l'enseignement de la morale de la rédaction de l'orthographe la grammaire et de la lecture en commun.

Dans ce quoi de neuf, les élèves me reprochent d'avoir vendu mon enveloppe ; J'apprends ainsi que dans une séance de travail au remplissage des enveloppes ils avaient fait une croix sur l'une d'elles pour que je me rase électriquement. Que dire devant tant de gentillesse et devant une atteinte à la morale que j'enseigne ?

LA DÉFENSE DE L'ÉCOLE LAÏQUE À CHOISY-LE-ROI

Une particularité à Choisy-le-Roi

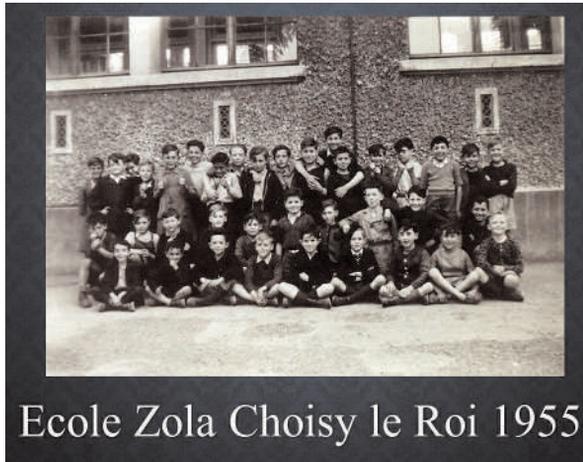
L'entourage de l'école laïque était en plein rayonnement à Choisy-le-Roi dès la fin de la guerre 14 /18 grâce à cette association dont je fus de 1945 à 1957 le secrétaire de l'association des anciens élèves de Choisy-le-Roi. Cette amicale réunissait 200 membres environ, se donnait pour tâche l'animation culturelle de la ville en joignant ses efforts à ceux de sa sœur jumelle l'association polytechnique dans le but unique était l'organisation des cours gratuits du soir.



L'association polytechnique avec le soutien des municipalités successives se chargeait d'ouvrir les salles de l'école Émile Zola aux choisyens dans divers domaines : certificat d'études des adultes, brevets élémentaire, cours commerciaux. ; les parents ne sont pas laissés pour compte même et surtout dans notre banlieue où ils ne sont pas toujours dotés d'un savoir suffisant pour permettre des échanges équilibrés. L'école publique en ouvre ses portes, atténue les disparités excessives entre les niveaux de vie. L'école Zola, trois ou quatre jours par semaine était une véritable usine ouverte de 8h00 à 18h00 aux élèves et de 19 à 22 heures aux adultes, l'amicale des anciens élèves avaient la charge de l'animation par son groupe théâtral, son cours de danse, sa section sorties et voyages.

C'est la raison pour laquelle tout en se voulant à la recherche d'une réparation sociale et scolaire que l'institut que j'étais créa une classe qu'il

appelle « classe passerelle d'adaptation ». Cette classe devra adopter des critères en rapport avec une idée dominante : c'est que l'égalité des chances n'est pas une égalité de traitement mais une adaptation scolaire avec un respect psychologique qui doit compléter les carences du milieu familial comme celles des premiers débuts scolaires de caractère classique.



Donc, avec ma classe passerelle, j'invite mes élèves, un jeudi jour de congé à l'époque, à visiter la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Sur le parvis, autour de moi, les garçons sont attentifs. Un homme d'âge mûr, de très bonne présentation, me demande, alors qu'il écoute depuis quelques minutes mon exposé, s'il peut se joindre à notre groupe.

Il devient élève attentif et n'hésite pas à poser des questions. Pendant 1h30 il s'est intégré à la classe et lorsqu'à la fin de la visite, il nous remercie et se présente :

Je suis industriel belge de Liège de passage à Paris, et vous venez vous, Ecole religieuse de me replonger dans ma religion et ma culture. Les élèves m'interrogent du regard et sourient. L'homme sort un billet de son portefeuille somme importante et me le tend.

Poliment je refuse le billet et précise que nous sommes une classe de fin d'études de l'école publique et laïque. L'industriel en question découvre qu'on peut être instituteur public et capable de dispenser une instruction sereine et tolérante en un domaine à la fois religieux et historique.

Le trésorier de la coopérative de classe, élève élu démocratiquement par ses camarades a reçu le billet qu'il convoitait depuis un moment.

En second point, un élan important que le mouvement de défense de l'école laïque avait su impulser à Choisy en ce début des années 50.

L'Ecole laïque était menacée par les aides publiques accordées à l'enseignement privé au détriment de l'école publique, elle-même marquée par sa volonté d'unir les populations scolaires dans le respect, la tolérance, la liberté de pensée.

Cette menace se manifestait et s'organisait dans le reste de la France, en particulier.

Un village vendéen du nord de la Tardière proche de Fontenay-le-Comte, avait une école primaire publique menacée de fermeture en raison de sa perte d'effectifs constante et grave.



Il y avait dans ce pays de production textile, une telle pression patronale et confessionnelle sur la population de parents, menacés par la perte d'emploi, que, les menaces d'une part et les restrictions pécuniaires en matière scolaire d'autre part, conduisit l'école communale à une mort inéluctable.

Chacun sait qu'en France depuis Jules Ferry l'école est laïque gratuite et obligatoire.

Si à la Tardière, l'école privée, en plus de la pression sociale effectuée sur les familles, prend en charge les fournitures scolaires et obtient

de la municipalité é qu'elle supprime cette aide à l'école communale, on pouvait dire alors que dans ce petit bourg l'école restait obligatoire, non laïque puisqu'elle était privée et confessionnelle.

Avec un groupe de copains instituteurs dynamiques, de tout horizon politique, nous avons pris la tête d'un mouvement conduisant au parrainage de l'école de la Tardière par les instituteurs de Choisy-le-Roi, solidarité dans la laïcité.



L'aide de la municipalité de Choisy nous fut précieuse : tables d'écolier remises en bon état, livres, cahiers et crayons, ardoises prirent le chemin de la Tardière. Et l'on vit un heureux transfert ; les enfants revinrent à l'école communale.

Seul le couple d'instituteurs de cette école dut continuer à se ravitailler à l'épicerie du village clandestinement la nuit, pour que le commerçant ne soit pas l'objet de réflexions sectaires des partisans de l'école privée et d'une perte de sa clientèle.



(9 avril 1949 : les écoliers de la Tardière et leur instituteurs visitent Paris)

Les enfants de l'école communale profitèrent de vacances à Choisy que notre groupe offrit à tous ces gamins.

La Tardière devint le symbole de la lutte qu'il fallait mener pour la défense de l'école laïque qui ne méritait pas de telles attaques.

Avant de nous séparer, je voulais vous rappeler qu'au début de la causerie, j'ai dit à propos de la mémoire : en puisant dans le passé sans aucun passéisme du genre « Ah de mon temps ».

En effet, ce qui est à craindre, dans le mouvement actuel de civilisation, c'est la comparaison d'époques avec ses variantes, ses choix, ses jugements plus ou moins équilibrés. Comparer l'ancien à l'actuel est toujours une opération délicate et complexe. Le comportement d'un enseignant d'aujourd'hui peut-il être le même que celui d'un enseignant des années 40 /50 ? Certes non. Mais à mon avis par expérience, je répète que parler de l'égalité des chances données aux enfants est une expression vide de sens et sans portée quand elle ne tient pas suffisamment compte des différences de niveaux sociaux, des cultures impliquées et qu'elle ne contient pas un élément essentiel de l'action pédagogique qu'est la formation poussée des maîtres et professeurs.

La tolérance est une doctrine, une attitude qui consiste à laisser à chacun sa liberté de ses opinions philosophiques ou politiques, de ces croyances alors qu'on ne les partage pas.

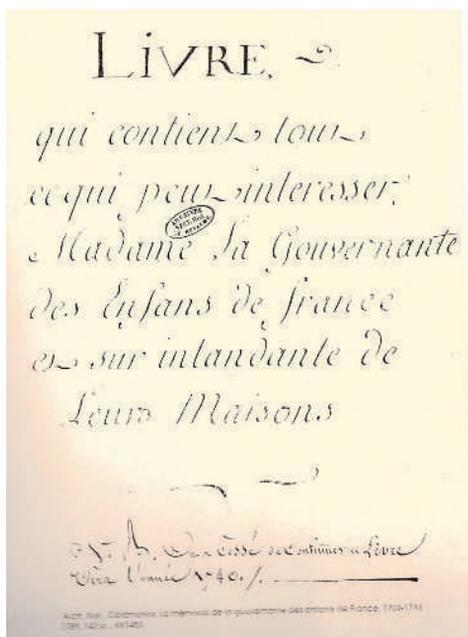
La démocratie s'établit sur la tolérance, sur la laïcité et ne peut vivre que par elles.

FRANÇOIS ROBICHON
ASSOCIATION D'HISTOIRE LOUIS LUC

LES GOUVERNANTES EN CHARGE DE L'ÉDUCATION PRINCIERE AUX XVII^e ET XVIII^e SIECLES : STATUT, RESPONSABILITÉ, VIE DE FAMILLE

A partir du XVII^e siècle, l'éducation princière se structure et s'organise. Dès leur naissance, les enfants princiers sont confiés aux bons soins d'une gouvernante qui dirige la maison qui leur est destinée. Elle veille au bon développement physique et moral de son protégé afin qu'il soit prêt à « passer aux hommes à » l'âge de 7 ans s'il s'agit d'un garçon, ou à faire un mariage avantageux pour son lignage lorsqu'il s'agit d'une fille. Le statut de gouvernante présente la particularité d'être à la lisière de l'intime et du protocole, ce qui place la femme qui en a la charge dans une position enviable et enviée à la Cour et impose son engagement de tous les instants.

LE MÉMORIAL DE LA GOUVERNANTE DES ENFANTS DE FRANCE



Page de garde du manuscrit du Mémorial KK1452. (©photo S. Millot)

La charge de gouvernante nous est connue notamment grâce à un document manuscrit daté de 1740, inventorié aux Archives nationales dans le fonds Rohan-Bouillon (XI^e-XIX^e siècle) sous le nom de *Mémorial de la gouvernante des Enfants de France*¹. Son titre d'origine est différent puisqu'il s'intitule *Livre qui contient tout ce qui peut intéresser Madame la Gouvernante des Enfants de France*. Il a été rédigé pendant le règne de Louis XV par un sommier de chapelle. On ignore pourquoi cet officier qui portait, à la chapelle du roi, les draps de pied et les coussins carrés, appelés carreaux, s'est attaché à cette

rédaction, mais on peut imaginer que sa charge impliquait d'être particulièrement attentif au protocole. Son travail de recension des différentes situations rencontrées par la gouvernante témoigne de sa vigilance aux privilèges, rangs, droits et devoirs de chacun. Comme beaucoup d'ouvrages de ce genre, des XVII^e et XVIII^e siècles, il présente une variété de situations sans en tirer de règles théoriques définitives.

HARMONISER L'ÉDUCATION PRINCIÈRE

Dans ce document, il est naturellement question exclusivement des Enfants de France. Ceux-ci sont appelés « Altesse Royale ». Monsieur de Saintot², introducteur des ambassadeurs, indique que les Enfants de France sont la famille du roi régnant, autrement dit ses fils et filles, ses petits-fils et petites-filles. Leurs cousins portent le titre de « Prince du sang ». Ils sont appelés « Altesse Sérénissime » et ne jouissent pas des prérogatives attachées au rang d'Enfant de France. Néanmoins, on peut supposer sans risquer de commettre une erreur majeure que la tâche des gouvernantes exerçant dans les familles princières relevait dans les



Françoise de Souvré, marquise de Lansac (1582-1657), avec Louis XIV et Philippe de France, vers 1643 Ecole française
©RMN (Château de Versailles).

grandes lignes des mêmes obligations, puisque Louis XIV avait souhaité harmoniser les éducations princières afin de les distinguer du modèle d'éducation aristocratique. Les Conti puis les Condé se plièrent à la volonté du souverain et intégrèrent les modalités d'éducation qui imposaient la présence d'une gouvernante auprès des jeunes princes durant leurs premières années de vie. Pascale Mormiche³ indique que ce modèle d'éducation princière, construit dans le dernier tiers du XVII^e siècle, conservait les distinctions de naissance entre les jeunes princes tout en les différenciant du reste de la société.

LES CRITERES DE SÉLECTION

La gouvernante est nommée avant la naissance du prince par lettre de

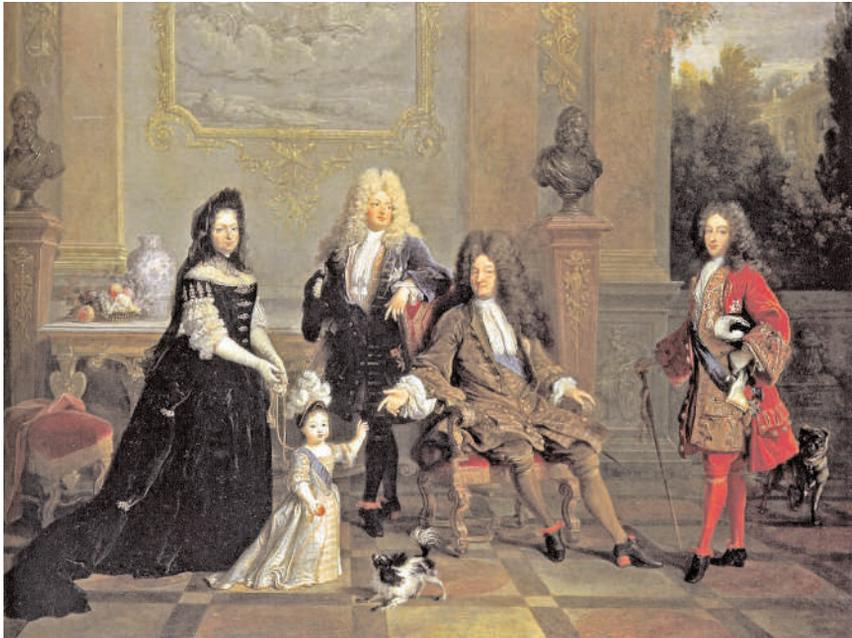
provision⁴. Ce document rappelle ses qualités personnelles et ses mérites. Mais il s'agit là de formules administratives. Les critères de choix sont nettement plus subjectifs. Ainsi en 1601, c'est Henri IV qui choisit Madame de Montglat⁵, femme du baron de Montglat, son premier maître d'hôtel qui devient intendant de la maison du dauphin. En 1638, Louis XIII et Richelieu s'accordent pour choisir la duchesse douairière de Lansac, fille de Souvré, l'ancien gouverneur du souverain, alors qu'Anne d'Autriche aurait préféré accorder cette fonction à Mme de Saint Georges, la fille de Mme de Montglat⁶. Très embarrassés à l'idée d'annoncer ce choix, le roi et son ministre conviennent que le souverain avisera la reine de sa décision par courrier et que ce sera elle qui convoquera Mme de Lansac pour la lui annoncer. La future gouvernante, ayant reçu un mémoire très détaillé du cardinal, lui indiquant l'attitude à adopter et les réponses à faire à la souveraine, devait simuler la surprise. Enfin, pour s'assurer de la réussite de l'opération, le secrétaire d'Anne d'Autriche, mis dans la confiance, devait faire céder les éventuelles réticences de la reine. Finalement, le secrétaire n'aura pas besoin de convaincre sa maîtresse, celle-ci souhaitant conserver les bonnes grâces de Richelieu.



Naissance de Louis-Xavier-François, Dauphin de France, Né le 22 octobre 1761 : Collection De Vinck (histoire de France, 1770-1871) Domaine public. Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographies.

L'autre critère est bien sûr celui de l'extraction sociale. La noblesse est indispensable pour prétendre à ce rôle. Les hautes charges dans les maisons royales ne sont accordées, en principe, qu'à la noblesse la plus ancienne. On considère au XVII^e siècle que la haute naissance garantit des qualités que seuls possèdent les nobles. Ces garanties de valeur et de loyauté seraient héréditaires, ce qui favorisa, comme on le verra, la transmission de la charge dans le même cercle familial.

Après avoir reçu ses lettres de provisions, comme tous les officiers, la gouvernante doit prêter serment dans les mains du roi. Vers le 7^{ème} mois de grossesse de la reine, la gouvernante s'agenouille sur un coussin devant le roi, assis dans un fauteuil. Le roi, ganté, prend les mains nues de la gouvernante dans les siennes, tandis que le secrétaire d'État lit le serment. Souches raconte une anecdote à ce sujet dans ses *Mémoires*⁷. Lors de son serment, la duchesse de Ventadour tremblait de tout son corps, le roi lui dit alors galamment qu'il regrettait fort que l'usage veuille que celui ou celle qui prête serment doive se mettre à genoux et que, lui, ait dû mettre des gants car il aurait sans cela bien préféré tenir ses mains nues dans les siennes. Nul doute que la duchesse s'en est sentie ragaillardie.



*Madame de Ventadour –Vers 1710.
Autrefois attribué à Nicolas de Largillière, Domaine public.*

UNE CHARGE ENVIÉE ET ENRICHISSANTE

La gouvernante est présente lors de l'accouchement de la reine. Dès la naissance, l'enfant est ondoyé par le grand aumônier de France puis emmailloté. La gouvernante est la première à présenter le nouveau-né à la masse des courtisans qui se pressent dans les salons avoisinants. Elle prend ensuite place dans une chaise à porteurs, attribut de la dignité de l'enfant, et l'emmène dans son appartement dans l'aile du Midi ou aile des Princes⁸. C'est là que les enfants sont logés avec tout leur service et que la gouvernante a son appartement.

Parce qu'elle est en charge d'un enfant royal et qu'elle en est en quelque sorte le prolongement provisoire, la gouvernante a le pas sur toutes les dames de la Cour. Elle bénéficie des entrées particulières et peut monter dans les carrosses de la reine, s'avancer jusqu'à la chambre de celle-ci en chaise à bras, et faire de même chez le roi quand elle porte l'enfant.

Financièrement, cette haute fonction s'accompagne de gages dont le calcul a varié mais qui semblent avoir toujours été composés d'un fixe et de frais d'« entretien ». Lorsque Madame de Marsan⁹, gouvernante du futur Louis XVI et de ses frères et sœurs, prend possession de sa charge, la livrée s'élève à 24 000 livres auxquelles s'ajoutent 3 600 livres versées par an et par enfant¹⁰.

En plus des gages, la gouvernante des enfants royaux bénéficie de privilèges divers. Ainsi, à chaque renouvellement de linge de lit, de toilette ou de mobilier, la gouvernante peut prendre ce qu'elle souhaite des objets remplacés. Si le prince ou la princesse vient à décéder, toute la layette lui revient. De même, quand un prince passe aux hommes, elle garde la layette. Or lorsqu'on évoque la layette d'un prince, on parle de meubles, comme les lits ou paravents, de l'argenterie frappée aux armes de France, du nécessaire de cuisine, de draps, de nécessaire de toilette, etc.¹¹

Parmi les gratifications, notons également par exemple, le terrain à bâtir dans le parc aux Cerfs à Versailles offert en 1692¹², à Louise de Prie, maréchale de La Mothe-Houdancourt, gouvernante du Grand Dauphin et de ses enfants, ou les 60 000 écus de pierreries que Madame de Ventadour reçut du régent Philippe d'Orléans lors du passage aux hommes du petit Louis XV¹³.

La charge permet aussi d'obtenir l'exemption de certaines taxes. En effet, les gouvernantes comme tous les nobles échappent à la taille,

mais à partir de 1695 est créée la capitation. Cet impôt par tête touche tout le monde en dehors du clergé. Il est suivi par le dixième de Desmaretz, beaucoup moins bien accepté, qui porte sur les propriétés et pour lequel Madame de Ventadour se fait exempter¹⁴.

Outre les gages attachés à sa fonction, la gouvernante peut conserver les pensions qui lui avaient été attribuées dans le passé car, habituellement, les gouvernantes n'accèdent pas à leur charge durant leur prime jeunesse.

S'il est assez malaisé d'estimer précisément leur fortune, on comprend bien que cette charge est enrichissante. Les gouvernantes des Enfants de France se sont attachées les unes après les autres à conquérir et à conserver ces différents droits. Grâce à la survivance accordée par le souverain qui fidélicait tout un lignage en rendant un office héréditaire dans la pratique, la charge s'est transmise au sein de la même famille élargie de 1638 à 1782.

En 1664, Louis XIV nomme Madame de La Mothe-Houdancourt, petite-fille de Madame de Lansac, gouvernante de ses enfants, puis de ses petits-enfants, et enfin de ses arrière-petits-enfants. En 1704, il lui adjoint sa fille, la duchesse de Ventadour. Elle devint gouvernante en titre en 1709 et apporte au petit Louis XV, orphelin, l'affection dont il avait besoin. Plus tard celui-ci lui confie la tâche d'élever ses propres enfants. Madame de Ventadour obtient la survivance de sa charge pour sa petite-fille, la duchesse de Tallard, laquelle la transmet à sa nièce Madame de Marsan qui fait de même avec sa propre nièce, Madame de Guéméné. En 1782, Marie-Antoinette nomme la duchesse de Polignac et la charge quitte la famille qui la détenait depuis plus de cent ans.

LA SURINTENDANCE DE LA MAISON

En tant que surintendante de la maison, le pouvoir de la gouvernante est étendu. Elle est chargée du personnel attaché à la personne du prince, de l'aspect matériel de la maison avec le mobilier et l'approvisionnement quotidien en victuailles. Dans l'état des dames et officiers de Monseigneur le duc de Bretagne pendant son bas âge¹⁵, il est précisé que certaines nominations appartiennent à la gouvernante par délégation royale. Elle mène au préalable une enquête, s'assurant de l'origine familiale des postulants et de leur moralité. Tous les offices font l'objet d'une âpre concurrence.

Outre la gouvernante, deux sous-gouvernantes officient auprès des Enfants de France, ainsi qu'une nourrice de corps, trois nourrices retenues, une gouvernante des nourrices. Les critères de sélection d'une nourrice portent essentiellement sur sa santé qui doit être excellente et ses mœurs irréprochables. Marie-Madeleine Mercier¹⁶, nourrice royale du futur Louis XV, est sélectionnée par le médecin Dionis et la gouvernante sur trois critères fondamentaux : des seins en forme de poire, une gaieté naturelle et une moralité irréprochable. On compte également une remueuse, chargée de changer les langes de l'enfant royal jusqu'à trois ans. Un médecin, un chirurgien, un argentier et un secrétaire viennent compléter ce service « général ».

La chambre comprend en outre une vingtaine de personnes : deux premières femmes de chambre, huit à dix femmes de chambre ordinaires, une blanchisseuse, une servante de cuisine, deux valets de chambre, deux garçons de la chambre, deux portefaix. Divers emplois apparaissent aussi dans certains comptes mais pas dans les états de personnel : fourrier des Enfants de France, porte-chaises d'affaires, etc. Ils font eux aussi partie de la maison des jeunes princes.

Chacun des membres du personnel prête serment et prend ses ordres de la gouvernante qui se charge de leur distribuer leur gage par semestre ou quartier ou bien encore par an.

Pascale Morniche estime que l'équipe éducative encadrant un prince comprend quatre à cinq personnes soit le tiers du personnel d'éducation d'un Enfant de France pour une durée similaire d'une dizaine d'années.

PRÉSENCE ASSIDUE

La gouvernante ne quitte pas le prince. Elle dort dans la chambre, à côté de lui. Elle est présente pour l'habillage, les repas, l'endormissement et supervise chacun des événements qui rythment la vie de l'enfant. Elle peut s'absenter à 9 heures le matin, lorsque la sous-gouvernante arrive. Juste le temps pour elle de s'habiller en robe de Cour comme c'est l'usage quotidiennement¹⁷.

Elle renonce à toute vie privée. En 1716, Madame de Ventadour écrit, « *Mon petit roi* [le jeune Louis XV âgé de cinq ans] *ne me laisse pas le temps de respirer. [...] je me trouve uniquement seule avec le roi, je fais toutes les charges de sa maison, nuit et jour occupée de sa santé,*

enfermée dans une cage, plus de commerce avec des amis de quarante-cinq ans... Dieu me soutiendra s'il veut la conservation de ce précieux enfant ! »¹⁸

Le premier devoir de la gouvernante, ainsi que le précise son serment, consiste à veiller sur la santé du prince. Les morts successives qui ont endeuillé la famille royale entre 1710 et 1712 ont entraîné une phobie du poison. Le *Mémorial* indique que les ingrédients qui servent à élaborer les repas des enfants doivent être conservés dans des récipients fermés. Le lait, la farine et le sel doivent être mis dans des pots d'argent fermant à clé. Ce sont les gouvernantes des nourrices qui ont la responsabilité des récipients. Des contrôles croisés garantissent une surveillance mutuelle. La gouvernante des nourrices retenues goûte le lait devant la gouvernante puis confie les ingrédients à la gouvernante de la nourrice du corps qui prépare la bouillie. Ultime contrôle, la bouillie prête est présentée par la première femme de chambre à la gouvernante qui la teste. Ce n'est qu'après que le prince peut manger.

En cas de maladie, le médecin administre les remèdes et la gouvernante veille. Elle assiste l'enfant et lui prodigue le réconfort nécessaire. Ainsi, en janvier 1739, Madame de Tallard resta au chevet de Madame Adélaïde atteinte d'une maladie que l'on identifia comme la petite vérole pendant plusieurs jours, s'abstenant de voir les autres Enfants de France pendant cette période¹⁹.

La gouvernante est également chargée de la sécurité du prince dans la vie publique. Quand le roi est à plus de quatre lieues du palais, c'est la gouvernante qui donne le mot de passe aux gardes. Elle se place près du prince afin de marquer que seule la faiblesse de l'âge empêche le prince de le donner lui-même et « que dans cette occasion elle n'est que son organe » écrit Héroard, le médecin qui a veillé sur l'enfance de Louis XIII²⁰.

Enfin, la gouvernante doit évidemment assurer la première éducation de l'enfant royal et la formation de ses premiers principes. Cette éducation consiste en un apprentissage de la moralité et des fondements religieux. Au début du XVII^e siècle, un roi doit avant tout être pieux puis, à cette vertu, s'ajoute la justice et la vaillance. C'est ainsi que le futur Louis XIII, demande ingénument à Madame de Montglat : « *Mamanga, qu'e que Dieu, de quoy eti fayct ?* »²¹ Au cours du siècle d'autres qualités prennent le pas sur ces dernières, comme l'amour des arts et l'application aux affaires. La gouvernante est chargée de s'assurer que son

jeune protégé grandit dans ces aspirations. Le XVIII^e siècle développe un nouveau sentiment de l'enfance, jusqu'alors inconnu. La petite enfance du futur Louis XV se déroule sans trop de contraintes. Madame de Maintenon qui a été gouvernante des enfants légitimés de Louis XIV écrit en 1713 à Madame de Ventadour, la gouvernante du duc d'Anjou, devenu Dauphin un an plus tôt : « *Ma grande expérience me fait croire qu'il est inutile de se presser d'apprendre quelque chose aux enfants ; il ne leur faut pas la moindre contrainte* »²². On ne cherche plus à redresser la personnalité, au contraire on cherche à épanouir son naturel et sa personne.



Madame Royale, fille aînée du roi Louis XVI, sur les genoux de sa gouvernante, la princesse de Guéménée. Gravure d'après Charles Le Clercq, Galerie des Modes vers 1780, Châteaux de Versailles et de Trianon.

MERE DE SUBSTITUTION ?

Le devoir de la gouvernante auprès de l'enfant présente une ambiguïté qu'il est difficile de gérer. Elle est dépositaire par l'intermédiaire des lettres de provisions de l'autorité parentale. Le texte est très clair : « *Nous nous reposons entièrement sur la bonne conduite selon le plein et entier pouvoir que nous lui avons donné et donnons par les présentes.* » En retour, le petit prince lui doit une totale obéissance. La gouvernante représente les parents souverains tout en étant sujette de son pupille. Lorsque le rejeton princier grandit, des situations de crise peuvent se développer. Le journal d'Héroard est fécond en histoires de ce genre entre Louis XIII et sa gouvernante, Madame de Montglat. En tout cas cela n'exclut nullement la tendresse qui naît de la vie quotidienne.

Les noms affectueux attribués par les Enfants de France à leur gouvernante sont révélateurs de la dimension affective de la charge : « *Mamanga* », « *maman Ventadour* », « *maman Marsan* ». Une relation intime s'installe entre les enfants et la gouvernante. Ils sont isolés de la Cour, ne s'y rendent que de façon protocolaire. En bref, les Enfants de



Lit de justice tenu par Louis XV, DUMESNIL Louis-Michel (1663 - 1739)
© Photo RMN-Grand Palais (Château de Versailles)

France connaissent mieux leur gouvernante que leurs parents pendant leur tendre enfance. Le passage aux hommes est presque toujours un moment difficile pour la gouvernante et, on peut le supposer, pour le jeune prince. Quoi de plus naturel que de poursuivre par la suite des relations épistolaires comme le fait Louis XV avec la duchesse de Ventadour ? Par la suite, au fil du siècle, les souverains consacrent de plus en plus de temps à leurs enfants mais le rôle de la gouvernante reste essentiel dans la construction du rôle social du prince.

ROLE PROTOCOLAIRE

La gouvernante joue un rôle de représentation de premier ordre car les princes et encore plus les Dauphins et Enfants de France doivent assister aux cérémonies et répondre aux sollicitations qu'impose leur rang. Or, c'est à la gouvernante de se substituer au prince. La gouvernante se trouve à toutes les audiences auxquelles assistent les Enfants de France. Elle se place toujours à la droite du prince (ce placement était honorifique). Lors des audiences accordées par un enfant de France, c'est elle qui place les personnes de la maison du prince selon le protocole et c'est à elle que l'introducteur des ambassadeurs s'adresse pour faire entrer l'ambassadeur. Les audiences des Enfants de France ont lieu dans un salon qui leur est commun, où se trouve le dais utilisé lors des cérémonies. Elle doit être l'esprit du prince pour l'occasion. Si l'enfant de France est encore trop jeune pour pouvoir mener à bien l'entretien, c'est elle qui doit le remplacer. *Le Mémorial* est très significatif à ce sujet : « *le ministre entre avec toute sa suite, fait ses révérences et son compliment, Madame la gouvernante rend les révérences et répond aux discours dans le même esprit que le prince le ferait lui-même s'il était en âge de raison.* ». Il faut donc agir comme il le ferait, tout en lui conservant les honneurs qui lui sont dus. Comme tous les enfants, le Dauphin garde son bonnet sur la tête jusqu'à l'âge six ou sept ans mais on lui donne pour les audiences un petit chapeau, indice de souveraineté, qu'il garde à la main afin de répondre au salut de l'ambassadeur sur les instances de sa gouvernante.

ENTRE VIE DE FAMILLE ET ÉDUCATION

La proximité de la gouvernante et de la famille royale la place au premier rang des drames familiaux. Ainsi la maréchale de la Mothe-Houdancourt a partagé les joies comme les peines de la famille royale

en voyant naître et mourir Marianne de France en 1664, puis le premier duc d'Anjou en 1671, âgé de trois ans, Marie-Thérèse, la petite Madame en 1672, âgée de cinq ans et Louis-François en 1672, âgé de cinq mois.

Parfois, la proximité prend une tournure plus galante. C'est le cas entre Louis XIV et Françoise d'Aubigné qui, après être entrée « au service de Madame de Montespan », en tant que gouvernante de leurs enfants illégitimes en 1669, devint l'épousemorganatique du souverain et sa dernière compagne. Si cette liaison ne porta pas de fruit, ce ne fût pas le cas de celle de Françoise Charlotte de Montalais et d'Henri-Jules de Bourbon-Condé qui eurent une fille, Julie de Bourbon, en 1668. La gouvernante des enfants de la famille de Bourbon-Condé était veuve depuis trois ans de Jean de Bueil, comte de Marans, grand échanson de France lors de la naissance de Julie. C'est elle que Madame de Sévigné, dont elle fut un temps l'amie, appelle la méchante fée Mélusine, ou « la Marans ».



*Françoise-Charlotte de Montalais (1633-1718) Attribué à Pierre Mignard
©Famille de Montalais - Château de Chambellay*

Mme de Tourzel est la dernière de toutes ces femmes à avoir occupé la charge de gouvernante des Enfants de France. Elle prend ses fonctions le 26 juillet 1789 et ne quittera les enfants qu'à leur emprisonnement. Lors de la fuite de Varenne, elle tient le rôle de la baronne de Korff. Pendant les massacres de septembre, enfermée dans la même cellule que la princesse de Lamballe, elle échappe par miracle à la mort. On lui doit des *Mémoires* de première main sur la vie au sein de la famille royale et sur la charge si particulière de gouvernante entre protocole et tendresse.

SOPHIE MILLOT LE VIEUX SAINT-MAUR

NOTES

- 1) Ce document (Arch Nat KK1452) a fait l'objet d'un mémoire de maîtrise, préparé sous la direction de L.Bély et soutenu en 1995 à l'Université Paris XII Val-de-Marne, par Sophie Mercier (Millot). A cette occasion, le document a pu être intégralement transcrit.
- 2) Mousnier (Roland), *Des institutions de la France sous la monarchie absolue 1598-1789*, tome deux, Paris, PUF, 1980, p. 16.
- 3) P. Mormiche, *Enfance, enfances de princes en France (XVII^e-XVIII^e siècles), Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines*, 123-2 (2011), pp. 395-407.
- 4) AN O⁹, O¹⁰, O⁴⁸, O⁶⁶, O⁷³, O¹¹¹ Secrétariat d'Etat de la maison du roi, Actes de Louis XIV et Louis XV
- 5) P. de Lestoile, *Registres journaux sur le règne de Louis XIII*, 1826, vol.5. [Ebooks].
- 6) L. Batiffol, « La naissance de Louis XIV », *Revue des Deux-Mondes*, septembre 1938, pp. 82-117
- 7) Sourches, *Mémoires*, in Saint-Simon, *Mémoires*, A. de Boislisle éd., tome XII, p. 44, note n^o2.
- 8) H. Becquet, « La Cour de France sous Louis XVI, un système en décadence ? L'exemple de la maison des Enfants de France », *Dix-huitième siècle*, 2006/1 (n^o38), pp. 407-428.
- 9) Madame de Marsan est la première gouvernante dont les gages sont détaillés et presque complets.
- 10) AN, O³⁷¹⁵ Maison des Enfants de France
- 11) AN, O³²⁷⁶ Argenterie, Menus Plaisirs et affaires de la chambre. Etat des layettes des Enfants de France (1667-1786)

- 12) AN O?36 folio 235v° Secrétariat de la Maison du roi, Actes de Louis XIV et Louis XV.
- 13) Dangeau, *Journal*, in Saint-Simon, *Mémoires*, A. de Boislisle éd., tome XXXI pp. 48-49.
- 14) Mémoires, KK1452, p. 129.
- 15) Mémoires, KK1452, p. 26.
- 16) O. Caffin-Carcy, *Marie-Madeleine Mercier, nourrice de Louis XV*, Paris, Perrin, 2006.
- 17) L. Bély, *La société des princes, XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Fayard, 1999, p. 51.
- 18) M. Antoine, *Louis XV*, Paris, Fayard, p. 46.
- 19) Luynes, *Mémoire sur la Cour de Louis XV, 1735-1758*, Dussieux et Soulie éd. Paris, Firmin Didot, 1860-1865, tome II, 16.1.1739, p. 323.
- 20) L. Bély, *La société des princes, XVI^e-XVIII^e siècles*. Paris, Fayard, 1999, p. 58.
- 21) J. Heroard. *Journal*, sous la direction de M. Foisil, Paris, Fayard, 1989, tome I.
- 22) M. Antoine, *Louis XV*, Paris, Fayard, p.26.

UNE INSTITUTION PHILANTHROPIQUE ORIGINALE : LA SOCIÉTÉ DE L'ORPHELINAT DE LA SEINE À LA VARENNE SAINT-HILAIRE (1887-1935)

Cette institution originale et novatrice, disparue il y a quatre-vingt-cinq ans, présente la double particularité de n'avoir jamais été étudiée et de n'avoir laissé aucune archive propre. On croit souvent qu'il s'agissait d'un établissement institutionnel' alors qu'il s'agissait d'une fondation privée, encouragée et soutenue par l'administration. En revanche, ses bâtiments subsistent en totalité puisque c'est aujourd'hui, et depuis quatre-vingt ans, la caserne des pompiers de Saint-Maur, 17 rue Louis Blanc à La Varenne. C'est à la demande du lieutenant Lux, chargé de l'histoire de la compagnie, que je me suis intéressé au sujet.

Comment fait-on lorsqu'on n'a pas d'archives ? Eh bien, il reste les documents administratifs, les actes notariés, les dossiers de demandes de subventions, les publications des statuts et des assemblées générales de la Société, ainsi que les récits et les biographies des acteurs de la création et de la vie de cette étonnante Société.

LES ORIGINES : LA GUERRE DE 1870

Tout commence en 1870, « l'année terrible ». La guerre, dont on va célébrer le 150^e anniversaire, a déclenché des initiatives humanitaires sans précédent : les brigades des frères de la Doctrine chrétienne qui ramassent morts et blessés, les premières sections locales de la Croix-Rouge, dont celle de Saint-Maur avec le Docteur Bitterlin, qui ne quitte pas un instant la ville en ruines malgré un déluge de 7 000 obus, et puis le secours aux orphelins. Avec le siège de Paris puis la Commune, et des dizaines de milliers de morts, tués ou morts de faim, de froid ou par épidémie, il y a dans les rues et les ruines des centaines d'orphelins et de « demi-orphelins », c'est-à-dire des orphelins de père en général, que la mère ne peut nourrir, ou pas tous, à une époque où le travail des femmes est sous-rémunéré et les enfants en bas-âge très nombreux. Et il faut les secourir dans un contexte de famine et de pénurie générale.

Aux Batignolles, au cœur de la principale paroisse protestante autour de Paris, une poignée de volontaires généreux s'active auprès de deux pédagogues progressistes d'origine protestante, qui vont compter parmi

les plus ardents promoteurs de l'enseignement public laïc de la Troisième République, Ferdinand Buisson et Jules Gaufrès.

Ferdinand Buisson (1841-1932) est immense personnage difficile à résumer : professeur de philosophie, il s'exile en Suisse plutôt que de prêter serment à l'Empire, il milite pour la paix, la liberté, la réforme de l'enseignement, la séparation de l'Église et de l'État. Il rentre en France avec la chute de Napoléon III. Il est nommé directeur de l'Enseignement primaire (1879-1896) par Jules Ferry, auquel il inspire les grandes lois scolaires, cofondateur puis président de la Ligue des Droits de l'Homme, titulaire de la chaire de Sciences de l'Education en Sorbonne, député et président de la commission qui rédige la loi sur la laïcité, et pour finir prix Nobel de la Paix en 1927.

Jules Gaufrès (1827-1902), c'est un peu l'artisan de l'ombre, bienveillant, courtois, d'humeur toujours égale, mais intransigeant quant



Fig. 1. Jules Gaufrès en 1890 (Bibl. administrative de la Ville de Paris).

aux principes : « un des hommes de notre génération dont l'âme a été la plus belle », dira Gustave Mesureur². Originaire du Gard, il a failli être pasteur. De 1857 à 1883, il dirige l'Institution Duplessis-Mornay, rue Puteaux (le siège de la Grande Loge de France l'a remplacée). Il en fait une maison d'éducation laïque modèle et réputée, fréquentée principalement par de riches familles protestantes. Il sera membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique dès sa création (1886) jusqu'à sa mort, conseiller puis vice-président du Conseil municipal de Paris, où il joue le rôle d'un véritable directeur de l'Enseignement primaire et supérieur. Indépendant, étranger à la politique et attaché aux déshérités, il partage, pour l'essentiel, les idées de Buisson, même s'il est plus nuancé quant à la laïcité ; il milite pour la modernisation de l'enseignement, les activités d'éveil et les travaux pratiques, pour l'éducation des aveugles, la suppression des maisons closes ; il fait connaître en France les grands éducateurs américains. Son œuvre de prédilection restera l'Orphelinat de la Seine, véritable « école d'enseignement républicain » dénoncée par les tenants de l'enseignement privé, dont il sera le cofondateur, l'âme et un infatigable « professeur d'énergie » pendant plus de trente ans (fig. 1).

Les débuts de l'orphelinat sont bien modestes. Fin 1870, c'est d'abord Buisson qui amène quelques enfants errants sous les bombardements à l'Institution que dirige Gaufrière, et où Buisson a enseigné quelque temps. L'établissement est vide d'élèves en raison du siège de Paris. D'autres sont déposés par des voisins qui les font passer directement de la rue dans le local de l'Institution, laissant Gaufrière en tête-à-tête avec eux³. Tous deux convainquent le maire du XVII^e arrondissement, François Favre, de créer un « Orphelinat municipal » dont Buisson prend la direction et qui devient une « Maison d'éducation pour les orphelins de la République » en janvier 1871, première maison d'éducation laïque, pratiquant une pédagogie démocratique et dite « intégrale », c'est-à-dire à la fois physique et intellectuelle. La Commune reconnaît l'établissement et y fait envoyer les orphelins des massacres d'avril. Ils sont bientôt quatre-vingt.

Avec la chute de la Commune et l'entrée des Versaillais, la nouvelle municipalité refuse d'assumer la charge de l'orphelinat au-delà du 15 juillet, d'autant plus qu'il comprend bien plus d'orphelins de la guerre civile que du siège. C'est chez lui que Gaufrière recueille des enfants de fédérés fusillés. La plupart des orphelins sont alors rendus à des parents, confiés à des protecteurs ou placés dans des familles. Il en reste vingt qui ne peuvent être placés. Alors Buisson, Gaufrière, Coquerel et

leurs amis constituent un Comité de patronage des Orphelins de Paris, dont Gaufrès aurait été le président, selon Compayré. Ce comité s'élargit bientôt à tout le département et prend le nom de Société de l'Orphelinat de la Seine le 16 juillet 1871 : la Société est née ! Dans l'été, un premier appel à souscription permet de recueillir plus de 5 000 francs et l'adhésion de quarante personnalités, dont Sadi Carnot, Henri Martin et Victor Schœlcher.

Les biographes de Ferdinand Buisson⁴, trompés par l'hyperactivité du personnage, son indéniable carriérisme et le fait que sa correspondance dans cette période est, grâce au fonds Edgar Quinet⁵, assez bien conservée, ont attribué à lui seul le mérite de cette fondation collective. Ainsi, Martine Brunet, mal documentée, a même supposé que Gaufrès aurait créé un autre orphelinat⁶ ! Il est clair que l'œuvre est une fondation collective. Bien informé, Paul Strauss (1852-1942), directeur de la *Revue philanthropique* pendant près de cinquante ans, vice-président du Conseil supérieur de l'Assistance publique, fondateur de la Ligue contre la mortalité infantile (devenue le Comité national de l'Enfance) et plus tard ministre de la Santé et vice-président du Sénat, a rendu hommage en 1902 « aux trois fondateurs de cette Œuvre : Gaufrès, Buisson et Athanase Coquerel⁷, qui eurent la coquetterie de dire, plus tard, qu'ils n'avaient pas eu conscience de leur tentative ». Ils furent aidés ensuite par Gustave Salicis et Henri Martin⁸. Les dirigeants de l'Orphelinat et ceux qui en parleront ne manqueront jamais, dans les quarante années qui suivent, de rappeler avec fierté et de glorifier ces origines héroïques.

La Société de l'Orphelinat de la Seine commence de fonctionner à l'automne 1871 et les statuts sont arrêtés début décembre. À la même époque, Ferdinand Buisson obtient de Jules Simon, ministre de l'Instruction publique, d'origine protestante, un poste d'inspecteur de l'Enseignement primaire à Paris. Si Buisson demeure l'un des trente membres du Comité de l'Orphelinat, il n'apparaîtra jamais dans la gestion courante de l'établissement.

PREMIERS PLACEMENTS À L'ORPHELINAT DE CEMPUIS (OISE) (1871-1886)

Pour loger les orphelins, on se rapproche de **Gabriel Prévost**⁹, philanthrope saint-simonien spirite et laïque, riche négociant utopiste, fondateur et directeur de l'orphelinat de Cempuis dans l'Oise, qu'il lèguera

bientôt au département de la Seine. Les orphelins y pratiquent des activités physiques et sont initiés à l'agriculture. Les enfants de l'Orphelinat de la Seine y sont placés dès le 17 juillet 1871, grâce à un don de la Ville de Paris. Buisson, qui en est le premier sous-directeur, n'y reste pas et ne semble pas avoir eu le temps d'en organiser l'enseignement. La Société de l'Orphelinat de la Seine et Prévost passent un contrat portant sur l'éducation de dix à vingt enfants de 8-12 ans, chiffre porté à trente à la rentrée 1872. Un enseignement rigoureux mais des plus traditionnels (prières et lectures religieuses dès 6 h du matin, et de même après souper) est organisé par l'instituteur et sous-directeur Saunier, en lien avec Gustave Salicis, qui échange de nombreux courriers avec Prévost au sujet du placement des enfants¹⁰, et Buisson. Les bons résultats de l'établissement – on parle d'un sort bien plus enviable que de nombreux non orphelins – font que Buisson le fait présenter en 1873 à l'Exposition universelle de Vienne, où il est le seul orphelinat laïque français inscrit au tableau d'honneur¹¹.

À la mort de Prévost en 1875, les héritiers contestent le legs au département de la Seine. Il s'ensuit une période transitoire où Ferdinand Buisson, nommé administrateur provisoire, fait confier la gestion désintéressée de l'établissement à sa mère. Selon un ancien orphelin, Gabriel Giroud, arrivé en 1877, l'enseignement de Mme Buisson, à la bonté distante et condescendante, et de quelques instituteurs provisoires aurait été dépourvu de toute originalité pédagogique, avec catéchisme traditionnel et aucun mélange des sexes, si ce n'est pour la messe dans la chapelle où les garçons étaient d'un côté et les filles de l'autre. C'était, dit Giroud « une œuvre philanthropique de tout repos, sans aucun intérêt particulier pour les pédagogues et les sociologues »¹².

Tout change en 1880 lorsque Buisson, sollicité par le Conseil général de la Seine qui veut en faire un établissement exemplaire, parvient à y faire nommer **Paul Robin** (1837-1912), alors inspecteur primaire à Blois. Paul Robin¹³, ancien de l'École Normale supérieure, ancien professeur, ancien militant de l'Association internationale des Travailleurs, fondateur du premier cercle pédagogique de France, est un électron libre qui s'est fâché avec beaucoup de monde. Pédagogue révolutionnaire, il se bat contre l'enfermement des jeunes. À Cempuis, arrivé avec sa femme et ses enfants vêtus du même uniforme que les orphelins, il développe aussitôt les exercices physiques et le chant. Il fait abattre les murs des cours et permet aux enfants d'aller partout. Les fillettes se mêlent aux garçons. La chapelle est désaffectée. Robin arrive avec des collections d'histoire naturelle et d'objets extraordinaires, un laboratoire, une bibliothèque, des outils de toutes sortes, que les enfants découvrent et rangent avec bonheur : quatorze années de « ruche

joyeuse », écrit Giroud. Robin met en œuvre son projet d'éducation intégrale, à savoir le développement harmonique des facultés physiques, intellectuelles, artistiques, affectives et morales des enfants tout en respectant leurs personnalités. Il cherche à former des hommes et des femmes fraternels, ouverts, éloignés du fanatisme, curieux de tout, entreprenants. Si tout cela paraît évident aujourd'hui, rien ne l'était à l'époque. Robin souhaite aussi recevoir des enfants aussi jeunes que possible et qu'on lui sélectionne des enfants robustes et doués, ce que l'Orphelinat de la Seine ne semble pas avoir pu réaliser. La vie au grand air est privilégiée (classe dehors lorsqu'il fait beau), les grands veillent à la toilette et au repas des petits. Robin met en pratique la coéducation des sexes (on ne dit pas encore mixité), y compris dans les jeux de toutes sortes, dont les ancêtres de la bicyclette, la danse et les bains en été dans un grand bassin où les garçons jouent en caleçon et les fillettes en chemise longue et ample¹⁴.

La coéducation était alors interdite. En 1894, une cabale montée contre ses méthodes par Drumont et les précurseurs de l'Action française met fin à ses activités : l'extrême-droite parle de la « porcherie de Cempuis ». On l'accuse au Conseil de Paris d'avoir « propagé et laissé propager des doctrines internationalistes dont la conséquence est d'affaiblir chez les enfants qui lui sont confiés l'idée de patrie »¹⁵. Cet orphelinat a existé jusqu'en 1990 puis il a été cédé par Jacques Chirac aux Orphelins d'Auteuil, ce qui a entraîné un procès car le legs Prévost spécifiait la laïcité de l'institution. Les bâtiments de Cempuis sont aujourd'hui à l'abandon¹⁶.

Fonctionnement de l'Orphelinat de la Seine

Le 21 juillet 1872, la première assemblée générale de la Société de l'Orphelinat de la Seine révèle une société solidement structurée sous les meilleurs auspices : côté président, elle s'est offert **Henri Martin**, grand historien populaire et poétique de la France, député et bientôt académicien, mais tiède côté laïcité : son premier geste, accueilli avec ferveur de tous côtés, est d'inciter au recueil de tous les orphelins, quels qu'ils soient, œuvre de réparation et d'union pour « contribuer à refaire la patrie ». Le vice-président est **Gustave Salicis**, polytechnicien, professeur à l'Ecole navale, promoteur obstiné du travail manuel dans les établissements primaires ; il sera chargé plus tard de plusieurs missions à l'étranger et en France, sur le travail manuel, sur la création d'une Ecole nationale mixte d'enseignement, et finira inspecteur général de

l'Instruction publique hors cadre. C'est un homme attaché à la liberté de conscience et à l'acquisition conjointe de la culture, du goût au travail et du développement physique. Le bureau comprend plusieurs députés, dont **Victor Schœlcher** – qui laissera un legs de 10 000 francs à l'Orphelinat en 1893, à qui l'on doit l'abolition de l'esclavage, mais aussi en 1882, avec Théophile Roussel, un projet de loi sur la protection de l'enfance abandonnée très en avance sur son temps, qui n'aboutit qu'en 1889 après avoir été vidé d'une grande partie de son contenu –, et **Jules Barni**, professeur de philosophie exilé à Genève sous Napoléon III et fondateur de la Ligue internationale de la Paix, mais aussi président de l'Alliance religieuse universelle, **Henri Carle**, professeur en Sorbonne, ancien saint-simonien, franc-maçon et libre-penseur. Il y a encore le Dr **Charles Lailier**, médecin réputé de l'hôpital Saint-Louis qui fondera l'École des enfants teigneux, que refusaient les autres écoles.

La fondation est une œuvre humanitaire par excellence : « Les créateurs de l'Orphelinat étaient des philanthropes dégagés de l'esprit de secte », dira plus tard Jules Barberet. Tout est dit dans les trois premiers articles des statuts de l'Orphelinat, qui seront beaucoup imités en France et à l'étranger :

Art. 1. – Le but de l'association est de recueillir, sans distinction de cultes, le plus grand nombre possible d'enfants du département de la Seine, orphelins ou abandonnés, qu'ils soient légitimes ou naturels ; de leur assurer l'éducation, l'instruction, l'apprentissage d'une profession, et de leur faciliter plus tard, dans la limite de ses ressources, les débuts de leur carrière.

Art. 2. – La direction et l'instruction sont laïques.

Art. 3. – La Société garde les enfants autant que possible jusqu'à ce qu'ils soient en état de subvenir à leurs besoins.

L'acceptation des enfants, qu'ils soient catholiques, protestants, juifs, ou autres, c'est tout à fait exceptionnel à l'époque, leur prise en charge de la petite enfance jusqu'à l'entrée dans une profession est une nouveauté également. Quant à la stricte laïcité de l'instruction, comme le précise Salicis, elle n'exclut pas une instruction religieuse, mais pas par des prêtres. Et comme il semble qu'il y ait un léger désaccord avec Henri Martin qui place Dieu au cœur de l'éducation, l'Orphelinat de la Seine va faire quelque chose d'également exceptionnel pour l'époque, mais très critiqué par les anticléricaux : il fera emmener, par des dames patronnesses, à l'église, au temple ou à la synagogue ceux des enfants qui le souhaitent¹⁷.

Dès 1872, les membres donateurs sont au nombre de 300, de toutes confessions et de toutes philosophies. On y trouve Étienne Arago, Louis Blanc, Victor Baltard, Eugène Pelletan, une vingtaine de députés, cinq pasteurs, les banques Fould, Lazard – son fondateur, le banquier philanthrope Alexandre Weill, restera l'un des principaux bienfaiteurs jusqu'à sa mort en 1906 – et Rothschild (la veuve de James et ses fils Edmond et Gustave), ces derniers apportant la plus forte contribution, ainsi qu'un très grand nombre de négociants. Au vu des noms, souvent très mal transcrits¹⁸, je note que la haute banque juive est bien plus présente que la banque protestante, mais que les pasteurs Alexandre Coquerel et Edmond de Pressaté sont les meilleurs pourvoyeurs de fonds avec Louis Bréton, directeur de Hachette et pionnier de l'instruction publique. P. Cabanel a repéré dans les 64 premiers souscripteurs 19 % de protestants et 34 % de députés¹⁹. S'y associeront également dans les années suivantes Victor Hugo, Edgar Quinet, Littré, Sadi Carnot, Jules Ferry, Henri Monod, Faidherbe, Denfert-Rochereau, Boucicaut, etc.

L'Orphelinat de la Seine a donc placé d'abord à Cempuis une vingtaine d'enfants de 8 à 12 ans, avec une pension annuelle de 250 francs (puis 300) par enfant. La colonie atteint 80 enfants, garçons et filles, en 1880. Admis entre 4 et 7 ans, ils sont éduqués jusqu'à l'âge de 16 ans, de façon traditionnelle jusqu'en 1880 puis suivant les principes de l'éducation intégrale de 1880 à 1894. L'Orphelinat de la Seine finance la moitié des dépenses, le complément provient de l'héritage de Prévost.

De nombreux autres pupilles sont placés « en diverses garderies » (quatre en 1885) à Belleville, Grenelle, Vaugirard ou La Butte-aux-Cailles²⁰ : ainsi à l'asile de la rue de l'Espérance à Paris, où on installe quelques fillettes, ou bien aux Batignolles, où la baronne de Saint-Prégnan entretient les enfants de ses deniers. Faute de place, on en envoie aussi plus loin : par exemple à Trappes, où on place une vingtaine de petites orphelines chez les Sœurs de la Congrégation Sainte-Marie. Mais d'une façon générale, contrairement à l'Assistance publique qui coupe systématiquement de leur milieu les enfants abandonnées en les plaçant en province²¹, l'Orphelinat de la Seine cherche à préserver le lien de l'enfant avec le peu de famille qui lui reste. Cette préservation méritoire n'est pas sans inconvénient si le père ou la mère demande à reprendre le ou les demi-orphelins lorsque sa situation s'améliore : cela signifie souvent la fin de l'éducation de l'enfant²².

Le dossier D1X6-17 n°771 des Archives de Paris conserve une douzaine de courriers de demandes de placement à l'orphelinat entre

1874 et 1879 : les demandes proviennent d'un père veuf ou d'une mère veuve avec un nombre important de très jeunes enfants, sollicitant le placement des plus jeunes ou de ceux qui ont l'âge requis (entre 4 et 10 ans). Les demandes, précisant la situation de la famille, sont présentées, sur recommandation, au Comité directeur de l'Orphelinat, qui se réunit chaque mois et informe le préfet de leur acceptation ou non. La gratuité n'est pas systématique : une participation éventuelle est négociée avec la famille lorsqu'elle le peut (10 à 20 francs par mois). D'autres demandes sont adressées par le Conseil municipal de Paris. En 1876-1878, celui-ci décide l'ouverture d'un crédit assorti de la création de bourses permettant de placer les orphelins de la Ville dans les trois seuls orphelinats laïques de capacité et de réputation suffisantes à l'époque : 5 000 francs à l'Orphelinat de la Seine contre la mise à disposition de quatre bourses, 2 000 à l'Orphelinat maçonnique, rue de Crimée, contre deux bourses²³ et 500 à la maison Guillard rue Saint-Jacques contre une bourse (60-70 orphelins, mais il semble s'agir surtout d'un ouvroir pour enfants)²⁴. Les deux orphelinats Coquerel, n'étant pas laïques, sont rejetés : dans cette période anticléricale, le Conseil de Paris se déclare encombré par l'industrie prospère d'institutions religieuses charitables²⁵. Les placements ne sont pas faciles et les bourses semblent bien n'être destinées qu'aux garçons.

Devant l'importance des demandes non satisfaites, le Conseil général de la Seine va décider de porter la capacité de Cempuis à 150 enfants : les nouveaux bâtiments seront opérationnels en 1883.

Entretiens Henri Martin a cédé la présidence de l'Orphelinat à Gustave Salicis en 1874. Durant les dix années de présidence de ce dernier, la Société, qui fait ses assemblées générales dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, a obtenu de nombreux legs et des subventions de la Ville de Paris : avec 5 000 francs en 1878, puis bientôt 15 000 francs à partir de 1884, qui remplacent le système des bourses (passées à trente bourses grâce à Gaufres selon Compayré), elle est l'orphelinat le mieux doté. Le 20 janvier 1879, Salicis obtient la reconnaissance d'Utilité publique de l'Orphelinat.

1887 : INSTALLATION À SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Confrontée à une forte croissance des demandes (116 enfants en 1884), la Société va profiter de l'opportunité d'une école à vendre à Saint-Maur-des-Fossés. Il s'agit de l'école dite de Bellechasse. C'était

une ancienne ferme créée par Adam, le fondateur du quartier d'Adamville, vers 1837, d'où il vendait les terrains de « sa » ville, « Adam-ville ». La curieuse tourelle de la pompe qu'il avait installée au-dessus d'une tentative de puits artésien subsiste dans la cour de la caserne (fig. 2). Elle passe à tort pour un ancien pigeonnier. À sa mort, la Ville avait racheté la ferme, en 1863, pour y installer la première école de La Varenne²⁶.



Fig. 2. Tourelle de l'ancienne pompe du puits artésien creusé par Adam vers 1850, conservée dans la cour du Centre de secours de Saint-Maur (Cl. A. Ségoufin, 2019).

Il s'agissait d'une école mal fichue où on avait installé tant bien que mal les garçons dans la ferme, dans des pièces basses et mal aérées, et les filles dans les bâtiments voisins, et aménagé en classes les écuries et la bergerie (fig. 3). En 1867, un élève de 8 ans, Auguste Rucheton, fils de maçon, s'était noyé dans le puits en grimpant sur la margelle pour cueillir des fruits. L'affaire avait fait grand bruit²⁷. Dès fin 1881, le maire de Saint-Maur, le docteur Piettre, qui siège au Conseil général de la Seine, a proposé à Salicis de vendre à l'Orphelinat l'école et son

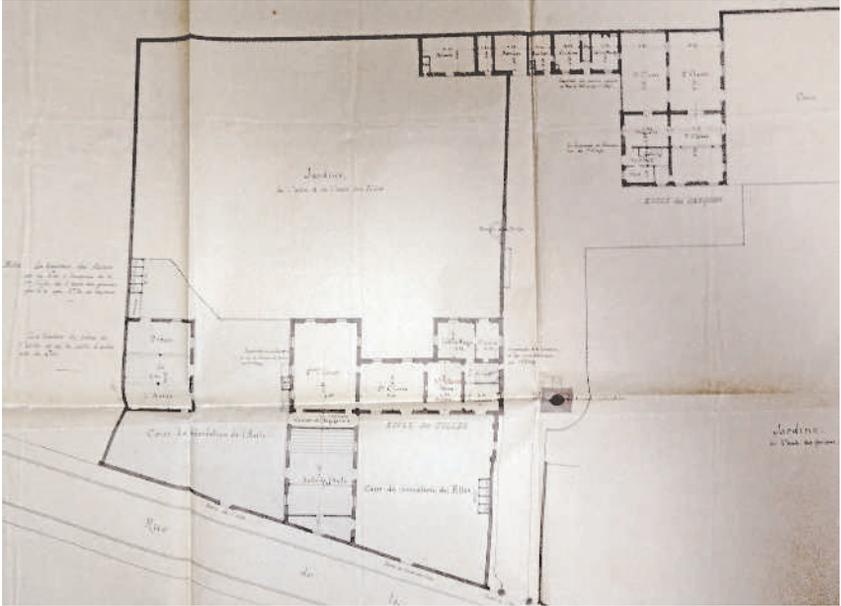


Fig. 3. Plan des écoles de Bellechasse dressé par l'architecte Frédéric Marin en 1882 (Archives municipales de Saint-Maur-des-Fossés, M 228).

vaste terrain. Il faut trois ans pour obtenir l'accord du préfet et encore deux pour décrocher un décret du Président de la République puisque l'Orphelinat est reconnu d'Utilité publique. La Ville achète des terrains proches de la gare de La Varenne pour une nouvelles école et vend, le 3 août 1886, pour 50 000 francs, la vieille école à l'Orphelinat de la Seine avec son terrain de 8 000 m².²⁸

C'est **Jules Gaufres**, qui a succédé à Salicis à la présidence de l'Orphelinat en 1884, qui va incarner l'esprit de l'établissement durant vingt ans et être l'artisan de son installation à Saint-Maur. L'Orphelinat s'y installe en 1887, et les locaux s'avèrent aussitôt inadaptés et trop exigus. Gaufres lance un grand programme de reconstruction : le « pavillon vieux et incommode » bâti par Frédéric Marin est surélevé et complété symétriquement par une aile plus grande pour former le bâtiment en U toujours existant au n°17 avenue Louis-Blanc. Le nouveau bâtiment est inauguré le 16 juin 1895²⁹, en présence des représentants du président de la République et du préfet, du vice-président du Conseil général de la Seine, du directeur de l'assistance publique et d'un « nombreux public accouru de Paris et de Saint-Maur ». On félicite les initiateurs de cette « paisible, confortable et riante maison », où les enfants

qui n'ont pas de famille trouvent une famille. Les travaux ont été financés par une subvention de 45 000 francs sur les fonds du Pari mutuel³⁰.

Le nouvel établissement comprend, de façon très traditionnelle, un corps de bâtiment principal avec un pavillon central occupé par l'appartement du directeur et de sa famille, et deux ailes en retour sur la rue (fig. 4). Au rez-de-chaussée sont des salles communes (cuisine et office dans le pavillon, réfectoire, salles d'études, de chant et de jeux, salle d'hygiène avec baignoires et bains de pieds, etc.) ; au 1er étage, quatre dortoirs dans les ailes, des chambres et le logement du gardien dans le corps principal ; au 2ème étage, des combles partiellement amé-

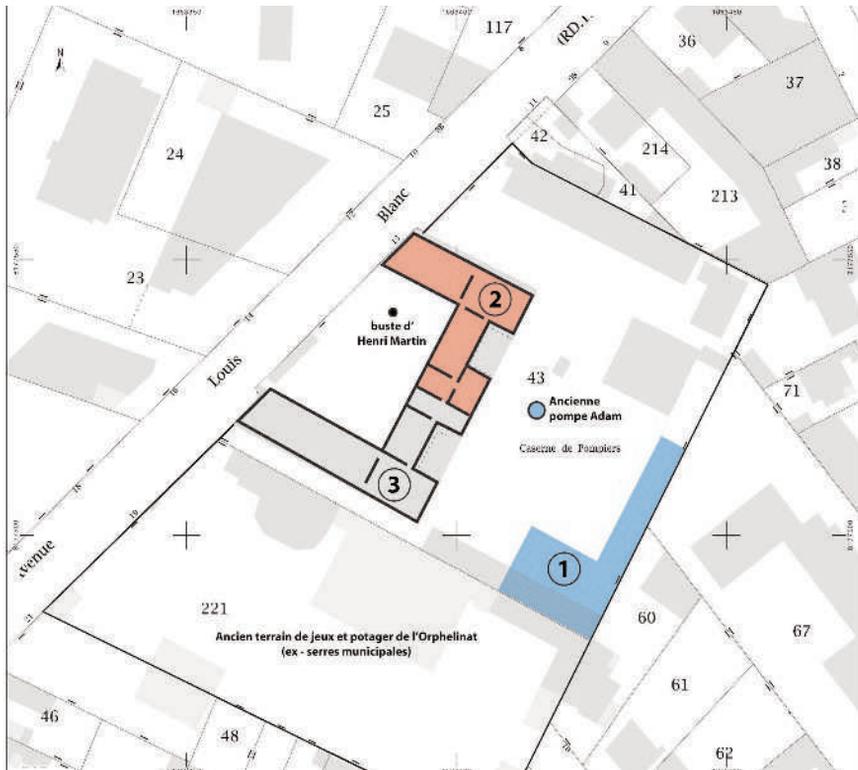


Fig. 4. Restitution du plan de l'orphelinat sur les parcelles actuelles du Centre de secours et des ex-serres municipales : en 1, emplacement de la ferme de Bellechasse, réaménagée par l'architecte Pliot (1873) en école de garçons (1863-1886, bâtiment disparu) ; en 2, école de filles construite par l'architecte Frédéric Marin en 1883 et surélevée en 1895 pour l'orphelinat (bâtiment conservé) ; en 3, extension de l'orphelinat en 1895 (bâtiment conservé) (P. Gillon).

nagés, qui servent probablement de séchoirs pour le linge. La cour est plantée de magnolias et ornée de massifs de fleurs sur une pelouse qu'entoure une haie de buis. Pour meubler les salles de classe, l'Orphelinat obtient le prêt de tables réformées du magasin scolaire de la Ville de Paris. On indique en 1905 une capacité de 120 enfants (garçons et filles additionnés ?), mais l'effectif des années 1895-1910 dépasse rarement 90 garçons.

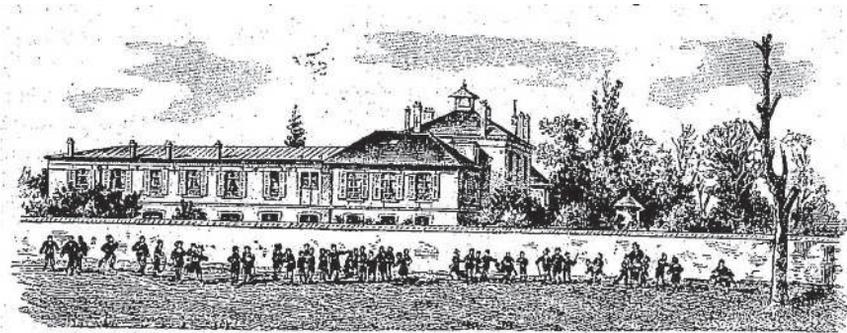
On manque de précisions sur le mode d'éducation des premières années à Saint-Maur. Contrairement à Cempuis au temps de Robin, il semble bien qu'on a renoncé très tôt à la coéducation, si tant est qu'on l'ait jamais envisagée. Les petites filles sont d'abord placées dans la pension Gratterolles à Paris³¹, puis à Adamville, dans la pension de Melle Aubouin, qui la cèdera à Mme Laffont en 1902. Le bâtiment, qui existe toujours, 23 rue Baratte-Cholet, comprenait une petite école de deux classes. De 22 à 23 filles dans les années 1887-1895, l'effectif se réduit à 9-10 dans les années 1899-1909.



Fig. 5. Entrée de l'Orphelinat de la Seine, 17 rue Louis Blanc. Seuls l'enseigne et l'horloge ont disparu. Quelques enfants sont encadrés par d'anciens pupilles.

On y accueille en moyenne 100 enfants et 60 apprentis (fig. 5). Ces orphelins y séjournent huit à dix ans (cinq ou six années d'école et trois ou quatre d'apprentissage). La famille du directeur devient leur famille et on enseigne le travail, la probité, le courage, à des enfants souvent

abandonnés jusque-là à eux-mêmes et peu motivés. Contrairement à presque tous les orphelinats confessionnels, les enfants de l'Orphelinat de la Seine ne sont pas coupés des autres enfants : ils vont à l'école de la République jusqu'à l'âge de 13 ans (obligatoire depuis 1892). Je n'ai pu déterminer si, entre 1887 et 1900, les garçons vont à l'école de La Varenne, avenue du Bac, la plus proche, ou à celle du Parc Saint-Maur, dite des Tilleuls. Ce qui est certain, c'est qu'entre 1900 et 1914 ils vont à l'école des Tilleuls dont le directeur est, depuis 1890, Gustave-Arthur Landrieux, mentionné et remercié lors des assemblées générales de l'Orphelinat, et par ailleurs franc-maçon. J'en conclus que mon propre grand-père, Maurice Gillon, et mon futur parrain, Edmond Maillard, plus tard proviseur du lycée Turgot, alors instituteurs au Parc Saint-Maur, ont eu quelques orphelins pour élèves. Ceux-ci ont de bons résultats. En 1902, le score de huit certificats d'études primaires, trois prix d'honneur et cinq prix d'excellence est présenté comme les « succès habituels ». En 1908, la centaine d'enfants a raflé 68 premiers prix, 105 deuxièmes prix, et surtout quatre prix de camaraderie ! On est moins renseigné sur les fillettes à Adamville. L'école communale du quartier n'ayant qu'une classe de filles, elles sont probablement instruites dans la pension Aubouin avant l'extension de l'école à trois classes de filles vers 1900. Les enfants bénéficient d'une promenade le dimanche et le



Orphelinat de la Seine

Fig. 6. L'Orphelinat vu du midi en 1904. Une quarantaine d'enfants joue dans le terrain attenant (Extrait de la revue L'Enfant, 20 novembre 1904, p. 686).

jeudi (fig. 6), qui est aussi le jour des exercices de chant. Ma grand-mère se souvenait avoir vu passer les orphelins en rang par deux avec leur pélerine, un peu tristes : « les pauvres enfants », disait-elle³². Les bons élèves sont invités à déjeuner avec le directeur. En avril, on organise toujours une grande fête. Aucune mention d'excursions comme celles, extraordinaires pour les enfants, qu'organisa à Cempuis Paul Robin de 1884 à 1893.

Le docteur Mathieu estime qu'au moins la moitié des orphelins ne sont pas « absolument normaux » et présentent à leur arrivée une nervosité et impulsivité qui peuvent être liées à leur abandon et à l'alcoolisme : en 1902, deux enfants sont rendus parce qu'« insoumis, incorrigibles et insolents ». C'est une situation qui semble se reproduire presque chaque année. D'autres ont beaucoup de défiance ou de timidité. La fréquentation de l'école communale est tout bénéfice pour eux.

Les enfants sont ensuite placés en apprentissage chez des commerçants, des artisans, des industriels ou des cultivateurs. Faute de moyens pour financer leurs études, on les dirige de préférence vers des professions manuelles. Mais il ne s'agit pas pour autant de métiers ouvriers ni de métiers qui en feraient des domestiques. Les dirigeants de l'Orphelinat font tout pour leur trouver des formations d'artisans leur assurant indépendance et respectabilité, et un meilleur gain que commis de magasin ou aux écritures. C'est, depuis 1888, le rôle du secrétaire général, Blondel qui, grâce à une sélection soigneuse des patrons et une bonne adéquation des apprentis, obtient des résultats remarquables. On considère qu'ailleurs, lorsque les parents présentent eux-mêmes les enfants aux patrons, un tiers à peine achève l'apprentissage³³. C'est ainsi que les orphelins deviennent imprimeur, monteur en bronze, outilleur, serrurier-constructeur ou serrurier d'art, graveur-ciseleur, graveur-repousseur ou graveur sur bijoux, mécanicien de précision, quincaillier, taillandier, bijoutier, tourneur, charron, cordonnier, électricien, menuisier, épicier, pâtissier, etc. Quelques-uns, devenus maîtres en leur art, décrochent même des médailles. Pour ceux que ne tente aucun des métiers d'artisans, une formation en agriculture est proposée dans la Vienne³⁴. D'autres débouchés, sans doute rares, ne sont pas mentionnés. C'est ainsi que la pénétration de quelques anciens pupilles dans le domaine du spectacle est plus que probable dans les années 1900-1914. L'un d'eux se révèle même auteur de théâtre. En 1921, un autre se trouve à la tête de l'école communale. Les filles, peu nombreuses, se voient proposer moins de choix : couturières, fleuristes, blanchisseuses, brodeuses en tous genres, brodeuses d'ameublement, apprêteuses à neuf.

En 1907, le président déclare refuser les offres d'emploi de bonne d'enfant ou de femme de chambre. Les plus méritants des pupilles se voient remettre, dès 1895, un livret de caisse d'épargne ou un livret de caisse de retraite. Après leur apprentissage, ils font l'objet d'un suivi le dimanche matin, ou bien écrivent lorsqu'ils sont éloignés, donnant des nouvelles de leur travail, de leur service militaire, de leur mariage et des enfants qui suivent, ou demandant conseil à Jules Gaufrière et à ses collègues. Certains financent à leur tour des livrets pour de jeunes pupilles ou font des dons.

En 1895, à l'occasion de l'inauguration des nouveaux locaux de La Varenne, le directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques, Henri Monod, dressait un bilan du devenir de 28 jeunes filles élevées par l'Orphelinat, certaines orphelines de père et mère, d'autres survivant avec leur mère dans une détresse matérielle et morale profonde. Vingt-deux étaient devenues d'honnêtes travailleuses, dont une institutrice, et quatorze d'entre elles étaient mariées. Six autres auraient mal tourné et seraient retournées à la rue. Il donne également un exemple type d'orphelin accueilli à La Varenne : un père garçon de bains, une mère assembleuse de fleurs artificielles. Le père est emporté par la phtisie (tuberculose) en 1888, laissant quatre enfants dont trois en bas-âge. La mère ruine sa santé en travaillant le jour et une partie de la nuit pour garder avec elle et nourrir ses enfants. Elle meurt d'épuisement l'année suivante. Les enfants sont recueillis³⁵.

Tous sont suivis jusqu'à l'âge adulte grâce à un carnet scolaire à la fois médical et pédagogique. À partir de 1907, le carnet de santé est tenu par un médecin, et un dentiste soigne les dents des enfants grâce au Dr Sallefranque, maire de Saint-Maur. Lorsqu'ils sont placés en apprentissage, les adolescents³⁶ viennent tous les mois au siège de la Société, 28 rue Saint-Lazare, présenter leurs résultats et faire le point. Le secrétaire général qui les place reste en relation avec les patrons et suit avec soin les jeunes gens, mais on observe au début du XX^e siècle qu'il est plus difficile qu'autrefois de trouver des patrons acceptant de loger et nourrir les adolescents. En 1908, on attribue cette crise de l'apprentissage autant aux patrons qui refusent de former les jeunes qu'aux jeunes qui veulent leur indépendance. Par rapport à d'autres orphelinats, le taux d'échec serait très faible, le rapport de l'année 1902 fait état d'un taux de « déchet » maximum de 3% sur 698 enfants élevés depuis la fondation : on cite celui d'un apprenti rendu à sa famille pour cause d'indélicatesses (vols ?) chez son patron³⁷.

Tous les rapports administratifs soulignent, pendant plusieurs décennies, la parfaite tenue de l'institution et la qualité du placement, de la surveillance à domicile, du service de maladie, de l'instruction post-scolaire et du patronage des jeunes qui lui sont confiés. La Société de l'Orphelinat de la Seine est alors à son apogée avec près de mille sociétaires donateurs, dont beaucoup ont été amenés par *Le Bon Marché* de Boucicaut, bienfaiteur de la première heure. Elle reçoit la Médaille d'or dans sa catégorie à l'Exposition universelle de 1900, à laquelle Gaufrière participe activement. En 1905, Gustave Mesureur, directeur général de l'Assistance publique, considère que l'Orphelinat de la Seine est resté depuis trente-cinq ans le modèle de ce qu'il faudrait multiplier partout, l'un des fleurons des œuvres d'initiative privée. Tous reconnaissent que les enfants y sont mieux accueillis que dans les établissements publics.

Gaufrière reçoit les pupilles un dimanche sur deux à Paris tandis qu'il rend visite aux enfants de La Varenne l'autre dimanche et leur prodigue ses conseils³⁸. En 1900, il lit en assemblée générale quelques lettres de reconnaissance émues d'anciens pupilles. Il vient d'assister au mariage de l'un d'eux, Ernest Gaborit : enfant abandonné, recueilli en pleine détresse, entré à l'École d'arts et métiers de Châlons après un excellent parcours scolaire, il est devenu dessinateur en constructions métalliques et chargé de la surveillance d'un chantier de construction d'un pont dans le Tarn. Un autre, Roullier, après avoir été apprenti puis ouvrier est devenu patron de la maison qui l'employait (et ne semble pas être le seul), et il entre au conseil d'administration de l'Orphelinat³⁹. En 1902, c'est le vice-président Aron qui lit les lettres adressées à Gaufrière ou au dévoué secrétaire Blondel par les apprentis sous les drapeaux, qui disent leur reconnaissance et leur affection et se proposent d'aider à leur tour la Société.

UNE SUCCESSION DIFFICILE

Bien que prévisible, le retrait de Jules Gaufrière, malade, en 1901 après plus de trente ans d'administration, laisse un grand vide et entraîne un certain flottement ainsi qu'une baisse des subventions : la subvention de la Ville de Paris est ramenée de 15 000 à 5 000 francs, une véritable catastrophe, mais la Société parvient, grâce à un effort supplémentaire de ses bienfaiteurs, à conserver les bourses pour les orphelins les plus pauvres⁴⁰. Par ailleurs, quatre grands lycées de Paris organisent une quête annuelle de bienfaisance au profit de l'Orphelinat. Après avoir assuré l'intérim en 1901-1902, le vice-président Aron,

administrateur depuis vingt ans, que tous imaginaient lui succéder, refuse la succession difficile de Gaufres, qui s'occupait de tout avec tant de soin, et préfère se retirer. On se rabat sur un président de transition, le Dr Mathieu, qui accepte la présidence en 1903 à titre temporaire et n'est pas sans compétences.

Fin 1903-1904, l'Orphelinat est amené à mettre à pied un directeur trop autoritaire, obsédé par l'ordre, qui terrorise et punit les orphelins avec violence. Cet excès d'autorité et d'injustice avait les pires conséquences sur les enfants et était tout à fait contraire au principe d'épanouissement de la personnalité de chacun défendu par l'Orphelinat. Au lieu d'en faire des citoyens libres et indépendants, cette violence en faisait des enfants craintifs et hypocrites. Le Dr Mathieu rapporte le cas d'un pupille rebelle et entêté sur lequel les coups pleuvaient sans effet et dont on ne pouvait plus rien tirer. On s'apprêtait à le renvoyer. Par la douceur et par la patience, le nouveau directeur, M. Sorel, que certains enfants appellent Papa Sorel, parvient à en faire l'un des premiers de sa classe⁴¹.

En 1905, la Société se lance dans des travaux de réparation de l'Orphelinat et ne manque pas de projets sous le Dr Mathieu : ainsi en 1908, la création d'une école de plein-air est envisagée, à l'imitation de quelques pays étrangers. Le financement est alors assuré pour un tiers par les subventions et pour deux-tiers par les dons privés. On signale avec humour une recette exceptionnelle de 124 francs : la vente du cochon de l'Orphelinat, Auguste, le seul pensionnaire dont on n'ait jamais souhaité la mort⁴².

Malgré des annonces dans la presse, particulièrement entre 1897 et 1907, et surtout la création, comme on va le voir ci-après, d'une structure mutualiste extraordinairement dynamique, l'Orphelinat de la Seine connaît une chute d'activités et regrette de ne pouvoir accueillir que 70 pupilles au lieu des 120 possibles : la baisse des subventions comme le décès de bien des bienfaiteurs des premières heures l'obligent à réduire les admissions, d'autant plus qu'à Paris l'Orphelinat maçonnique, qui se contentait jusque-là de placer des enfants, a créé son propre établissement en 1902 et fait sans doute un peu concurrence dans la filière d'accueil laïque, de même que la laïcisation de certains orphelinats religieux, rendant l'Orphelinat de la Seine moins spécifique. On cite quelques conséquences dramatiques de cette réduction des admissions. En 1902, trois exemples presque identiques d'orphelins dont le père ou la mère est décédé, laissant cinq enfants avec un salaire journalier

insuffisant : dans chaque cas, l'Orphelinat ne peut prendre qu'un seul enfant. En 1908, les admissions sont limitées à 22. On cite quelques cas : une veuve avec trois enfants dont l'aîné est malade, logés dans une pièce mal aérée ; l'Orphelinat ne prend que le plus jeune enfant ; une grand-mère infirme avec un petit-fils de 9 ans dont la mère est morte de la typhoïde ; une veuve avec sept enfants dont les deux aînés, petits ouvriers, ne gagnent presque rien, la mère se lève à 5 heures du matin et gagne 3,50 francs/jour : là encore, l'Orphelinat ne prend que le plus jeune.

En 1908, le Dr Mathieu se voit contraint d'abandonner la présidence pour préparer et présider le troisième Congrès international d'Hygiène scolaire. Au sein du Comité de l'Orphelinat, tous les administrateurs qualifiés se récusent et l'on se tourne vers Robert Guichard, grand administrateur aussi dévoué que peu qualifié en pédagogie et gestion des enfants. Il va être le dernier président de l'Orphelinat : il assistera pendant près de trente, sans réagir, à l'effondrement progressif des effectifs de l'établissement.

L'ÉDUCATION SPORTIVE



Fig. 7. Démonstration de gymnastique par les enfants de l'Orphelinat de la Seine en 1913, à l'issue du Congrès international d'éducation physique (Cl. agence Rol, BNF)

En 1904, la Société de l'Orphelinat a créé des cours de gymnastique pour les orphelins, donnés par le sergent-major Chauveau, ancien moniteur de l'École de gymnastique de Joinville, qui devient pour les enfants, nous dit-on, comme un grand frère. Les archives de l'agence Rol ont conservé quatre photographies d'une belle démonstration de gymnastique donnée, le 20 mars 1913 (fig. 7), au gymnase Huyghens dans le cadre du gala de clôture du Congrès international d'éducation physique : quarante garçons habillés de blanc avec une casquette étoilée défendent avec un bel ensemble les couleurs de l'Orphelinat⁴³. Un journaliste sportif, qui s'insurge contre les méthodes barbares et trop sévères appliquées aux enfants de Paris depuis quarante ans dans le cadre de la préparation militaire, note : « Les enfants de l'Orphelinat de la Seine, que dirige M. Chauveau, un ancien moniteur de Joinville, nous ont produit une meilleure impression. La méthode employée est, du reste, meilleure ; c'est la gymnastique éducative appliquée à l'École de Joinville-le-Pont, et ces pauvres petits déshérités ont été longuement applaudis, ainsi que leur excellent professeur »⁴⁴. Un autre les trouve « déjà beaucoup moins raides et guindés que les pauvres petits Parisiens »⁴⁵.

UNE INITIATIVE MUTUALISTE ORIGINALE : L'UNION AMICALE DES ENFANTS DE LA SEINE

Il n'existait initialement aucun lien entre les adolescents à l'issue de leur apprentissage et ils se perdaient rapidement de vue. Livrés à eux-mêmes à 15 ou 16 ans, ils subissaient de plein fouet les conditions de travail difficiles de l'époque, au témoignage de Gustave Salicis : mauvais gîte, mauvaise nourriture, mauvais procédés et absence absolue d'enseignement des patrons d'ateliers, mauvais exemples des autres ouvriers. Ils souffraient d'isolement dans les phases fréquentes de maladie ou de chômage, et n'avaient pas même de quoi se procurer des vêtements décents pour chercher un travail⁴⁶.

Une association d'anciens pupilles était déjà en germe en 1898, sans doute à l'imitation de celle qui avait été initiée à Cempuis avec Paul Robin en 1887. C'est à l'initiative d'un administrateur de la Société de l'Orphelinat, Ernest Joly, sous-chef de bureau au ministère de l'Intérieur, qu'un groupe d'entre eux recherche les anciens dans Paris en 1901-1902 : il en retrouve 90 sur le millier d'enfants élevés par l'orphelinat depuis 1871 et fonde avec eux et trente-huit membres honoraires, en janvier 1902, une Société de secours mutuel des anciens

pupilles de l'orphelinat, qui prend le nom d'Union amicale des Enfants de la Seine⁴⁷. L'Orphelinat de la Seine est le premier en France à se doter d'une telle structure mutualiste⁴⁸.

Son objectif est de prolonger l'action de l'Orphelinat en constituant une famille pour ces enfants qui n'en ont pas ou ont une « famille démembrée » et les assister dans leur entrée dans la vie adulte : soins médicaux, indemnité de chômage pendant une maladie, secours aux blessés ou infirmes, patronage familial en cas de difficulté, service de placement et prévention des maladies en proposant des cures d'air : la tuberculose sévit alors lourdement, particulièrement dans les milieux populaires parisiens. Les anciens élèves de l'Orphelinat y sont admis de 15 à 35 ans « sans distinction de profession, de sexe ni de culte ». Chacun verse un franc par mois, sauf en cas de service militaire. La Société se réunit tous les deux mois. Des visiteurs sont désignés par le Conseil, qui décide des soins médicaux et des indemnités. Pas de secours lorsqu'un malade contrevient aux prescriptions, sort de chez lui ou fait des excès d'alcool. Pas de secours non plus en cas de blessure reçue en prenant part à une émeute. Les médicaments de luxe et les eaux minérales ne sont pas pris en charge, ni la chirurgie. Des amendes sont prévues en cas de fraude, manquement, absence à l'assemblée générale ou ébriété⁴⁹.



Fig. 8. Inauguration du buste d'Henri Martin en 1902 dans la cour de l'Orphelinat par l'Union amicale des enfants de la Seine. Les orphelins chantent l'hymne de l'Union (coll. Gillon).

Lors de sa première assemblée générale, l'Union inaugure le 6 juillet 1902, dans la cour de l'Orphelinat, un buste d'Henri Martin, premier président de la Société. Ce buste en bronze, réalisé par Marquet de Vasselot en 1884, a échappé aux réquisitions de l'Occupation et occupe toujours le même emplacement (fig. 8 et 9). Les discours de Paul Rolland, président de l'Union, Jules Barberet⁵⁰, chef des institutions de prévoyance au ministère de l'Intérieur, et Ferdinand Buisson, député et dernier fondateur survivant de la Société, soulignent l'originalité de cette œuvre de solidarité, « sorte de rêve pour les orphelins ». Barberet souhaite que les cotisations mutualistes permettent aux orphelins de mettre de l'argent de côté en vue de pensions de retraite. Buisson rappelle que longtemps, l'Orphelinat a été surveillé comme une nouveauté inquiétante et n'aurait pu vivre sans l'appui de Marmottan, d'Henri Martin et d'Edgar Quinet, alors qu'il est entouré aujourd'hui des sympathies de tous. La création de l'Union des Enfants de la Seine lui apparaît comme le couronnement de l'édifice.



Fig. 9. Buste d'Henri Martin au même emplacement en 2019 dans la cour de la caserne du Centre de secours (Cl. P. Gillon).

La maison de repos de l'Union

En 1907, l'Union acquiert, 21 rue Edgar-Quinet⁵¹, à deux pas de l'Orphelinat, une vaste propriété destinée à servir de maison de repos aux pupilles. Elle est inaugurée en juin 1907 en présence des personnal-

ités locales : le sénateur Piettre, ancien maire, les députés Maujan et Besnard, le docteur Sallefranque, maire, son adjoint Dufaur d'Allaric et les conseillers Blanchon et Gross. La cérémonie est suivie d'une conférence et d'un concert avec les meilleurs artistes de Paris et la participation de l'Union musicale de La Varenne sous la direction de son chef M. Ainé. L'année suivante l'Union fait surélever et aménager le grand pavillon par l'architecte François Le Cœur⁵² (fig. 10). Une brochure publiée entre 1910 et 1913 nous fait connaître les avantages de l'établissement⁵³ : le projet est né de l'observation des médecins de l'œuvre sur la santé généralement délicate des orphelins. La maison doit permettre aux jeunes gens et jeunes filles de passer le dimanche dans un lieu réconfortant, et à ceux qui sont alités de faire un séjour au grand air avec des repas appropriés. L'éclairage est électrique et le chauffage central à eau chaude, luxe que n'ont pas alors une majeure partie des maisons de Saint-Maur.

Au rez-de-chaussée, cuisine, office, salle à manger, salon de lecture et bibliothèque.

Aux étages, 18 lits répartis dans des chambres d'un ou deux lits, les garçons au 1er et les filles au second étage, avec lavabos, WC et une salle de bain. On estime pouvoir accueillir 208 pensionnaires environ par an. Une bascule permet de les peser avant et après leur séjour ! Un administrateur-gérant est logé avec sa femme dans un pavillon indépen-



Fig. 10. La Maison de repos des enfants de la Seine, inaugurée en 1907 (disparue).

dant. Tous deux sont aidés par une cuisinière et un domestique et disposent d'un téléphone et d'une trousse de secours.

Sur le terrain d'un demi-hectare, dont une partie conservée en forêt, on trouve encore un grand hangar appelé préau, avec une salle en sous-sol servant de réfectoire, et une autre de plain-pied avec estrade pour des concerts de famille, du théâtre ou des sauteries. Baptisée Salle Edgar-Quinet, l'Union y proposera bientôt chaque dimanche une séance de cinéma très appréciée des enfants de l'Orphelinat. Au-devant, une grande tente pour l'été. L'ensemble peut accueillir 250 jeunes gens le dimanche. Une quinzaine de cartes postales éditées entre 1908 et 1915 montre combien le cadre est agréable et respire le bonheur, avec ses aires de promenade et de jeux, dont un jeu de boules et un tennis, ses pelouses, son grand potager, et le repas du dimanche pris dans une clairière de la petite forêt⁵⁴ (fig. 11). Des aménagements certainement réalisés, comme à Cempuis, par les anciens pupilles eux-mêmes.



Fig. 11. Repas du dimanche des anciens pupilles de l'Orphelinat : un air de bonheur (Archives du Val-de-Marne, 2Fi/SaintMaur 480).

Comment les gros travaux ont-t-ils été financés ? Grâce, certainement, au carnet d'adresses et à l'entregent d'Ernest Joly, qui s'est assuré le soutien du député Maujan et du sénateur Piettre, ancien maire

de Saint-Maur. Parmi les 118 membres bienfaiteurs figurent six banquiers, dont les Rothschild, 24 industriels, dont le baron de Vauzelles, Marc de Vilmorin et Salomon Hirsch, industriel qui vient de s'installer au Parc Saint-Maur, six commerçants et négociants, cinq cultivateurs, mais aussi deux ministres, trois députés dont Henry Paté, Léopold Bellan, président du Conseil municipal de Paris, plusieurs élus de Saint-Maur (Dufaur d'Allaric, Gross) et le notaire de Saint-Maur, Roger Braun, l'avocat Emmanuel Mossé, qui soutient vigoureusement l'œuvre de son collègue Joly qu'il côtoie à la Société internationale pour l'étude des questions d'assistance, le président du Conseil des hospices de Lyon, deux architectes, dont Le Cœur qui a probablement fait remise de ses honoraires, et six artistes dont Dranem, célébrité comique de *L'Eldorado* et fondateur de la Maison de retraite des artistes dans le château de Ris-Orangis en 1911 : il coorganise les galas et son appui pourrait avoir été déterminant. La mention des artistes n'est pas anodine : amis des orphelins, ils se révèlent les grands pourvoyeurs de recettes de l'Union à travers les galas de bienfaisance⁵⁵. Il faut y ajouter diverses occasions de recettes exceptionnelles : ainsi en 1907, l'Union est l'un des dix bénéficiaires de la grande loterie charitable dite « La Pochette nationale ».

Un must du Tout Paris entre 1905 et 1914 : les galas de l'Union des Enfants de la Seine

Dès 1905, l'Union amicale des Enfants de la Seine s'associe avec la Société de secours mutuel des artistes lyriques pour organiser deux, voire trois manifestations annuelles : en début d'année, l'anniversaire de la fondation, marqué par une assemblée générale toujours présidée par un député et suivie d'un concert auquel de grands artistes parisiens apportent leur concours gracieux ; en fin d'année, un concert de bienfaisance qui devient bientôt le très prisé Gala de l'Union, où le Tout Paris élégant et bienfaisant se doit d'assister⁵⁶ : on y mentionne en particulier la présence du prince d'Arenberg, membre de l'Institut, président de la Société philanthropique et président de la Compagnie de Suez, bienfaitrice de l'Union. Le gala, toujours présidé par un homme politique d'envergure (ainsi Émile Loubet, Paul Deschanel, Aristide Briand) a lieu chaque année en matinée dans une salle différente : l'Hôtel des ingénieurs civils, l'Hôtel des agriculteurs, le théâtre Marigny, la salle des Annales, le concert Mayol, et pour finir, en avril 1914, l'apothéose dans la première salle de Paris, *L'Eldorado*. Les meilleurs artistes de Paris, dont Nine Pinson et Dranem, s'y produisent gratuitement au profit de l'Union et chantent les chansons favorites du public ou déclament leurs plus célèbres tirades. En 1914, on annonce un programme monstre,

toutes les vedettes de Paris ont tenu à y être, le public se précipite. La matinée s'achève le plus souvent avec l'orchestre de la Garde républicaine et une tombola. La Grande Guerre entraîne la disparition de ces galas de propagande remarquablement efficaces et bien organisés, mais pas des concerts : en 1915-1916, seule période de la guerre pour laquelle on possède un rapport financier, les concerts rapportent encore 5 200 F, soit près de dix fois les cotisations des membres⁵⁷.

Le journal de liaison Le Trait d'Union

En 1907, l'Union a lancé un journal de liaison, *L'Écho de l'Union, organe mensuel des « Enfants de la Seine »*, devenu en 1910 *Le Trait d'Union, journal mensuel scientifique, économique, philosophique et familial*⁵⁸. Une centaine de numéros ont paru de 1907 à fin 1915. Le journal publie des articles généraux et pratiques liés aux soucis quotidiens des orphelins, donne des nouvelles de ceux qui sont éloignés, ainsi que des bienfaiteurs, propose des livres à lire (les orphelins semblent lire beaucoup, mais n'ont guère les moyens de s'acheter des livres), publie les listes des souscripteurs et des dons reçus, les récompenses obtenues, les récits des arbres de Noël et autres manifestations. En 1915, l'Union reçoit la commande de travaux de confection (vêtements militaires manifestement) qui lui permet d'occuper une cinquantaine de jeunes filles et de femmes d'orphelins partis au front. Pendant la guerre, le journal publie les lettres de ceux qui sont au front, leurs poèmes ou dessins, les blessures et les médailles, les citations, les listes des morts et des prisonniers, et organise pour ces derniers l'envoi de lettres et de colis.

L'Union des Enfants de la Seine durant la Grande Guerre

Tous les administrateurs valides étant mobilisés, c'est Ernest Joly, le président-fondateur, qui assume la charge de l'œuvre jusqu'en mai 1919 et crée un ouvroir pour accueillir et faire travailler les familles des membres de l'œuvre⁵⁹. Dès août 1914, l'Union est agréée pour fournir des bons de transport aux personnes nécessiteuses. En 1917, elle fait partie des 222 œuvres qui reçoivent du ministère de la guerre une part des fonds destinés aux orphelins de la guerre.

En raison des difficultés liées au départ au front des orphelins adultes devenus chefs de famille (environ 300), l'Union a été amenée à élargir sa protection aux mères veuves, aux grands-parents, et aux familles créées par les orphelins. Elle a désormais deux types de membres : les pupilles et anciens pupilles de l'œuvre, et des membres asso-

ciés. Début 1916, elle protège ainsi 352 familles, soit 1 200 personnes environ, et ce chiffre croît sans cesse. Paradoxalement, alors qu'elle est privée de ses ressources habituelles, son budget, qui tournait habituellement autour de 20 000 francs, passe à 100 000 francs pendant la guerre, grâce au soutien de groupements philanthropiques nés de la guerre (dont le Comité de Paris de la *French Relief Fund* qui donne 10 000 francs en 1915). La nature de son aide s'adapte aux circonstances : placement d'enfants, distribution de vêtements, emplois chez des particuliers ou travail dans le cadre de commandes faites à l'œuvre, hospitalisation, allocations, secours en espèces et en nature (dont l'envoi d'aliments et de fonds aux prisonniers), en particulier aux nouveaux orphelins de guerre, qui sont déjà au nombre de 15 fin 1915, tandis qu'on recense 18 membres tués au front, mais aussi un nombre bien plus important de disparus⁶⁰.

Le 31 octobre 1915, l'Union appose solennellement une plaque de marbre sur la façade nord de la Maison de la rue Edgar-Quinet devenue bien triste, en hommage à ses morts, en présence de Léon Paris, président du Conseil général de la Seine, d'un député, du président-fondateur Ernest Joly, de nombreux élus, de représentants de divers organismes d'assistance, et des familles des soldats tués. L'Harmonie de Belleville joue plusieurs marches tandis que deux chanteurs de l'Opéra entonnent des chants patriotiques. De cette cérémonie témoignent une carte postale⁶¹ et une plaquette de 12 pages, *À la mémoire de nos camarades tombés au Champ d'Honneur*, qui donne les photographies de chacun des héros morts pour la France, accompagnées de deux poèmes de circonstance⁶².

UNE INEXORABLE DÉCROISSANCE APRES LA GRANDE GUERRE

Après la guerre, les galas de l'Union ne reprendront pas, la presse ne mentionne que quelques arbres de Noël à Paris. On ne suit plus l'Union qu'à travers sa subvention de 300 francs, réduite à 275 francs en 1926, et les modifications de ses statuts en 1929 et 1943. Georges Vasseur, qui réside à Saint-Maur-des-Fossés, en est le président pendant plus de trente ans, probablement jusqu'à l'extinction de l'association après 1943.

Du côté de l'Orphelinat, la situation est à l'unisson. Le président Guichard, qui mène une vie mondaine, ne paraît guère s'être investi dans la Société comme ses prédécesseurs. C'est le secrétaire général

Colse qui fait tous les dossiers. Plus de publications dans la presse, plus d'annonces. Le nombre d'adhérents et de bienfaiteurs, aux revenus nettement plus modestes que ceux d'avant la guerre, entame une descente qu'aucun appel à la générosité ne semble avoir essayé d'enrayer : de 918 à la veille de la guerre, on passe à 420 membres donateurs en 1926 puis, après la crise économique, à 133 en 1935 (fig. 12).

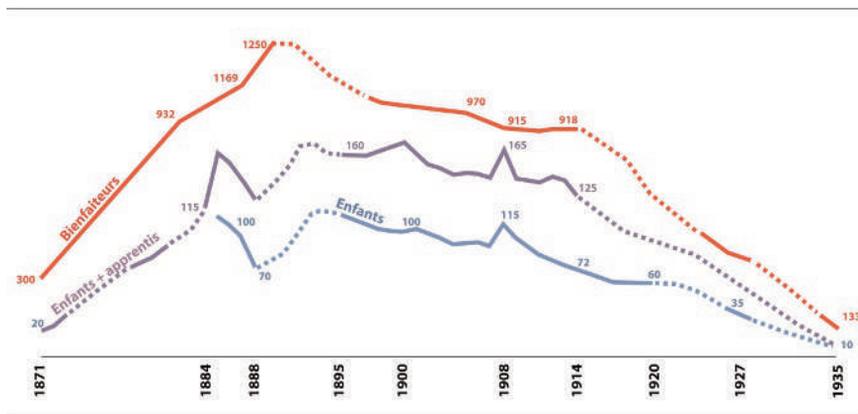


Fig. 12. Évolution du nombre d'enfants orphelins, d'apprentis et de bienfaiteurs de l'Orphelinat de la Seine de 1871 à 1935 (P. Gillon).

Certes, l'énorme dépréciation de la monnaie provoquée par la guerre, l'effort de reconstruction qui suit, et plus tard la crise des années Trente n'ont rien facilité. Et l'Orphelinat de la Seine est confronté à la concurrence de très nombreux orphelinats : avant 1914, 17 orphelinats sollicitent l'aide du Conseil général ou de la Ville de Paris ; après 1918, ils sont plus de 30. En 1933, ils sont 45 à solliciter des subventions dans le département de la Seine. Ce sont le plus souvent des établissements catégoriels et influents (orphelinats de branches professionnelles, d'arrondissement ou confessionnels), surdimensionnés ou qui se contentent de placer les orphelins dans des familles. C'est ainsi qu'en 1923 le rapporteur des subventions aux orphelinats au Conseil municipal de Paris signale que la plupart d'entre eux n'ont pas d'internat et se contentent d'apporter des secours aux parents ou aux tuteurs. Sur 15 avec internat, la plupart sont à moitié vides, malgré des ressources suffisantes et un nombre élevé d'orphelins de guerre pris en charge par l'État. La formule de l'internat pour orphelins est-elle déjà dépassée ? Notons aussi qu'un seul orphelinat, sans aucun doute le plus influent, se taille constamment la part du lion : l'Orphelinat maçonnique.

Pourtant, des efforts sont faits à l'Orphelinat de la Seine au début des années 1920, comme la remise en état complète des installations en 1921, dont la salle de bains. Un état des lieux de 1940, cinq ans après la cessation d'activité, mentionne six baignoires et douze bains de pieds. La cuisine a conservé ses évier en pierre. Les pièces sont parquetées ou carrelées, équipées de cheminées en marbre de diverses couleurs, chauffées à l'aide de poêles ou de calorifères, avec une installation électrique porcelaine. Il subsiste quelques tableaux noirs. Les dortoirs sont parquetés et tapissés de papiers peints, équipés de plusieurs lavabos et de WC. Le clocheton du pavillon central, au-dessus de la pendule, est qualifié d'observatoire⁶³.

On parvient à compenser en partie la baisse de la subvention de la Ville de Paris grâce à une diversification : en 1924, la Société reçoit des subventions des ministères de l'Intérieur, de l'Instruction publique et de l'Hygiène, de la Ville de Paris, du Conseil général de la Seine, ainsi que d'une dizaine de communes (dont les Villes de Saint-Maur et de Vitry) et de la Bienfaisance israélite. Si le montant total des dons paraît augmenter pour combler le déficit de l'apport public, il baisse en valeur constante tandis qu'augmentent les dépenses et surtout le coût du bâtiment de La Varenne. Année après année, la Société se dit déficitaire, ce qui ne paraît pas dramatique au vu des comptes de résultats. Il en est de même, en 1931, pour une dizaine d'orphelinats parisiens au moins⁶⁴. Il faut dire que le coût d'entretien d'un pupille est passé de 700 francs en 1914 à 1 300 francs, sans compter les hospitalisations et le coût de traitement des engelures, gripes, pneumonies. En 1930 cependant, la Société bénéficie d'un legs considérable de la baronne de Rothschild (200 000 francs)⁶⁵.

Le choix du président Guichard est une gestion passive qui conduit à réduire l'activité. Déjà réduit à 70 enfants et une soixantaine d'apprentis à la veille de la guerre, l'accueil est limité à 60 enfants dans les années 1920 – dont 25 orphelins de la guerre : ce sont donc des Pupilles de la Nation, pour lesquels l'Orphelinat reçoit des indemnités de l'État – et 18 apprentis, puis tombe à 35 enfants en 1927 pour finir à 10 en 1935. Le Service d'inspection des œuvres, tout en notant l'excellence de l'établissement, note que cette situation est regrettable alors que le site est admirable, et que le coût des bâtiments ne serait pas plus élevé pour un fonctionnement plus actif. On peut estimer en effet qu'une gestion dynamique et plus imaginative aurait permis de sauver cette institution pionnière.

CESSATION D'ACTIVITÉ ET VENTE DE L'ORPHELINAT (1935-1937)

Il est probable que dès les années 1925-1928, des échanges ont eu lieu entre le président Guichard et le maire de Saint-Maur, Auguste Marin, en vue d'une cession de tout ou partie de l'Orphelinat à la commune. Fin 1927, le maire décide d'acquérir, en vue d'un jardin public qui ne se fera jamais, le vaste terrain de 3 455 m² au sud de l'Orphelinat, ancien terrain de jeu des enfants. La vente est acquise en 1929 au prix de 160 000 francs, payés en quinze annuités⁶⁶.

Pour ce qui est de la cessation d'activité et de l'attribution de l'actif, les statuts de l'Orphelinat ne permettaient d'attribuer les biens et capitaux qu'à une œuvre de bienfaisance désignée par l'assemblée générale. La vente à la Ville de Saint-Maur va donc passer par un intermédiaire, l'Orphelinat des Arts à Courbevoie. Cet orphelinat, fondé en 1880 par Sarah Bernhardt et quelques autres, existe toujours sous le nom de *Les Enfants des Arts*, foyer de jeunes artistes de 13 à 22 ans. C'était un établissement richissime avec un actif de quatre millions de francs grâce aux legs de riches veuves d'artistes.

Le 10 juillet 1935, une assemblée générale extraordinaire de la Société de l'Orphelinat de la Seine, présidée par le vice-président Delaville, assisté du secrétaire Michaux, en l'absence du président Robert Guichard, âgé de 82 ans et hors d'état d'assister à la réunion, et en présence de seulement six membres et 127 représentés, décide la dissolution de la Société de l'Orphelinat de la Seine et l'attribution de tout son actif à l'Orphelinat des Arts. Deux conditions à cette dissolution : prendre en charge les dix derniers orphelins et apposer une plaque rappelant l'œuvre accomplie par l'Orphelinat de la Seine⁶⁷. L'établissement étant reconnu d'Utilité publique, la dissolution doit être validée successivement par le Conseil d'État puis, le 11 octobre, par un décret du Président de la République Albert Lebrun.

Les choses sont menées rondement : le lendemain 11 juillet, l'Orphelinat des Arts, qui a été préparé à cette opération dès le mois de mai, accepte la cession de l'actif de l'Orphelinat de la Seine, soit 850 787 francs, dont 460 000 pour le bâtiment et son terrain de 4 900 m² : un actif confortable qui aurait permis de faire perdurer la structure quelque temps. Le 22 janvier 1936, un autre décret autorise l'Orphelinat des Arts à vendre à la Ville de Saint-Maur la propriété du 17 avenue Louis-Blanc pour 460 000 francs, afin d'épurer le passif laissé par l'Orphelinat de la Seine (de seulement 38 971 francs). L'actif de

l'Orphelinat de la Seine est attribué à l'Orphelinat des Arts le 6 avril 1936.

Parallèlement, le 9 novembre 1935, le Conseil municipal autorise Auguste Marin à acquérir l'orphelinat en vue de la création d'une maison de retraite pour les vieillards des deux sexes, pour laquelle il obtient une déclaration d'utilité publique le 29 juillet 1937. L'acquisition auprès de l'Orphelinat des Arts est réalisée le 18 octobre 1937 au prix de 475 000 francs payés par un emprunt à la Caisse des Dépôts à 6% sur 30 ans : l'opposition municipale fait des gorges chaudes quant à cette acquisition qui creuse la dette communale déjà considérable (35 millions de francs) en vue d'une hypothétique maison de retraite⁶⁸.

Ironie de l'histoire : le père du notaire de cette vente, Dufour, avait été celui de la formation de la Société de l'Orphelinat en 1872.

Le 30 mars 1940, les locaux sont réquisitionnés par le général Nadal, commandant d'Armes du secteur de Vincennes, au profit de la 23ème compagnie du régiment de Sapeurs-Pompiers de Paris, dans le cadre de la militarisation des services d'incendie dans le département de la Seine. La compagnie prend possession du 17 avenue Louis Blanc le 1^{er} avril 1940⁶⁹. C'est aujourd'hui la 23ème compagnie d'incendie et de secours, et c'est là déjà quatre-vingt ans d'une autre histoire.

PIERRE GILLON
LE VIEUX SAINT-MAUR

ANNEXE I

Présidents successifs de la Société de l'Orphelinat de la Seine

- 1871-1874 : **Henri MARTIN** (1810-1883), historien le plus populaire du XIX^e siècle, auteur, entre autres, d'une volumineuse histoire de France sans cesse remaniée de 1833 à 1883 et la plus diffusée de son époque avec celle de Michelet ; chargé de cours à la Sorbonne, maire d'arrondissement pendant le siège de Paris, député (1871), président de la gauche républicaine, sénateur (1876) et membre de l'Académie française (1878).

- 1874-1884 : **Gustave-Adolphe SALICIS** (1818-1889), polytechnicien, professeur à l'École navale et à l'École polytechnique (1857), vice-président fondateur de la Société de l'Orphelinat de la Seine en 1871, chargé de nombreuses commissions et missions en France, en Allemagne et en Suède en vue de développer l'enseignement du travail manuel (1882-1884), puis inspecteur général de l'Instruction publique hors cadre (1884-1886), auteur de divers rapports et manuels d'instruction (1875-1889) ; en 1884, il obtient la création d'une École normale spéciale de formation des maîtres à l'enseignement du travail manuel, rattachée à l'ENS de Saint-Cloud (I. Havelange *et al.*, *Les inspecteurs généraux de l'Instruction publique. Dictionnaire biographique (1802-1914)*, INRP, 1986, pp.605-606 ; dossier sur la base Leonore et fiche sur ecole.nav.traditions.free.fr).

- 1884-1902 : **Jules GAUFRÈS** (1827-1904), éducateur, issu d'un milieu protestant libéral du Gard, directeur de l'Institution Duplessis-Mornay aux Batignolles (il y a succédé à son ami Félix Pécaut (1828-1898), avec qui il avait fait ses études à la faculté protestante de Montauban et qui deviendra inspecteur de l'Instruction publique et cofondateur de l'école normale supérieure de Fontenay). Garde national en 1871, il transforme son Institution en hôpital temporaire où il soulage toutes les misères et accueille avec Fernand Buisson une centaine d'enfants dont les parents sont morts ou ruinés. Puis il cofonde la Société de l'orphelinat de la Seine dont il est le trésorier (1871-1884) puis le président et considéré comme l'âme durant plus de trente ans. Parallèlement, il a été conseiller de Paris de 1884 à 1893, puis vice-président du Conseil municipal et conseiller général de la Seine. Rapporteur du budget des écoles, il remplit les fonctions d'un directeur de l'enseignement, se bat contre l'illettrisme et l'alcoolisme (il crée des activités pour occuper les ouvriers le dimanche), développe les caisses des écoles, les magasins scolaires, les bibliothèques populaires. Très inspiré par la pédagogie scolaire américaine, il milite pour une pédagogie moderne : la coopération des parents, un enseignement moins formel et plus pratique, la fin de l'abus des récompenses, l'enseignement des langues, la formation plutôt que l'instruction, et l'éducation morale. Il a laissé de nombreux articles, des *Lettres sur l'éducation* et un *Manuel général de l'Instruction publique*. Jugé par ses collègues comme « le président parfait », « un saint laïque », il était apprécié par tous pour « son grand cœur et son inépuisable bonté » (Nécrol. : *Revue philanthropique*, XIII, 1903, pp.736-737, et XVII, 1905, pp.729-731 et 737 ; *L'Enfant*, 20/09/1904, pp.643-644 ; séance du 21 mars 1905 du Conseil supérieur de l'Assistance publique, dans *Revue philan-*

thropique, 1904-1905, p.733. – Bibl. : G. Compayré, *Jules Gaufrès, sa vie et son œuvre*, Paris, 1909 ; A. Encrevé, *Protestants français au milieu du XIX^e siècle*, Genève, 1986 ; notice dans P. Dubois, *Le dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire de F. Buisson. Répertoire biographique des auteurs*, INPR, 2012, p. 75 ; J.-P. Chabrol, L. Gambarotto (dir.), *Éclairer le peuple*, Aix, 2017) ; dossier Leonore LH/1091/15).

- au retrait de Jules Gaufrès, c'est le vice-président **Henri-Charles ARON** (1829-1913) qui était considéré comme son successeur évident. Mais, déjà âgé, il décide de se retirer. Alsacien, banquier à Paris, fondateur de la Société de protection des Alsaciens-Lorrains, il avait été adjoint au maire du II^{ème} arrondissement de Paris et commissaire aux comptes de la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest algérien en 1886 ; il était administrateur et trésorier de la Société de l'Orphelinat de la Seine depuis 1880 et vice-président depuis 1896 ; il était également trésorier de la Société française de Colonisation et délégué de Paris au Consistoire central des Israélites de France.

- 1903-1908 : **D^r Albert MATHIEU** (1851-1917), chef de clinique à l'hôpital Saint-Antoine, spécialiste éminent des maladies de l'appareil digestif, de la nutrition et de l'hygiène infantile, coorganisateur des Congrès internationaux d'Hygiène scolaire.

- 1908-1935 : **Robert GUICHARD** (1853-1942) : petit-fils de Victor Guichard, député et membre du comité de la Société de l'Orphelinat de la Seine dès l'origine, il est aussi fils de Jules Guichard (1827-1896), président du conseil général de l'Yonne en 1878 puis sénateur, cofondateur de la Compagnie parisienne du gaz et successeur de Ferdinand de Lesseps à la tête de la Compagnie du canal de Suez en 1890, et qui est le plus gros bienfaiteur de l'orphelinat (80 000 francs en 1895). Robert, qui fait un beau mariage en 1880 (témoins Gambetta et De Lesseps), devient à son tour administrateur de ces compagnies et de bien d'autres, et administrateur de l'orphelinat avant 1900 tandis que son épouse († 1916), petite-fille de ministre, est administratrice à l'Union des Femmes de France que préside la sœur de Robert. Celui-ci navigue dans la haute société des grands administrateurs de compagnies et fait partie des personnalités du Tout Paris dont on signale les déplacements dans la presse mondaine. En 1938 encore, il est considéré comme un des « maîtres de la France », ayant hôtel à Paris et château à Thorigny dans l'Yonne.

Directeurs de l'orphelinat de La Varenne

- 1887 : remplacement d'un directeur posant un problème de neutralité religieuse.
- 1892-1903 : M. et Mme Arsène LATULIPPE et leur fille ; palmes académiques en 1902.
- 1903-1904 : un directeur violent et trop autoritaire.
- octobre 1904-1914 : M. et Mme SOREL, surnommés Papa et Maman Sorel.
- avant 1921 : Fernand BERTAUX, ensuite directeur de l'orphelinat de Cempuis (1921-1924), puis directeur d'école et candidat socialiste à Amiens ; chevalier de la Légion d'Honneur.
- 1922-1933 : Émile-Frédéric MAZIMANN, ancien professeur à l'école militaire préparatoire de cavalerie d'Autun (1914-1920) ; membre de la Société mycologique de France et auteur d'ouvrages sur les champignons.

Présidents de l'Union amicale des enfants de la Seine

- 1902-1903 : Paul ROLLAND
- 1904-1905 : Prosper QUINIOU († 1914 ou 1915)
- 1906-1912 : ?
- 1913-1943 : Georges VASSEUR (administrateur depuis 1905, il administre également la maison de repos ; fait prisonnier en 1915), domicilié 14 rue Pinet (= rue Politzer) à Saint-Maur.

ANNEXE II

Les orphelinats en Val-de-Marne au début du XX^e siècle (fig. 13)

Pour les communes de l'ancienne Seine, j'ai croisé les listes de 1900 et de 1912 dressées par l'Office central des œuvres de bienfaisance (plus de 160 œuvres recensées), publiées dans *Les œuvres de la charité parisienne...*, Paris, 1900 (que reprend *Le Petit dictionnaire des œuvres de solidarité sociale et de bienfaisance*, Paris, 1903, p.16-21) et dans *Paris charitable et bienfaisant*, Paris, 1912, complété par *Paris charitable et prévoyant. Tableau des œuvres et institutions du département de*

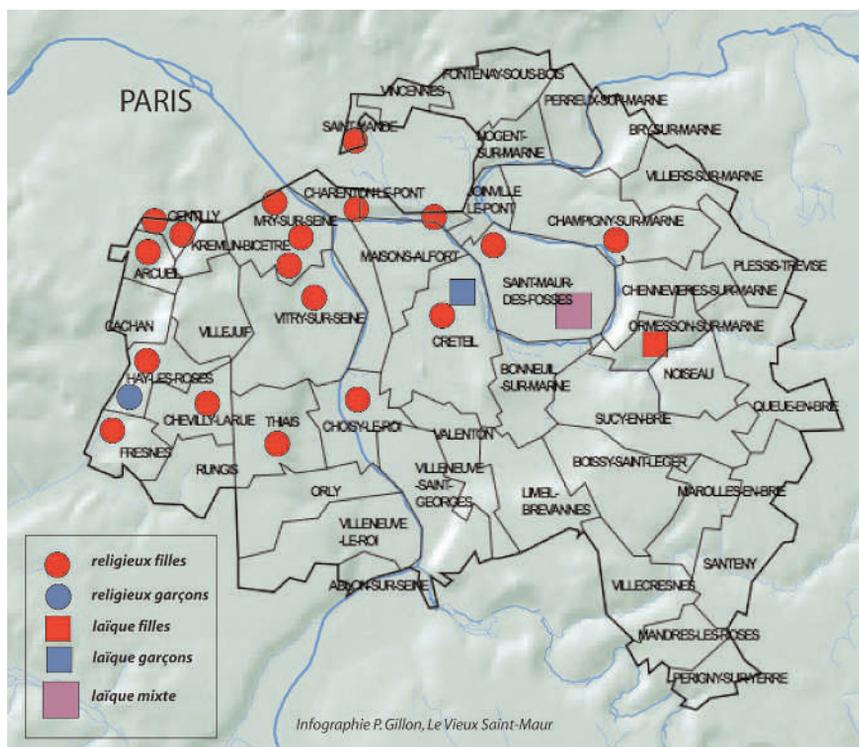


Fig. 13. Cartographie des orphelinats en Val-de-Marne en 1900-1912 (P. Gillon)

la Seine, éditions de 1897 et de 1904, et par les renseignements inégaux des monographies de l'État des communes à la fin du XIX^e siècle, sous la direction de Fernand Bournon (1897-1905). Ces inventaires m'ont permis de recenser 25 orphelinats. Pour les communes de l'ancienne Seine-et-Oise, j'ai consulté *La France charitable et prévoyante*, t. I, Seine-et-Oise, Paris, 1896, qui ne m'a donné qu'un seul orphelinat (Ormesson). J'y ai ajouté les renseignements fournis en 1877, uniquement pour les œuvres religieuses, par le *Manuel des œuvres et institutions religieuses et charitables*, Paris, 1877, pp. 130-203 (orphelinats hors Paris). Plusieurs établissements non mentionnés en 1912 ont dû disparaître lors de l'expulsion des congrégations (ainsi à Fresnes et à Ivry, et probablement à Champigny, Choisy, Gentilly et Thiais).

Notons que 85 % de ces orphelinats sont des orphelinats pour filles tenus par des communautés religieuses. Les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, dont c'est la vocation, sont majoritaires (neuf établissements)⁷⁰.

La plupart sont payants. Trois orphelinats seulement sont dédiés aux garçons : Créteil (orphelinat laïque et gratuit), L'Haÿ (catholique et payant) et Saint-Maur (Orphelinat de la Seine, laïque et gratuit). Cette énorme disparité peut s'expliquer par un abandon préférentiel des filles surnuméraires. Les garçons étaient plus facilement laissés à la rue ou mis au travail à 13 ans, voire avant. On observe une forte implantation à la périphérie de Paris, permettant de recueillir une partie des quelques deux mille enfants égarés recueillis chaque année par la préfecture de police, dont quatre-cents seulement pouvaient être rendus à leurs parents⁷¹. Les prix de pension pratiqués sont souvent élevés : 300 à 480 F par an, plus un droit d'entrée. Il est clair que les communautés vivent de ce commerce éducatif comme il est clair que des bienfaiteurs sont indispensables. Plusieurs communautés précisent qu'elles acceptent les filles naturelles. Le souci de certaines d'entre elles de garder les jeunes filles jusqu'à 21 ans n'est pas tellement un souci d'éducation : cette disposition permettait d'éviter que les filles, libérées parfois à 13 ans, ne retournent à la rue, avec le risque d'alimenter les maisons de prostitution, danger dénoncé comme un leitmotiv par tous à la fin du XIX^e siècle. Les chances de trouver un travail normal pour ces adolescentes étaient très minces, d'autant plus que les patrons exigeaient alors un Certificat de bonne vie et mœurs qu'il pouvait ne pas être facile à ces orphelines d'obtenir. Un député bien-pensant proposait de les envoyer dans les colonies où elles trouveraient un emploi de cuisinière et de beaux partis ! Si les jeunes filles demeurées jusqu'à leur majorité à l'orphelinat étaient ainsi protégées de la prostitution, elles ne l'étaient pas de l'arrière-pensée de toutes les communautés : susciter des vocations et former leurs successeurs. Un cas particulier est celui des orphelinats-ouvriers, appelés aussi manufacturiers ou industriels, ici à Ivry et à Vitry, où les petites filles pauvres étaient, dès leur plus jeune âge⁷², invitées à fabriquer des enveloppes ou emballer des pâtes alimentaires pour couvrir leurs frais de pension, moyennant une éducation minimale. La plupart des établissements ont des capacités d'accueil modestes, 20 à 60 enfants ; seuls les ouvriers, qui sont en fait des usines, atteignent les 120 places. L'Orphelinat de la Seine à Saint-Maur est la structure d'accueil la plus importante avec 150 enfants assistés en moyenne. Au total, ces 25 structures ont une capacité d'environ 1 500 enfants.

ARCUEIL-CACHAN

- 1- Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul (filles), 7 rue Etienne-Dolet ; pour filles depuis l'âge de 6 ans ; pension de 360 à 400 F par an avec 50 F de droit d'entrée. [En 1897 : fondé en 1859,

reconnu d'utilité publique ; filles orphelines, légitimes ou naturelles de 8 à 21 ans ; pension 25 à 30 F par mois, 50 à 100 F d'entrée ; 70 places (Paris charitable et prévoyant..., 1897, p. 133, et 1904, p.142) ; orphelinat-ouvroir, 7 rue des Tournelles, 70 places toujours occupées, avec crèche et hospice Saint-Joseph fondé par la sœur Homberg (Bournon, 1901, p.106 et 122-123)].

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

2 - Orphelinat de Champigny (filles), 106 Grande Rue. [En 1877 : Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul. Les jeunes filles sont reçues moyennant 30 F par mois ; 100 F d'entrée. Instruction primaire, lingerie pour magasin (Manuel des œuvres..., 1877, p.172) ; en 1897 : fondé en 1853 ; reçoit dès 3 ans des filles orphelines ou abandonnées, légitimes ou naturelles, sans âge fixé pour la sortie ; 480 F par an, 100 F d'entrée ; 90 places (Paris charitable et prévoyant..., 1897, p.133, et 1904, pp.142-143 : à 13 ans, on leur apprend la couture, la coupe, le blanchissage, la cuisine ou, si les parents le préfèrent, on leur fait continuer leurs études)]. (Non mentionné en 1912).

CHARENTON-LE-PONT

3 - Orphelinat [de la Providence] des Sœurs de Saint-Vincent de Paul (filles), 10 rue des Bordeaux, fondé par la sœur Homberg en 1863. Pour filles de 6 à 12 ans. Prix : 420 F par an avec 50 F de droit d'entrée.

[En 1877 : 25 F par mois ; instruction primaire, lingerie, soins de ménage ; il existe dans la maison : patronage, fourneau économique, vestiaire, logement gratuit de quelques vieillards, visite des malades. Manuel des œuvres..., 1877, p.173 ; en 1897 : Providence de Saint-Joseph, fondée en 1863 par l'Œuvre de Sainte-Geneviève et organisé par la sœur Marie Homberg ; filles de 6-12 ans sans âge fixé pour la sortie, gratuitement pour les plus indigentes, orphelines ou abandonnées ; les autres, 20 à 30 F par mois ; 45 places (Paris charitable et prévoyant..., 1897)].

CHEVILLY-LARUE

4 - Orphelinat de la Sainte-Famille (filles), 24 rue de Fresnes à La Rue. [Il s'agit d'un établissement fondé en 1860 par les Sœurs servantes du Saint-Cœur de Marie. Il est appelé Orphelinat de Nazareth en 1877 ; les jeunes filles sont reçues dès 2 ans et gardées jusqu'à 18 ou 21 ans ; prix variables selon circonstances, de 10 à 25 F par

mois ; trousseau et literie à fournir ; instruction primaire, couture, soins de ménage (Manuel des œuvres..., 1877, p.174). En 1882, Roussel précise qu'il accepte les filles naturelles, ce qui est rare (Roussel, Rapport au Sénat, p. CLXIX). En 1897 : fondé en 1861 par le père Delaplace ; filles orphelines ou abandonnées, même naturelles, 25 F par mois avec possibilité de réduction, jusqu'à 13 ans, puis les filles passent dans la maison de Paris ; 115 places (Paris charitable et prévoyant..., 1897, p.136, et 1904, p.145 : direction laïque ; à partir de 3 ans ; 18 à 25 F par mois ; couture, soins du ménage, placement à la sortie et accueil en cas de maladie ou de chômage)].

- 5 - Non mentionné en 1897-1912 : Orphelinat des Pères du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie : garçons, pour la plupart alsaciens-lorrains, reçus de 6 à 7 ans ; prix 240 à 400 F par an, 50 à 80 F d'entrée ; instruction primaire, culture, jardinage ; divers métiers : forge, menuiserie, cordonnerie, etc. (Manuel des œuvres..., 1877, p.140). Dans Bournon, 1901, pp. 52-53, longue description de la communauté où se trouve le tombeau du vénérable Libermann, fondateur de l'ordre ; elle occupe 22 ha et fabrique sa bière ; mais pas de mention de l'orphelinat.

CHOISY-LE-ROI

- 6 - orphelinat de filles (sans précisions) [En 1897 : dirigé par les Filles de la Croix (de Saint-André) ; filles sans âge fixé pour l'entrée ni pour la sortie, pension 400 F par an (Paris charitable et prévoyant..., 1897, p.134, et 1904, p.143 : pensionnat, 26 avenue de Paris, 450 F/an)]. (Non mentionné en 1912 ; Bournon, 1902, pp.101 et 118, n'évoque qu'un pensionnat).

CRÉTEIL

- 7 - Orphelinat de Créteil (garçons), 5 rue Félix-Maire. Fondé par M. Frachebois [ancien instituteur à Belleville, 5 rue Lesage] à Paris en 1887 et transféré à Créteil en 1891 ou 1892. Direction laïque. Gratuit. A pour but de recevoir les orphelins pauvres de Paris et de la banlieue, depuis l'âge de 3 ans. Ils sont nourris, entretenus et instruits. Après l'obtention de leur certificat d'études primaires, ils sont placés, sous la surveillance de la maison, dans l'industrie, le commerce, l'administration ou l'agriculture⁷³. [En 1897 : Reçoit gratuitement, vers 6 ans, des garçons orphelins, français, abandonnés ou nécessiteux, sans distinction de culte, et des garçons semi-orphelins,

moyennant une pension modique à fixer de gré à gré. Les garde jusqu'à 14 ou 15 ans ; 25 places (Paris charitable et prévoyant..., 1897, p. 114) ; Société philanthropique de l'orphelinat Frachebois, autorisée le 31 août 1895, dirigée par l'ancien maire Palade, 19 garçons orphelins ou abandonnés, originaires de Paris ou Créteil ; cours à l'école communale, mise en apprentissage et protection de la Société jusqu'à ce qu'ils subviennent à leurs besoins ; projet de transfert 5 avenue de la Marne (Bournon, 1902, p.96)].

8 - Orphelinat de Créteil (filles), 15 rue du Moulin. [En 1897 : fondé 20 rue de la Ruelle en 1858 ; dirigé par les sœurs de Saint-Vincent de Paul ; reçoit dès 5 ans des filles orphelines, sans âge fixé pour la sortie ; pension variable ; 30 places (Paris charitable et prévoyant..., 1897, p. 134, et 1904, p. 143 : 35 F/mois) ; ouvroir ouvert le 3 juin 1859, servant à l'entretien du linge de maison, 30 internes, 35 F par mois (Bournon, 1902, p.95-96)].

FRESNES

9 - Orphelinat de Fresnes-les-Rungis (filles), grande rue. [En 1897 : fondé en 1872, dirigé par les sœurs de Saint-Vincent de Paul ; reçoit entre 6 et 9 ans des filles orphelines ; à 9 ans, pension de 300 F par an ; à 14 ans, pension de 180 F pendant deux ans sous réserve de rester jusqu'à 21 ans ; 55 places (Paris charitable et prévoyant..., 1897, p. 134, et 1904, p. 144 : fermé en août 1903 par mesure administrative) ; pensionnat-orphelinat tenu par 9 sœurs, 60 élèves, avec ouvroir et buanderie (Bournon, 1897, pp. 55 et 59)].

GENTILLY

10 - Orphelinat des Sœurs fidèles compagnes de Jésus (filles), 35 rue d'Arcueil. [En 1877 : 15 F par mois de 7 à 12 ans, 12 F de 12 à 14 ans, 10 F de 14 à 16 ans, gratuit de 16 à 21 ans ; 80 F d'entrée pour la literie ; trousseau fourni pour 90 F ; frais de maladie à charge des parents ou des bienfaiteurs ; à 21 ans, les enfants reçoivent un habillement complet et une gratification, selon leur conduite et leur travail (Manuel des œuvres..., 1877, p. 182). En 1897 : fondé en 1847, pas d'âge pour l'entrée, pension de 300 F jusqu'à 8 ans, 240 F entre 8-13 ans, 180 F entre 13-18 ans ; 55 places (Paris charitable et prévoyant..., 1897, p. 135, et 1904, p. 144 : gratification aux plus méritantes à 21 ans, 80 places)]. (Non mentionné en 1912).

11 - Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul (filles), 2 rue Frileuse. [En 1897 : filles dès 6 ans sans âge fixé pour la sortie, pen-

sion 30 F par mois, 50 F d'entrée ; 30 places (Paris charitable et prévoyant..., 1897, p. 135, et 1904, p. 144)]. (Non mentionné en 1912).

IVRY-SUR-SEINE

12 - Orphelinat des Filles de la Croix [de Saint-André], dit de Saint-Frambourg (filles), 110 rue de Paris. Fondé par la duchesse d'Orléans en 1819. Pour filles admises dès 6 ans. Prix : 300 F par an, avec droit d'entrée de 100 F. [En 1877, la pension était de 25 F par mois et réglée selon ressources des parents ; reçoit des pensionnaires qui peuvent ne pas être de la commune (Manuel des œuvres..., 1877, p. 184) ; en 1897 : fondé en 1835 par Mgr de Quelen comme annexe de l'école fondée et dotée en 1832 par la duchesse douairière d'Orléans ; filles de 7 à 21 ans, pension 25 F par mois payée jusqu'à 16 ans et 100 F d'entrée ; 60 places (Paris charitable et prévoyant..., 1897, p. 135, et 1904, p. 145)].

13 - Orphelinat-ouvrier (filles), rue Parmentier [ou « Internat manufacturier » fondé par M. Huault ; en 1877, il se trouve chez Huault et Cie, 3 rue du Clos-de-l'Hospice et il est dirigé par les Sœurs de la Divine Providence de Ribeauvillé (Vosges) ; admission gratuite à partir de 10 ans, obligation de rester jusqu'à 21 ans sous peine de payer les frais d'éducation à raison de 1 F par jour ; à 21 ans, les filles reçoivent un trousseau et M. Huault leur accorde des récompenses selon leur travail ; elles peuvent rester comme ouvrières ; 30 jeunes filles actuellement ; les enfants sont occupés principalement à leur instruction (Manuel des œuvres..., 1877, p. 184) ; en 1882, l'internat « emploie 65 jeunes filles à la fabrication des enveloppes » [et papiers à lettres, etc.] et présente la particularité rare d'admettre les filles naturelles de préférence (Roussel, Rapport au Sénat, p. CLXIX)]. (Non mentionné en 1912).

En 1877 sont mentionnés deux autres orphelinats à Ivry :

14 - Orphelinat-ouvroir de la Providence (filles), 19 rue Neuve-Saint-Frambourg [ou rue Parmentier ?], dirigé par les Sœurs de Saint-Vincent de Paul ; admission de 7 à 21 ans, indemnité de 500 F due si l'enfant part avant cet âge ; 60 F d'entrée, trousseau ; 25 F par mois jusqu'à 15 ans ; trousseau à la sortie et aide au placement ; en lien avec l'orphelinat, pensionnat libre sans obligation de dédit, 30 F par mois. Manuel des œuvres..., 1877, p. 185. [En 1897 : fondé en 1824 à Paris, paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois ; à Ivry depuis 1839 ; orphelines dès 7 ans sous l'engagement de rester jusqu'à 21 ans : 25 F par mois jusqu'à 15 ans avec réduction pour les plus indi-

gentes ; sans âge fixé pour la sortie : 400 F par an et trousseau ; 120 places (Paris charitable et prévoyant..., 1897, p. 135, et 1904, pp.144-145 : fermé en août 1903 par mesure administrative)].

15 - Orphelinat dirigé par les Sœurs du Divin-Sauveur de Niederbronn (Alsace), 6 rue Nationale ; jeunes filles reçues après leur 1ère communion, 20-25F par mois, âge de sortie non fixé ; instruction, soins du ménage, blanchissage. Manuel des œuvres..., 1877, p. 185. (Non mentionné ensuite).

L'HAÏ

16 - Orphelinat de L'HaÏ : Maison Sainte-Geneviève, Sœurs de Saint-Vincent de Paul (filles), 6 rue Bronzac. Admission de fillettes dès 6 ans, sortie à 13 ans. Prix : 30 F par mois [= 360 F par an] avec droit d'entrée de 50 F. [En 1897 : filles dès 6 ans sans âge fixé pour la sortie, pension 30 F par mois, 50 F d'entrée, 30 places (Paris charitable et prévoyant..., 1897, p. 135, et 1904, p. 144 : pas d'âge fixé pour l'entrée, jusqu'à 21 ans, 360 à 420 F par an)].

17 - Orphelinat de L'HaÏ : Maison Saint-Vincent, Sœurs de Saint-Vincent de Paul (garçons), 34 rue des Tournelles. Pour garçons de 6 à 14 ans. Prix : 300 F par an, avec droit d'entrée de 60 F. [Idem dans Paris charitable et prévoyant..., 1897, p. 114, et 1904, p. 123 : 20 places ; Bournon, 1900, pp. 45-46 : simple mention].

MAISONS-ALFORT

Aucun établissement n'est mentionné en 1900-1912. Mais en 1877 existait :

18 - Orphelinat des Religieuses de Saint-Joseph de Cluny, 22 Grande Rue. Pour les jeunes filles de la paroisse et des environs, de 6 ans à 18 ou 21 ans selon conventions ; 200 F par an ; instruction primaire, travaux de couture, lingerie, etc. ; il existe dans la maison un pensionnat, un asile et des écoles communales. Manuel des œuvres..., 1877, p. 187.

ORMESSON

19 - Orphelinat Sainte-Jeanne (filles). Fondé en 1889 par la Ville de Paris, à direction laïque. Reçoit gratuitement, à 9 ans, orphelines ou semi-orphelines indigentes, filles d'employés de la Ville de Paris, et les garde jusqu'à 15 ans ; 25 places. [En 1897 : fondé dans une propriété léguée en 1885 par Melle Félicité Vassous ; dépend de

l'Assistance publique ; enseigne la couture, le blanchissage et les soins du ménage ; a reçu 43 jeunes filles de 1889 au 1er janvier 1897 ; doit être agrandi pour 116 orphelines (Paris charitable et prévoyant..., 1897, p. 137)].

SAINT-MANDÉ

20 - Maison des Orphelines de la Providence (1900) ou Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul (1912) (filles), 21 rue Mongenot. Fondé par le curé de la paroisse en 1860. Pour filles depuis 4 ans. [En 1877 : enfants de 4 à 21 ans ; 10 à 30 F par mois, 100 F d'entrée ; instruction primaire, travaux de lingerie (Manuel des œuvres..., 1877, p. 196). En 1897 : filles orphelines ou semi-orphelines dès 4 ans (ou plus tôt en cas exceptionnels, jusqu'à 21 ans ; 180 à 300 F par an et 100 F d'entrée ; 110 places (Paris charitable et prévoyant..., 1897, p. 136, et 1904, p. 145)].

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

21 - Orphelinat de la Seine (garçons), 17 rue Louis-Blanc. Siège à Paris, 28 rue Saint-Lazare, IXe. Dès 1879 pour les deux sexes à Paris [avec annexe pour les filles à Adamville].

22 - Orphelinat de la Providence (filles), rue des Tournelles. [En 1897 : rue de la Tournelle, dirigé par les Filles de la Croix (de Saint-André) ; filles de 3 à 18 ans, pension variable selon l'âge (Paris charitable et prévoyant..., 1897, p. 136, et 1904, p. 146 : 3 rue des Tournelles, fondé en 1873, dirigé par les Sœurs de la Providence, Filles de Saint Benoît ; filles de 5 à 18 ans, pension variable ; couture, soins du ménage et placement selon aptitudes)]. Fermé en 1902, l'établissement s'est laïcisé (Bournon, 1905, p. 129).

22bis – En 1912, on mentionne également la Maison Fontanès, 9 rue Mahieu, dépendant de la Réunion protestante de Charité, 39 rue de Rome à Paris (1888). Enfants des deux sexes sans distinction de culte, orphelins abandonnés, provenant de Seine, Seine-et-Oise et Seine-Inférieure, 2 à 6 ans. À 7 ans, placement dans un orphelinat. Acte de naissance, certificat médical et vaccin exigés, 25 F par mois, 20 lits (Paris charitable..., 1912, p. 107).

SAINT-MAURICE

23 - Orphelinat de Saint-Maurice (filles), 53 grande rue (= impasse Junot en 1912 : même adresse en fait). [En 1877 : orphelinat dirigé

par les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, filles de 5-6 ans à 18-20 ans ; 25 F par mois, 50 F d'entrée (Manuel des œuvres..., 1877, p. 196). En 1897 : fondé en 1849, filles de 3 ans à 18-21 ans, 30 F/mois, 50 F d'entrée ; 30 places (Paris charitable et prévoyant..., 1897, p. 136) ; Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, 3 classes primaires, 2 classes maternelle et orphelinat de 22 places alimenté par le travail des pensionnaires, les cotisations des tuteurs et les donations (Bournon, 1903, pp. 83 et 96-97)].

THIAIS

24 - Orphelinat de Thiais (filles). [En 1897 : dirigé par les Filles de la Croix (de Saint-André) ; pas d'âge fixé pour l'entrée ni pour la sortie ; 400 F par an (Paris charitable et prévoyant..., 1897, p. 136, et 1904, p. 146)]. (Non mentionné en 1912).

VITRY-SUR-SEINE

25 - Orphelinat Sainte-Félicité, 9 rue Camille-Groult. Fondé par Mme Groult en 1869. Sœurs servantes du Saint-Cœur de Marie (filles). Gratuit. Reçoit les filles orphelines de 12 à 14 ans, pourvu qu'elles s'engagent à rester à l'orphelinat jusqu'à 21 ans ; 120 places. [En 1877 : orphelinat industriel, fabrique de pâtes alimentaires de Groult, dirigé par les Religieuses augustines de Sainte-Marie ; jeunes filles reçues à 12 ans après leur 1ère communion, gardées gratuitement moyennant un droit d'entrée de 200 F ; doivent rester jusqu'à 21 ans sous peine de payer les frais selon la durée de leur séjour ; capacité de 100 jeunes filles (Manuel des œuvres..., 1877, p. 203). En 1882, Roussel le décrit comme un « orphelinat industriel [...] dans lequel 100 jeunes filles environ sont employées à emballer des pâtes alimentaires » (Roussel, Rapport au Sénat..., p. CLXIX). En 1897 : 5 rue d'Oucy ; trousseau de 100 F ; dédit à payer en cas de sortie anticipée ; apprentissage de la couture, du blanchissage et du jardinage ; les filles sont occupées à manipuler les produits de la fabrique de pâtes alimentaires à laquelle l'orphelinat est annexé ; à 21 ans, si leur conduite a été satisfaisante, elles reçoivent un trousseau et une petite dot ; celles qui le désirent peuvent rester comme ouvrières salariées ; 120 places (Paris charitable et prévoyant..., 1897, pp. 136-137, et 1904, p. 146 : orphelines reçues entre 12,5 et 14 ans)].

[- pour mémoire : orphelinat départemental de Vitry, souhaité par Adolphe Chérioux, mis à l'étude en 1906 mais ouvert seulement en 1932].

SOURCES MANUSCRITES ET IMPRIMÉES

Les rapports annuels de la Société de l'Orphelinat de la Seine, présentés en assemblée générale, ont été imprimés de 1872 à 1914. Ils ne sont pas déposés à la Bibliothèque nationale et très inégalement conservés. J'ai repéré : 1871-1872 (Bibl. historique de la Ville de Paris, Bibl. du protestantisme, Université de Gand), 1873-1874 (Bibl. de Médecine, Paris), 1875, 1878 (Bibl. hist. de la Ville de Paris), 1880 (Bibl. du Protestantisme, La Contemporaine, et plusieurs Bibl. municipales), 1881 (Bibl. hist. de la Ville de Paris et Université d'Harvard), 1883 (BM Auxerre), 1884 (Bibl. hist. de la Ville de Paris et Arch. nat.), 1893 (École pénitentiaire d'Agen), 1898 (Arch. nat., F17/13029), 1904, 1908, 1912 et 1913 (Archives de Paris). Je ne les ai pas tous consultés. On trouve les bilans manuscrits des années 1914, 1915, 1916, 1918, 1921, 1924 et 1926 aux Archives de Paris (série D1X6). Des comptes rendus des assemblées générales, plus ou moins complets, ont été publiés dans la *Revue des établissements de bienfaisance* (1885-1895) puis dans la *Revue philanthropique* (1897-1910) et dans *L'Enfant* (1906).

Archives nationales : F17/12530 (1884) ; F17/13029 (legs Rigout, statuts et exercice 1898) ; F4/2974 3948 (subventions sur le produit des jeux, 1908-1930) ; 6 AS 28/2 (1912)

Archives de Paris : D1X6, n°4, 17, 22, 24, 25, 37, 42, 43, 44, 45.

Archives municipales de Saint-Maur-des-Fossés : M228, N10, 1M10.

Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris, années 1887-1935.

Rapport (au) Conseil municipal de Paris, Paris, années 1878-1935.

Recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Seine, années 1880-1935.

Base Léonore (fichiers de la Légion d'Honneur).

BIBLIOGRAPHIE

ARLÈS (Michel), LANIER (Lucien), *Saint-Maur-des-Fossés I. La Varenne-Saint-Hilaire et Les Mûriers à la Belle Époque*, La Varenne, 1988, p.12.

BENNET (Jean), « L'action de la mutualité en faveur des 'jeunes' », dans *Bulletin d'histoire de la Sécurité sociale*, n°15, juillet 1986, pp.67-78 (voir p.74)

BESSE (Jean-Pierre), « Une expérience pédagogique originale dans l'Oise : l'Orphelinat Prévôt à Cempuis », *Annales historiques compiègnoises*, n°17, hiver 1982, p. 76 ss.

BOURNON (Fernand), *Saint-Maur-des-Fossés. Notice historique et renseignements administratifs*, Montévrain, 1905, pp. 152-153.

ENCREVÉ André, *L'expérience et la foi : pensée et vie religieuse des huguenots au XIX^e siècle*, Genève, 2001.

GALTIER (Émile), *Histoire de Saint-Maur-des-Fossés. L'abbaye, le château, la ville*. La Varenne, 1927, rééd. La Varenne, 1989, pp.258 et 271.

PETER (Mathieu), « Les orphelinats mutualistes (1860-1930) : une aide à l'enfance hors des murs », dans *Revue d'histoire de la protection sociale*, 2016/1, n°9, pp. 154-173.

Revue des établissements de bienfaisance (et d'assistance), années 1885 à 1927.

Revue philanthropique, années 1897 à 1934.

L'Écho de l'Union (depuis janvier 1907), puis *Le Trait d'Union* (en 1909), organe mensuel de l'Union amicale des orphelins de la Seine, 1907-1915 et plus [La Bibliothèque nationale possède les années 1907, 1908 et 1910. Aux Archives de Paris, D1X6 n°37, on trouve les n°s 99-100 et 101 de décembre 1915 et janvier 1916].

ÉTUDES SUR LES FONDATEURS DE L'ORPHELINAT DE LA SEINE

BRUNET (Martine) « La création du premier établissement d'éducation laïque : l'Orphelinat des Batignolles », *Journée d'étude Ferdinand Buisson*, Paris, 30 mai 2000, Service d'histoire de l'Education (en ligne sur le site du LARHRA : <http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr>)

CABANEL (Patrick), *Ferdinand Buisson, père de l'école laïque*, Genève, 2016.

COMPAYRÉ (Gabriel), *Jules Gaufrès, sa vie et son œuvre*, Paris, 1909.

DEMEULENAERE-DOUYÈRE (Christiane), « Un 'patriarche de la bienfaisance' : Joseph Gabriel Prévost (1793-1875) », *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 112 (1985), Paris, 1987, pp.258-267.

DEMEULENAERE-DOUYÈRE (Christiane), *Paul Robin, 1837-1912 : un militant de la liberté et du bonheur*, Publisud, 1994, 478 p. (voir pp. 167-169).

DEMEULENAERE-DOUYÈRE (Christiane), « Ferdinand Buisson et l'innovation pédagogique : l'exemple de l'Orphelinat de Cempuis », *Journée d'étude Ferdinand Buisson*, Paris, 30 mai 2000, Service d'histoire de l'Education (en ligne sur le site du LARHRA : <http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr>)

DUBOIS (Patrick), *Le Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire de Ferdinand Buisson. Répertoire biographique des auteurs*, INRP, 2002.

GIROUD (Gabriel), *Paul Robin, sa vie, ses idées, son action. L'Internationale, Cempuis : la coéducation des sexes, la propagande néo-malthusienne*. Paris, 1937.

« Journée d'études sur Ferdinand Buisson (30 mai 2000) », organisée par le Service d'histoire de l'Education : <http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr/?q=histoshe-JE-buisson>

ROUSSEL Ernest, *La vie et l'œuvre de Ferdinand Buisson*, Montpellier, 1931.

ROUSSEL (Théophile) et TURQUAN (Joseph), dir., *Résumé des rapports envoyés par les préfets sur les orphelinats et établissement de charité*, Sénat, Paris, juillet 1882 (Seine : pp.435-438).

ROUSSEL (Théophile), *Rapport... (sur) la proposition de loi ayant pour objet la protection des enfants abandonnés, délaissés ou maltraités*, Sénat, n°451, Paris, 25 juillet 1882.

NOTES

- 1) Ainsi Aurélie RIMBAULT, dans sa thèse de doctorat d'histoire « Les politiques sanitaires et sociales des édiles parisiens au XIX^e siècle (1849-1914) », Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2013, 555 p., affirme-t-elle que l'Orphelinat de la Seine accueillait les enfants orphelins du personnel du département (p. 140) et qu'il a été fondé par Clamageran pour les enfants du personnel administratif de la capitale (pp. 176, 180, 192). Peut-être confond-elle avec l'Orphelinat de la préfecture de la Seine ou Œuvre des orphelins de la préfecture de la Seine et de la Ville de Paris, fondée en 1915, mais pas par Clamageran. Ce dernier n'est que l'un des 300 souscripteurs de l'Orphelinat de la Seine en 1872, et bien loin d'être le plus important. Espérons que le reste de la thèse est moins embrouillé.
- 2) Gustave Mesureur : député, ancien ministre, directeur général de l'Assistance publique, mais aussi grand maître de la Grande Loge de France et premier président du Parti radical-socialiste.
- 3) *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, 23 juin 1895, p. 1597.
- 4) M. Brunet-Giry, *Ferdinand Buisson et les socialistes libertaires*, 2014 ; P. Cabanel, *Ferdinand Buisson, père de l'Ecole laïque*, Paris, 2016.
- 5) BNF, NAF 20782.
- 6) Martine Brunet, « La création du premier établissement d'éducation laïque : l'Orphelinat des Batignolles », *Journée d'étude Ferdinand Buisson*, Paris, 30 mai 2000, Service d'histoire de l'éducation (en ligne sur le site du LARHRA : <http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr>)
- 7) Le pasteur Athanase Coquerel fils (1820-1875), protestant libéral très proche de Gaufrès et de Pécaut, a lui-même joué un rôle en 1864 dans l'organisation d'un orphelinat de cent pensionnaires rue Richard-Lenoir, puis créé en 1872 un orphelinat de filles sur les hauteurs de Belleville.
- 8) *Revue philanthropique*, t. XI, mai 1902, p. 358.
- 9) Ch. Demeulenaere-Douyère, « Un 'patriarche de la bienfaisance' : Joseph Gabriel Prévost (1793-1875) », dans *Bull. de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 112, 1987, pp. 258-267.
- 10) Archives de Paris, D2X4 n° 4, dossier 43.
- 11) Demeulenaere-Douyère, étude citée, p. 262.
- 12) G. Giroud, *Paul Robin, sa vie, ses idées, son action...*, Paris, 1937.
- 13) Cf. Ch. Demeulenaere-Douyère, *Paul Robin, 1837-1912 : un militant de la liberté et du bonheur*, éd. Publisud, 1994.

- 14) Giroud, *op. cit.*
- 15) Archives de Paris, D2X4, n° 7. Robin se suicidera en 1912. Sur l'affaire de Cempuis, voir aussi Arch. nationales, F17/14312-14313 (1878-1912).
- 16) Voir J.-P. Besse, « Une expérience pédagogique originale dans l'Oise : l'Orphelinat Prévôt à Cempuis », *Annales historiques compiégnoises*, n° 17, 1982, pp. 76-78 ; L.-M. Schumacher, « Réflexions et souvenirs sur Cempuis (1870-1905) », *Le Cempuisien*, 1946-1953, réimpr. 2002.
- 17) À dater de l'installation à Saint-Maur, les choses ont dû être plus compliquées : s'il était facile d'accompagner les enfants catholiques à la chapelle Saint-Hilaire édifée en 1863, on ne sait rien du culte protestant avant la mention d'une chapelle par Bournon en 1905, et le culte israélite ne semble pas avoir été doté d'un oratoire avant les années Vingt. Mais les demandeurs étaient sans doute peu nombreux.
- 18) Société de l'Orphelinat de la Seine. *Compte rendu du premier exercice 1871-1872*, Paris, 1872, pp. 25-30.
- 19) P. Cabanel, *Ferdinand Buisson, père de l'école laïque*, Genève, 2016.
- 20) S'il existait un Livre d'or des bienfaiteurs, la tendance n'était pas à l'archivage des données relatives aux orphelins : dès 1895, la Société signale qu'elle n'a gardé ni registre ni dossier de tous les enfants redirigés vers d'autres orphelinats, vers les établissements départementaux, les pupilles de la ville de Paris et les services des enfants assistés ou moralement abandonnés (*Revue des établissements de bienfaisance*, 1895, p. 202).
- 21) Vers 1900, l'Assistance publique a ainsi 45 à 50 000 orphelins placés à la campagne, généralement dans des fermes. Les 3/5e ont moins de 13 ans. Ce sont des enfants de filles mères, de femmes délaissées, de mères veuves, de pères d'enfant naturel.
- 22) Cf. Th. Roussel et J. Turquan, *Rapport au Sénat sur les orphelinats...*, Paris, 1882, pp. 436-437.
- 23) À l'Orphelinat maçonnique, fondé en 1862 par le Grand Orient de France, le père de l'orphelin ou du demi-orphelin est tenu d'être ou d'avoir été, s'il est décédé, membre d'un atelier de l'Orphelinat. Celui-ci accepte expressément les enfants illégitimes (Statuts : Archives de Paris, D1X6, n° 24, dossier 1065).
- 24) Arch. de Paris, D1X6, n° 17, dossier 771.
- 25) Rapport au Conseil municipal de Paris, 15 février 1880.
- 26) Archives municipales de Saint-Maur-des-Fossés, M 228.
- 27) Voir par exemple *La petite Presse* et *Le Conventionnel*, juin 1867. Galtier, *Histoire de Saint-Maur-des-Fossés...*, 1927, p. 258.
- 28) Archives municipales de Saint-Maur-des-Fossés.
- 29) *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, 23 juin 1895, pp. 1597-1598.
- 30) *Revue des établissements de bienfaisance*, 1895, p. 203.
- 31) *Paris charitable et prévoyant...*, 1897, p. 101.
- 32) Anecdote rapportée par ma tante, Françoise Hovald.

- 33) *Revue philanthropique*, 1899, p. 204.
- 34) *Ibid.*
- 35) *Revue des établissements de bienfaisance*, 1895, pp. 204-205.
- 36) Ce terme est alors peu employé : on parle de pupilles (orphelins mineurs) jusqu'à leur majorité à 21 ans.
- 37) Dr Mathieu, « Rapport sur la situation de l'œuvre en 1902 », *Revue philanthropique*, 1903, pp. 735-744.
- 38) Compayré, *Jules Gaufrès...*, 1909, p. 203.
- 39) *Revue philanthropique*, VII, 1900, p. 215.
- 40) Compayré, *Jules Gaufrès...*, p. 204.
- 41) *Revue philanthropique*, 1905, pp. 731 et 733.
- 42) *Revue philanthropique*, t. XXII, 1907, p. 521.
- 43) BNF, Estampes, EST EI-13 (247), en ligne sur Gallica.
- 44) *L'auto-vélo*, 21 mars 1913, p. 3.
- 45) *Journal des débats politiques et littéraires*, 23 mars 1913, p. 3.
- 46) Discours de Paul Rolland et J. Barberet, 1902. *Revue philanthropique*, mai 1902, pp. 735-744 ; Émile Mahé, « L'assistance privée complétée par la mutualité », *L'Enfant, organe des sociétés protectrices de l'enfance*, 20 novembre 1904, pp. 685-686.
- 47) Ministère de l'Intérieur et des Cultes, *Rapport sur les opérations des sociétés de secours mutuel pendant l'année 1901*, présenté par M. Combes, président du Conseil, Melun, 1904, p.844 (société approuvée le 17 février 1902 sous le n°1506, président Delaporte, nombre de membres non précisé).
- 48) Bennet, « L'action de la mutualité... », p.74.
- 49) Statuts de l'Union amicale des Enfants de la Seine, Archives de Paris, D1X6, n°37.
- 50) Pionnier des chambres syndicales et de la mutualité, militant des lois sociales, il avait été partisan de Gambetta et l'initiateur du premier congrès ouvrier en 1876. Cf. André Henry, *Serviteurs d'idéal, pionniers et fondateurs. Histoire de la longue marche des associations, des coopératives, des mutuelles et des syndicats*, Paris, 1987, t. 1, p.238.
- 51) La numérotation de la rue a dû changer car les cartes postales permettent de situer la propriété aux nos actuels 43-45, face à la rue Delerue. La belle maison de repos a laissé place à un immeuble d'habitat des années 1960-1970. Il subsiste en fond de propriété, accessible par le 6 rue Paul Bert, la Salle Edgar-Quinet qui servait de théâtre et de cinéma, très transformée mais sa structure bois est bien visible.
- 52) Le Cœur : notice biographique par Mathilde Dion et Robert Lemerrier, Institut français d'architecture. Le même architecte se voit confier la maison de retraite des artistes lyriques l'année suivante.
- 53) *Notice sur la Maison de Repos des Enfants de la Seine*, 21, rue Edgar-Quinet à

- Saint-Maur (Seine), sans date, 8 p., Arch. Paris, D1X6, n°37. Voir aussi Union amicale des Enfants de la Seine, *La Vie de l'Œuvre en 1913*, pp.10-16, même dossier.
- 54) Quelques-unes de ces cartes sont conservées par les Archives départementales du Val-de-Marne : 2Fi/SaintMaur 479 à 481.
- 55) Il existe manifestement des rapports professionnels entre les artistes et les orphelins de l'Union. Au témoignage de correspondances au dos de cartes postales et de la publication de pièces de théâtre dans le *Trait d'Union*, plusieurs d'entre eux ont fait carrière dans le théâtre, ce qui peut expliquer la facilité avec laquelle ils ont su organiser des galas de haute tenue.
- 56) La presse s'en fait largement l'écho : *Le Matin*, *Le Rappel*, *Gil Blas*, *La Presse*, *Le Journal*, *L'Univers*, *Messidor*, *La Petite Presse*, *L'Intransigeant*, *La Liberté*, *La Justice*, *l'Aurore*, *La Croix*, *Comœdia*, *Le Radical*, *Paris-Midi*, *Le Gaulois*, *Excelsior*...
- 57) Arch. de Paris, D1X6, n°37.
- 58) Ce journal est très mal conservé. La Bibliothèque nationale possède les années 1907, 1908 et 1910. Aux Archives de Paris, on trouve les nos 99-100 et 101 de décembre 1915 et janvier 1916 (D1X6, n°37).
- 59) *Journal officiel*, 10 octobre 1920, et *Revue des établissements de bienfaisance*, janvier 1920, p.272.
- 60) *Le Trait d'Union* n°99-100, 14 décembre 1915.
- 61) Archives départementales du Val-de-Marne, 2Fi/SaintMaur 99.
- 62) Bibliothèque historique de la Ville de Paris, 110505. Voir aussi *Le Trait d'Union* du 14 décembre 1915.
- 63) Archives municipales de Saint-Maur-des-Fossés, 1M10.
- 64) A. Beaud, Rapport sur les subventions aux orphelinats, Conseil municipal de Paris, 5 juillet 1932.
- 65) *Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine*, janvier 1930, p. 87-88. L'absence de comptes pour les dernières années ne permet pas de vérifier la réalisation de ce legs.
- 66) Archives municipales de Saint-Maur-des-Fossés, N10.
- 67) Cette plaque n'a manifestement jamais été posée.
- 68) *L'Union régionale*, 21 octobre 1937.
- 69) Archives municipales de Saint-Maur-des-Fossés, 1M10.
- 70) Les archives des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul sont conservées actuellement 9 rue Cler, 75007 Paris (archiviste.province@fdlc-bfs.org). Pour des pistes de recherches, voir Matthieu Brejon de Lavergnée (dir.), *Des Filles de la Charité aux Sœurs de Saint-Vincent de Paul : quatre siècles de cornettes*, Paris, Champion, 2016 (colloque de Paris, 2011). — Les archives de la tutelle des congrégations aux Archives de Paris (série 2372 W) ne contiennent aucun titre de dossier concernant des établissements du Val-de-Marne, mais sans doute faudrait-il approfondir à l'intérieur des dossiers des congrégations.

- 71) Statistiques de 1881. On recensait alors 25 000 enfants assistés dans le département de la Seine (en fait 14 000 enfants de 1 à 13 ans et 12 000 pupilles de 12 à 21 ans (*Enquête sur les orphelinats et autres établissements de charité consacrés à l'enfance*, annexe au *Rapport de M. le sénateur Théophile Roussel*, Paris, 1882).
- 72) Malgré la loi interdisant le travail avant 13 ans, on trouve encore, au début du XX^e siècle, des orphelinats qui font travailler les fillettes dès 7 ou 8 ans (G. Mesureur, dans *Revue philanthropique*, 1905, p.740).
- 73) On trouve un dossier de subvention concernant l'orphelinat de Créteil à la date de 1924 aux Archives de Paris : D1X6, n°22, dossier 1001.

BIBLIOGRAPHIE SUR LE THEME DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE DANS LES ARCHIVES DU VAL-DE-MARNE

OUVRAGES GENERAUX

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES HAUTS-DE-SEINE, *Recueillir... accueillir de l'assistance publique à l'aide à l'enfance : la pouponnière Paul Manchon à Antony (1911-2000)*, Nanterre, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 2000, 156 p.

POUJOL, Geneviève, *Education populaire le tournant des années soixante-dix*, Paris, L'Harmattan, 2000, 249 p.

PROUTEAU, Gilbert, *Monsieur l'instituteur : l'âge d'or de la laïque*, Paris, Albin Michel, 2000, 345 p.

DESSERTINE, Dominique / MARADAN, Bernard, *L'âge d'or des patronages (1919-1939). La socialisation de l'enfance par les loisirs*. [lieu de publication inconnu], Ministère de la Justice, 2001, 235 p.

DELORME, Jean, *Les enfants trouvés et les enfants naturels*, Paris, Editions généalogiques de la Voûte, collection Guide de recherche, 2002, 47 p.

COPFERMAN, Emile, *La génération des blousons noirs : problèmes de la jeunesse française*. Paris, La Découverte, 2003, 223 p.

MAHE, Jean-Louis, *La maison des enfants : des chemins d'enfances douloureuses*, Paris, L'Harmattan, 2004, 113 p.

MAYEUR, Françoise, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation. III : 1789-1930. De la révolution à l'école républicaine*, Paris, Perrin, 2004, 777 p.

PROST, Antoine, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation. IV : L'école et la famille dans une société en mutation, depuis 1930*, Paris, Perrin, collection Tempus, 2004, 806 p.

MONETTI, Vincent / CHAMBON, André / HELMCHEN, Jürgen et al., *De l'élève à l'enfant, Ecole de la République contre éducation nouvelle ?*, [lieu de publication inconnu], Institut national de Recherche pédagogique, 2005, 118 p.

CHAMPY, Philippe / ETEVE, Christiane et al., *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*, Paris, Retz, 2005, 1102 p.

- LEBON, Francis, *Une politique de l'enfance. Du patronage au centre de loisirs*, Paris, L'Harmattan, 2005, 265 p.
- JABLONKA, Ivan, *Ni père, ni mère. Histoire des enfants de l'Assistance publique (1874-1939), tome 1*, Paris, Le Seuil, 2006, 367 p.
- PALACIO, Manuel, *La justice des enfants perdus. Intervenir auprès des mineurs*, Paris, La Découverte, 2006, 244 p.
- CHOVAUX, Olivier / INJEP, *Des colonies de vacances à l'économie sociale. Histoire de l'UFCV (1907-2007)*, [lieu de publication inconnu], INJEP, 2008, 191 p.
- GOGUEL D'ALLONDANS, Thierry, *Education renforcée. La prise en charge des mineurs délinquants en France*, Paris, Taraedre, 2008, 137 p.
- THIBAUT, Laurence, *Les jeunes et la résistance*, Paris, La documentation française/ AERI (association pour les études sur la résistance intérieure), 2008, 191 p.
- DUVAL, Nathalie, *L'école des roches*, Paris, Belin, 2009, 303 p.
- TETARD, Françoise / DUMAS, Claire, *Filles de justice. Du bon-pasteur à l'éducation surveillée (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris, Beauchesne, 2009, 483 p.
- BOUSSION, Samuel / GARDET, Mathias, *Les châteaux du social, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Beauchesne, collection Enfants hors-la-loi, 2010, 359 p.
- DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE / SIAF, *La protection de l'enfance : écrits protégés, écrits ignorés. Les dossiers individuels de mineurs et de jeunes majeurs sous-main de justice*, Paris, SIAF/LA DOCUMENTATION FRANCAISE, 2010, 229 p.
- BOUSSION, Samuel et al., *Autour de l'enfant : la ronde des professionnels, XIX^e-XX^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes / Association pour l'histoire de la protection judiciaire des mineurs / Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse, 2010, 277 p.
- PROVENCE, Myriam, *L'enfant abandonné : résoudre l'énigme*, Paris, Autrement, collection Autrement généalogies, 2010, 95 p.
- WAGNON, Sylvain / WATIGNY, Claudine / CHRISTOPHE, Nicole, *La pédagogie Decroly, une éducation pour la vie, par la vie*, Aniche, Sipayat, 2011, 111 p.

- ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE DORDOGNE, *Léo Justin Laffargue photographe instituteur 1864-1929*, Périgueux, Conseil général de Dordogne, 2011, 19 p.
- DUCOMTE, Jean-Michel / MARTIN, Jean-Paul / ROMAN, Joël, *Anthologie de l'éducation populaire*, Toulouse, Editions Privat, 2013, 389 p.
- BELMESSOUS, Hacène, *Sur la corde raide. Le feu de la révolte couve toujours en banlieue*, Lormont, Le bord de l'eau, 2013, 177 p.
- GOLDSTEIN, Reine / PAUTY, Michel / WEBER, Jo, *Eveilleurs d'espoirs : Makarenko, Garric, Freinet... L'entre-deux guerres, période décisive pour la place de la jeunesse dans la société*, Paris, L'Harmattan, collection Educations et sociétés, 2013, 255 p.
- VILLE DE MARSEILLE, *La Grande Guerre sur tous les fronts. Les jouets font la guerre. André Helle 1914-1918 & ombres et lumières*, Marseille, Ville de Marseille, 2014, 31 p.
- CARRELET, Pierre, *De mémoire d'eux... Expériences d'éducation populaire*, Martigues, MJC de Martigues, 2014, 2 DVD
- SENATEUR, Franck, *Nous, si jeunes et pourtant déjà si vieux*, Paris, La manufacture de livres, 2015, 88 p.
- BRICHET, Robert, *L'obligation scolaire*, Paris, La vie communale et départementale, [s.d.], 64 p.
- JENNY, Jacques, *Problèmes psychosociologiques concernant les équipements socio-culturels pour les jeunes dans les nouveaux groupes d'habitation*, [lieu de publication inconnu], [éditeur inconnu], [s.d.], 143 p.
- Archives : numéro spécial de l'Education nationale*, Paris, Education nationale, [s.d.], 56 p.

TRAVAUX UNIVERSITAIRES

- YVOREL, Elise / KALIFA, Dominique (sous la dir.), *Le centre spécial d'observation de l'éducation surveillée de Fresnes de 1958 à 1979, établissement éducatif ou prison*, [lieu de publication inconnu] : [éditeur inconnu], 2000, 146 p.

DELERUE, Mélissa / TERDJMAN, Mélissa (sous la dir.), *L'enseignement secondaire en France sous le Gouvernement de Vichy 1940-1944*, [lieu de publication inconnu], [éditeur inconnu], 2003, 107 p.

Lorsque l'enfant grandit. Entre dépendance et autonomie, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2003, 983 p.

YVOREL, Elise / PERROT, Michelle, *Les enfants de l'ombre. La vie quotidienne des jeunes détenus au XX^e siècle en France métropolitaine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, 356 p.

DENECHERE, Yves / NIGET, David, *Droits des enfants au XX^e siècle. Pour une histoire transnationale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, 207 p.

CATALOGUES D'EXPOSITION

GIRED, Magali / ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU VAL-DE-MARNE, *Les enfants dans la Grande-Guerre. Petits combattants de l'arrière en Val-de-Marne. Petit journal de l'exposition*, Créteil, Conseil général du Val-de-Marne, 2014, 40 p.

REVUE

ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON, INSTITUT FRANÇAIS DE L'EDUCATION, *Histoire de l'éducation. Pour une histoire renouvelée des élèves, volume 1, approches historiographiques*, n°150, 2018.

TRAVAUX MONOGRAPHIQUES

Ile-de-France

CAPPEAU, Paul / CONEIN, Bernard / GADET, Françoise et al., *Les parlars jeunes dans l'Ile-de-France multiculturelle*, Paris, Ophrys, 2017, 174 p.

Le Plessis-Trévisé

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU PLESSIS-TREVISE, *Mon école a 100 ans. L'école du centre 1902-2002*, Le Plessis-Trévisé, Société historique du Plessis-Trévisé, 2002, 80 p.

Vitry-sur-Seine et le Plessis-Trévisé

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE, *Centre familial de jeunes Vitry (1950-1983) Plessis-Trévisé (1984-1991)*, Montrouge, Institut national de la Santé et de la Recherche médicale, [s.d.], 57 p.

MAGALI ÉTILÉ
BIBLIOTHÈQUE DES ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES DU VAL-DE-MARNE

ACQUISITIONS DE LA BIBLIOTHEQUE DES ARCHIVES DU VAL-DE-MARNE

OUVRAGES GENERAUX

- AUZANNET, Pascal, *Les secrets du Grand Paris, zoom sur un processus de décision*, Paris, Hermann, 2018, 198 p.
- BACQUE, Marie-Hélène / MERIAN, André, *Retour à Roissy, un voyage sur le RER B*, Paris, Le Seuil, 2019, 347 p.
- BERGER, Arnaud / DE PERTHUIS, Christian / PERIN, Nicolas, *Le développement durable*. Paris, Nathan, 2019, 160 p.
- BLANCHARD, Véronique, *Vagabondes, voleuses, vicieuses. Adolescentes sous contrôle, de la Libération à la libération sexuelle*, Paris, Editions François Bourin, 2019, 325 p.
- DELOUCHE, Hervé, *Banlieues parisiennes noir*, Paris, Asphalte éditions, 2019, 265 p.
- DEPONDY, Sylvie / LECLERC, Bénédicte / BURIE, Eric, *Les jardins parisiens d'Alphand*, Vanves, Editions du Chêne, 2018, 223 p.
- DION, Cyril, *Demain et après... un nouveau monde en marche*, Paris, Actes Sud, 2016, 370 p.
- DUGAST, Stéphane / Zeppelin, *Les ailes de l'humanitaire, aviation sans frontières*, Paris, Editions de la Martinière, 2018, 240 p.
- EMMA, *Un autre regard sur le climat*, Paris, Massot Editions, 2019, 94 p.
- GUILLAUME, Pierre, *Être malade en France du XIX^e au XXI^e siècle entre exclusion et réinsertion*, Bordeaux, LEH édition, 2015, 196 p.
- JANCOVICI, Jean-Marc, *Dormez tranquilles jusqu'en 2100 et autres malentendus sur le climat et l'énergie*, Paris, Editions Odile Jacob, 2017, 196 p.
- MARSAUD, Jacques, *Passion commune secrétaire de mairie en banlieue rouge*, Ivry-sur-Seine, Les Editions de l'Atelier / Editions ouvrières, 2018, 285 p.
- SARRAZIN, Albertine, *Nouvelles de prison*, Nolay, Les Editions du Chemin de Fer, 2019, 113 p.

- STEINER, Anne, *Les en-dehors anarchistes individualistes et illégalistes à la Belle Epoque*, Paris, Editions L'Echappée, collection Dans le feu de l'action, 2019, 243 p.
- SUBILEAU, Jean-Louis / HEBERT, Guillaume, *La fabrique de la ville aujourd'hui*, Paris, La Découverte, 2018, 175 p.
- VARGAS, Fred, *L'humanité en péril, virons de bord, toute !*, Paris, Flammarion, 2019, 249 p.
- VERMEERSCH, Stéphanie / LAUNAY, Lydie / CHARMES, Eric, *Quitter Paris ? Les classes moyennes entre centres et périphéries*, Ivry-sur-Seine, Créaphis, 2018, 191 p.

TRAVAUX UNIVERSITAIRES

- BREE, Sandra, *Paris l'inféconde. La limitation des naissances en région parisienne au XIX^e siècle*, Paris, Editions de l'Ined, 2016, 238 p.
- CANTEUX, Camille, *Filmer les grands ensembles. Villes rêvées, villes introuvables. Une histoire des représentations audiovisuelles des grands ensembles (milieu des années 1930-début des années 1980)*, Paris, Créaphis, 2014, 375 p.
- DARGERRE, Christophe / HEAS, Stéphane, *Vivre la réclusion, expériences plurielles de l'enfermement*, Paris, L'Harmattan, 2019, 288 p.
- FAU-VINCENT, Véronique, *Le bain des fous. Le premier service de sûreté psychiatrique 1910-1960*, Paris, La Manufacture de Livres, 2019, 436 p.
- FORD, Caroline, *Naissance de l'écologie polémiques françaises sur l'environnement 1800-1930*, Paris, Alma Editeur, 2018, 354 p.
- ROSSIGNEUX-MEHEUST, Mathilde, *Vies d'hospice. Vieillir et mourir en institution au XIX^e siècle*, Ceyzerieu, Champ Vallon, collection La chose publique, 2018, 385 p.

CATALOGUES D'EXPOSITION

- ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU VAL-DE-MARNE, *Entrée-Plat-Dessert. Alimentation en Val-de-Marne du XVIII^e siècle à nos jours*, Créteil, Conseil départemental du Val-de-Marne, 2019, 128 p.

- CLERGEOT, Sandrine / GONZALEZ, Urbain / TRAN, Sylvie, *A l'hôpital*, Paris, Beaux-arts de Paris Editions, 2018, non paginé

CATALOGUES

- VILLE D'ARCUEIL, *20 ans d'art 1992-2012*, Arcueil, Ville d'Arcueil, [s.d.], 37 p.

RECITS - ENQUÊTES

- KORGANOW, Grégoire, *Un temps de rêve*, Suresnes, Bernard Chauveau Edition, 2018, 110 p.
- LEPAGE, Michel, *Banlieue sud. Ma vie de gangster*, Paris, Editions Grasset et Fasquelle, 2011, 315 p.

TRAVAUX MONOGRAPHIQUES

Paris

- RENDU, Jean-Baptiste / ROUFFIO, Jules, *Le patrimoine industriel de Paris et ses environs. Les essentiels du patrimoine*, Issy-les-Moulineaux, Editions Massin, 2017, 191 p.

Ile-de-France

- ALBESA, Louis / LAPORTE, Olivier / MALHER, Frédéric et al., *Atlas des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France 2009-2014*, Paris, CORIF, 2017, 203 p.
- ASSOCIATION REGIONALE DES CITES-JARDINS D'ILE-DE-FRANCE, *Les cités-jardins d'Ile-de-France. Une certaine idée du bonheur*, Lyon, Lieux-dits Editions, 2018, 224 p.

Val-de-Marne

- DEPEYROT, Thierry, *De Guyancourt à Paris... la Bièvre*, Paris, Editions Depeyrot, 2019, 162 p.
- FILIBERTI, Irène / PHILIPPE, Laurent, *Biennale (s) de danse du Val-de-Marne*, Lyon, Nouvelles Editions Scala, 2019, 179 p.

Arcueil

BECANOVIC, Aleksandar, *Arcueil, almanach illusoire*, Bordeaux, Editions Do, 2017, 177 p.

Cachan

Collège Victor Hugo (Cachan), *Cachan ma ville, traversées de vies*, Cachan, Lisez-moi, 2011, non paginé

VILLE DE CACHAN / LES ATELIERS DU VAL DE BIEVRE, *Notre rue. Dictionnaire illustré des noms de rues de Cachan*, Cachan, Les Ateliers du Val-de-Bièvre, 2019, 163 p.

Créteil

CHABAS, Anne / KHAZANI, Rima / LEROUX, Lise, *Promenade géologique à Créteil*, Mèze, Biotope Editions, collection Balades géologiques, 2019, 38 p.

Fontenay-sous-Bois

LES AMI.E.S DE FONTENAY-SOUS-BOIS, *Fontenay-sous-Bois par ses ami.e.s, de A à Z*. Fontenay-sous-Bois, Les Ami.e.s de Fontenay-sous-Bois, 2019, 90 p.

Ivry-sur-Seine

ARCHIVES MUNICIPALES D'IVRY-SUR-SEINE, *Ivry – centre-ville, album illustré*, Ivry-sur-Seine, Ville d'Ivry-sur-Seine, 2019, 118 p.

ARNOLD, Françoise, *Journal d'un habitat participatif. Ecovillars, 11 avril 2015-3 janvier 2018*, Paris, Les productions du Effa, 2018, 302 p.

BONNEFON, Gérard, *Banlieue-immigration. Des paradoxes de la solidarité à l'idéologie victimaire. Ivry-sur-Seine, 1968-2018*, Paris, L'Harmattan, 2019, 300 p.

LE RESTIF, Claire, *30 ans du Centre d'art contemporain d'Ivry – Le CREDAC*, Ivry-sur-Seine, CREDAC / EDITIONS DILECTA, 2018, 672 p.

Maisons-Alfort

LECOMPTE, Francis / LE GUERN-MAGUER, Noémie, *A la découverte de l'église Sainte Agnès d'Alfort*, Issy-les-Moulineaux, Editions Massin, 2018, 109 p.

Orly

BRUNEAUX, Ludovic, *Le renouveau des Saules. Engagements citoyens et paroles d'habitants sur la rénovation urbaine dans les quartiers des aviateurs et des navigateurs à Orly*, Paris, Edition Ecritures, 2018, 85 p.

Saint-Maur-des-Fossés

RESCH, André, *Le rugby VGA-Saint-Maur fête ses 70 années*, [s.l.], [s.n.], [s.d.], 132 p.

Villiers-sur-Marne

LORRAIN, Dominique, *L'urbanisme 1.0. Enquête sur une commune du Grand Paris*, Paris, Raisons d'agir Editions, 2018, 223 p.

Vitry-sur-Seine

HABBASSI, Adel, *Théâtre-Monde. Voyage dans l'œuvre dramatique de Gérard Astor*, Paris, L'Harmattan, 2018, 229 p.

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU VAL-DE-MARNE / SEMISE, *Votre logement pas à pas, la résidence Ampère à Vitry-sur-Seine*, Choisy-le-Roi, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de L'environnement du Val-de-Marne, 2006, 29 p.

MAGALI ÉTILÉ
BIBLIOTHEQUE DES ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES DU VAL-DE-MARNE

LISTE DES SOCIÉTÉS ADHÉRENTES

Alfortville	La Fringale Atelier de recherches et d'études historiques. <i>alfortvillelafringale@gmail.com</i>	P	M. Jean Mayet Mairie d'Alfortville B.P.75 94142 Alfortville Cedex 06 76 09 86 93
Arcueil	Commission Patrimoine Centre culturel Erik Satie	V.P.	M. Robert Touchet 113, rue Marins Sidobre 94110 Arcueil 01 45 47 76 72
Boissy Saint-Léger	Cercle historique de Boissy Saint-Léger <i>roger.guillemard@free.fr</i>		M. Roger Guillemard 57, rue Royale 94470 Boissy Saint-Léger 01 45 69 73 87
Bonneuil / Marne	Bonneuil en Mémoire <i>bonneuilenmemoire@gmail.com</i>	P.	M. Barty Mekri Hôtel de Ville 3, avenue de Verdun 94380 Bonneuil/Marne 06 07 95 97 44
Cachan	Ateliers du Val de Bièvre <i>lesateliersduvaldebievre@laposte.net</i>	P	M. Marcel Breillot 9, rue Amédée Picard 94230 Cachan 01 45 47 20 84
Champigny	Société d'Histoire de Champigny sur Marne <i>societe.histoire.champigny@gmail.com</i>	P	M. Eric Brossard 8, rue de la fédération 94500 Champigny 01.55.98.04.79
Charenton- Saint-Maurice	Société d'Histoire et d'Archéologie de Charenton-St-Maurice <i>histoirearcheologie.shacsm@yahoo.fr</i>	P	Mme Marie-Madeleine Etasse 23, avenue de Verdun 94410 St Maurice 01 43 68 48 43
Chennevières	SOS Église Saint-Pierre <i>didier.tremoureux@yahoo.fr</i>		M. Didier Trémoureux 5, impasse Prévost 94430 Chennevière/Marne 06 73 40 63 08
Choisy le Roi	Association d'Histoire Louis Luc <i>francois1947robichon@gmail.com</i>	P	M. Daniel Davaisse 8, place de l'Église 94600 Choisy le Roi 01 48 84 01 91

Créteil	Les Amis de Créteil	P	Mme M. Jurgens 27, av. de la République 94000 Créteil 01 42 07 20 05
	<i>informations@amis-de-creteil.fr</i>		
Fontenay s/Bois	Les Ami(e)s de Fontenay	V. P	M. Loïc Damiani-Aboulker 11, rue Edouard Vaillant 94170 Fontenays/Bois 06 09 25 61 85
	<i>edamiani@free.fr</i>		
Gentilly	Société d'histoire de Gentilly	P	M. Pascal Guérin MAC Gentilly 2, rue Jules Ferry 94250 Gentilly
	<i>shg.gentilly@orange.fr</i>		
Ivry-sur-Seine	Association des Amis du Moulin de la Tour d'Ivry	S.G.	M. Jacques Timan 50, rue P. et M. Curie 94200 Ivry-sur-Seine
	<i>jacques.timan@wanadoo.fr</i>		
Joinville-le-pont	La mémoire au présent,	P.	M. Daniel Tudeau 5, rue Hippolyte Pinçon Bât B Apt 67 94340 Joinville le Pont
	<i>rene.dennilauler@orange.fr</i>		
La Queue-en-Brie	Association Caudacienne, d'Étude du Patrimoine	P.	M. Gaston Mezière 56, av du Dr Schweitzer 94510 La Queue-en-Brie 01 45 94 31 50
	<i>mezriere.gaston@orange.fr</i>		
L'Haÿ-les-Roses	Les Amis du Vieux L'Haÿ	P.	M. Alain Mulot 73, avenue Larroumès 94240 L'Haÿ-les-Roses 06 74 26 69 41
Maisons-Alfort	Maisons-Alfort, Mille Ans d'Histoire	S.G.	Mme Gisèle Lambert 34, rue Victor Hugo 94700 Maisons-Alfort 01 45 18.39.50
	<i>amahmusee@maisons-alfort.fr</i> <i>emma.aubert@wanadoo.fr</i>		
Mandres-les-Roses	Les Amis de Mandres-les-Roses	P	Mme Roselyne Dupin 13, rue des Roses 94520 Périgny / Yerres 01 45 98 52 30
	<i>lesamisdemandres@laposte.net</i>		

Marolles-en-Brie	Les Amis de Marolles	P	Mme. J. Hémon Place Charles de Gaulle 94400 Marolles-en-Brie 06 12 62 38 59
	<i>bureau@amis-marolles.org</i>		
Nogent-sur-Marne	Société historique et archéologique de Nogent,- Le Perreux, Bry-sur-Marne	P	Mme Nicole Renollet 22, rue de la Station 94170 Le Perreux 01 43 24 19 51
	<i>stehistorique_npb@yahoo.fr</i>		
Le Plessis-Tréville	Société historique du Plessis-Tréville	P	Mme E. Canda 14, allée des Mésanges 94420 Le Plessis-Tréville 01 45 76 52 07
	<i>shpt94@gmail.com</i>		
Périgny	Amis de Périgny	P	Mme Lucile Audouy Place du Général de Gaulle 94520 Périgny-sur-Yerres 01 45 98 96 80
Rungis	Société historique et archéologique de Rungis	P	Mme Danièle Cassin 26, rue du Fief 94150 Rungis 07 63 59 36 50
	<i>sha.rungis@free.fr</i>		
Saint-Mandé	Société Saint-Mandéenne d'Histoire	P	M. Mathieu Stancel 27 av. du Général de Gaulle 94160 Saint-Mandé 06 26 37 37 06
	<i>contactsmh@gmail.com</i>		
Saint-Maur-des-Fossés	Le Vieux Saint-Maur	P	M. Pierre Gillon 10, rue de Paris 94100 Saint-Maur 06 86 28 21 53
	<i>contact@levieuxsaintmaur.fr</i> <i>pierregillon@wanadoo.fr</i>		
Sucy-en-Brie	1 - Société historique et archéologique de Sucy- en-Brie <i>balard@univ-paris1.fr</i>	P	M. Michel Balard 4, rue des Remparts 94370 Sucy-en-Brie 01 45 90 15 37
	2 - À la Découverte du Fort de Sucy	Secr	M. Frédéric Lalisie Maison des Associations 14, Place du Clos de Pacy 94370 Sucy-en-Brie
	<i>contact@defenseparis.fr</i>		

Villeneuve-le-Roi	Cercle d'Etudes savantes artistiques, archéologiques de Villeneuve-le-Roi et environs (CESAF) <i>edouard.crusson@wanadoo.fr</i>	P	M. Ed. Crusson 9, rue Georges Hervier 94290 Villeneuve-le-Roi 01 45 97 86 89
Villecresnes	Patrimoine	P	M. Christian Barbier 6, rue du Maréchal Foch 94440 Villecresnes 01 45 99 02 75
Villeneuve-Saint-Georges	Société d'Histoire et d'Archéologie de Villeneuve-St-Georges <i>laure.castel@gmail.com</i>	P	Mlle L. Castel 15, av. des Mousquetaires 94350 Villiers-sur-Marne 01 49 30 69 59
Villiers-sur-Marne	Société historique de Villiers-sur-Marne et de la Brie française	P	M. Daniel Poisson 31, rue Lenoir 94350 Villiers-sur-Marne 01 49 30 21 91
Vincennes	Amis de Vincennes <i>regnier.martine94@gmail.com</i>		Mme Martine Regnier 5, rue de Colmar 94300 Vincennes 06 84 46 82 98
Vitry-sur-Seine	Société d'Histoire de Vitry <i>histoire.vitry94@gmail.com</i> <i>bourdon-frederic@orange.fr</i>	P	M. Jean-Marie Desbordes 4, rue Maréchal Foch 94400 Vitry-sur-Seine 01 43 91 03 06
Val-de-Marne	Les Vieilles Maisons françaises <i>pdecastet@infibail.fr</i>	D	M. P. de Castet 2, rue de la Fontaine 94440 Santeny 01 43 86 06 12

COMPOSITION DU BUREAU

Président

M. Michel Balard, Société historique et archéologique de Sucy-en-Brie.

Vice-Président

M. Pierre Gillon, Le Vieux Saint-Maur.

Secrétaire

M. Eric Brossard, Société d'Histoire de Champigny-sur-Marne.

Trésorier

Mme Michèle Debord, S. H. A. S.

Membres assesseurs

M. Gaston Mézière, (Association Caudacienne d'Etude du Patrimoine)

M. Henri Boulet, Société historique archéologique de Sucy-en-Brie
(chargé de l'organisation des visites)

M. P. de Castet, Les Vieilles Maisons Françaises.

Achevé d'imprimer en octobre 2020
sur les presses numériques de l'Imprimerie Maury S.A.S.
Z.I. des Ondes – 12100 Millau
Dépôt légal : octobre 2020
N° d'impression : I20/60123C

Imprimé en France